



**VALENER INC.**  
**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**DES EXERCICES CLOS LES**  
**30 SEPTEMBRE 2014 ET 2013**



**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**  
**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**DES EXERCICES CLOS LES**  
**30 SEPTEMBRE 2014 ET 2013**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

EXERCICES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2014 ET 2013

**VALENER INC.**

Rapport de la direction du gestionnaire ..... 84

Rapport des auditeurs indépendants ..... 85

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET  
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU ..... 86

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES ..... 87

BILANS CONSOLIDÉS ..... 88

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE ..... 89

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ..... 90

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**

Rapport de la direction ..... 100

Rapport des auditeurs indépendants ..... 101

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET  
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU ..... 102

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'AVOIR DES ASSOCIÉS ..... 103

BILANS CONSOLIDÉS ..... 104

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE ..... 105

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ..... 106

## RAPPORT DE LA DIRECTION DU GESTIONNAIRE

### RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE VALENER INC.

Les états financiers consolidés de Valener Inc. ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport relèvent de la responsabilité de la direction de Gaz Métro inc. (GMi), en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro), agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc. (la direction du gestionnaire). La responsabilité de la direction du gestionnaire à cet égard inclut la sélection des méthodes comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada et les ordonnances des organismes qui régissent les différentes activités de Valener Inc. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport est compatible avec celle des états financiers consolidés. Cette information et les états financiers consolidés sont publiés avec l'approbation du conseil d'administration de Valener Inc.

La direction du gestionnaire s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables et à la protection de l'actif.

Pour sa part, le conseil d'administration assume ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son comité d'audit composé exclusivement d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction du gestionnaire. Le comité d'audit a révisé toute l'information contenue dans ce rapport et les états financiers consolidés annuels et en a recommandé l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit étudie aussi de façon suivie les résultats financiers trimestriels et les résultats des travaux effectués par les auditeurs internes de GMi, en sa qualité de commandité de Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc., et par les auditeurs externes indépendants sur les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. De plus, il incombe à ce comité de recommander au conseil d'administration le choix des auditeurs externes. Les auditeurs externes et internes ont l'entière liberté de communiquer avec le comité d'audit.

Les états financiers consolidés de Valener Inc. aux 30 septembre 2014 et 2013 et pour les exercices clos à ces dates ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés, selon les normes canadiennes d'audit. Ses audits ont comporté l'application de sondages et autres procédures qu'elle a jugés nécessaires dans les circonstances. Son opinion indépendante sur ces états financiers consolidés est présentée ci-après.

(signé)

\_\_\_\_\_  
**SOPHIE BROCHU**

La présidente et chef de la direction  
de GMi, en sa qualité de commandité  
de Gaz Métro, agissant à titre de  
gestionnaire de Valener Inc.

(signé)

\_\_\_\_\_  
**PIERRE DESPARS, FCPA, FCMA, CA**

Le vice-président exécutif, Affaires corporatives  
et chef des finances de GMi, en sa qualité de commandité  
de Gaz Métro, agissant à titre de  
gestionnaire de Valener Inc.

Montréal (Canada)  
Le 27 novembre 2014

## **RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS**

AUX ACTIONNAIRES DE VALENER INC.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Valener Inc., qui comprennent les bilans consolidés au 30 septembre 2014 et au 30 septembre 2013, les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction de Gaz Métro inc., en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc., est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Valener Inc. au 30 septembre 2014 et au 30 septembre 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé)

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L. <sup>1</sup>

Montréal (Canada)  
Le 27 novembre 2014

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119245

**ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>QUOTE-PART DU BÉNÉFICE NET DE GAZ MÉTRO</b>	<b>50 372 \$</b>	52 331 \$
<b>QUOTE-PART DE LA PERTE NETTE DE BEAUPRÉ ÉOLE</b>	<b>(686)</b>	(1 220)
<b>QUOTE-PART DE LA PERTE NETTE DE BEAUPRÉ ÉOLE 4</b>	<b>(266)</b>	(349)
<b>AUTRES REVENUS LIÉS À LA CONVENTION</b>		
<b>D'ADMINISTRATION ET DE SOUTIEN DE GESTION (note 10)</b>	<b>1 756</b>	1 810
	<u><b>51 176</b></u>	<u>52 572</u>
<b>FRAIS</b>		
Frais généraux et d'administration	2 524	2 100
Intérêts sur la dette à long terme	1 357	307
Frais financiers et autres	361	515
	<u><b>4 242</b></u>	<u>2 922</u>
<b>BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<u><b>46 934</b></u>	<u>49 650</u>
Impôts sur les bénéfices (note 8)		
Exigibles	870	9 767
Futurs	5 072	(1 569)
	<u><b>5 942</b></u>	<u>8 198</u>
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<u><b>40 992 \$</b></u>	<u>41 452 \$</u>
<b>BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE</b>		
(en dollars) (note 6)	<u><b>0,97 \$</b></u>	<u>0,99 \$</u>

**ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<b>40 992 \$</b>	41 452 \$
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU</b>		
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Gaz Métro	15 550	11 745
Impôts sur les bénéfices	28	801
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Beupré Éole	(3 257)	8 972
Impôts sur les bénéfices	872	(2 466)
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Beupré Éole 4	6	-
Impôts sur les bénéfices	(2)	-
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU</b>	<u><b>13 197</b></u>	<u>19 052</u>
<b>RÉSULTAT ÉTENDU</b>	<u><b>54 189 \$</b></u>	<u>60 504 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

(en milliers de dollars)

	Capital-actions	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 7)	Avoir des actionnaires
Solde au 30 septembre 2012	729 725 \$	(16 629) \$	(37 436) \$	675 660 \$
Bénéfice net	-	41 452	-	41 452
Autres éléments du résultat étendu	-	-	19 052	19 052
Régime de réinvestissement des dividendes (note 6)	3 085	-	-	3 085
Dividendes aux actionnaires ordinaires	-	(37 665)	-	(37 665)
Dividendes aux actionnaires privilégiés	-	(4 350)	-	(4 350)
<b>Solde au 30 septembre 2013</b>	<b>732 810 \$</b>	<b>(17 192) \$</b>	<b>(18 384) \$</b>	<b>697 234 \$</b>
Bénéfice net	-	40 992	-	40 992
Autres éléments du résultat étendu	-	-	13 197	13 197
Régime de réinvestissement des dividendes (note 6)	4 316	-	-	4 316
Dividendes aux actionnaires ordinaires	-	(37 926)	-	(37 926)
Dividendes aux actionnaires privilégiés	-	(4 350)	-	(4 350)
<b>Solde au 30 septembre 2014</b>	<b>737 126 \$</b>	<b>(18 476) \$</b>	<b>(5 187) \$</b>	<b>713 463 \$</b>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie	757 \$	482 \$
Montant à recevoir de Gaz Métro	464	259
Distributions à recevoir de Gaz Métro	12 327	12 073
Impôts sur les bénéfices à recevoir	3 001	699
Impôts futurs (note 8)	50	381
Autres actifs	4	4
	<u>16 603</u>	<u>13 898</u>
<b>Participations dans des satellites</b> (note 4)	797 121	783 195
<b>Impôts futurs</b> (note 8)	2 018	4 896
	<u>815 742</u> \$	<u>801 989</u> \$
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Fournisseurs et charges à payer	921 \$	1 461 \$
Dividendes à payer aux actionnaires ordinaires	9 509	9 436
Dividendes à payer aux actionnaires privilégiés	1 088	1 088
Impôts futurs (note 8)	292	-
	<u>11 810</u>	<u>11 985</u>
<b>Dette à long terme</b> (note 5)	66 780	67 603
<b>Impôts futurs</b> (note 8)	23 689	25 167
	<u>102 279</u>	<u>104 755</u>
<b>AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>		
<b>Capital-actions</b> (note 6)	737 126	732 810
<b>Déficit</b>	(18 476)	(17 192)
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b> (note 7)	(5 187)	(18 384)
	<u>(23 663)</u>	<u>(35 576)</u>
	<u>713 463</u>	<u>697 234</u>
	<u>815 742</u> \$	<u>801 989</u> \$

Engagements et garanties (note 14)

Événements postérieurs à la date du bilan (note 15)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

Au nom du conseil d'administration,

(signé)

\_\_\_\_\_  
PIERRE MONAHAN  
Administrateur

(signé)

\_\_\_\_\_  
RÉAL SUREAU, FCPA, FCA  
Administrateur

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice net	40 992 \$	41 452 \$
Distributions reçues de Gaz Métro	49 054	54 553
Éléments hors caisse :		
Quote-part du bénéfice net de Gaz Métro	(50 372)	(52 331)
Quote-part de la perte nette de Beaupré Éole	686	1 220
Quote-part de la perte nette de Beaupré Éole 4	266	349
Impôts futurs (note 8)	5 072	(1 569)
Autres	237	272
	<u>45 935</u>	<u>43 946</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	(2 797)	1 222
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<u>43 138</u>	<u>45 168</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de parts dans Gaz Métro (note 4)	-	(14 501)
Acquisition de parts dans Beaupré Éole (note 4)	(2 269)	(475)
Acquisition de parts dans Beaupré Éole 4 (note 4)	(1 363)	(5 999)
Autres	(284)	(789)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<u>(3 916)</u>	<u>(21 764)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dette à long terme :		
Émissions	340 940	322 939
Remboursements	(342 000)	(307 000)
Dividendes aux actionnaires ordinaires	(33 537)	(34 530)
Dividendes aux actionnaires privilégiés	(4 350)	(4 823)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<u>(38 947)</u>	<u>(23 414)</u>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>275</b>	<b>(10)</b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>482</b>	<b>492</b>
<b>TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>757 \$</b>	<b>482 \$</b>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.



## 1. NATURE DES ACTIVITÉS

Valener Inc. (Valener ou la Compagnie), dont le siège social est situé au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec) Canada H2K 2X3, est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Valener détient, entre autres, une participation de 29,0 % dans Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro), dont les activités principales sont la distribution de gaz naturel au Québec et au Vermont (États-Unis) et la distribution d'électricité au Vermont. Valener détient également, par l'entremise d'une filiale détenue à 100 %, Valener Éole Inc. (Valener Éole), une participation de 49,0 % dans Beupré Éole S.E.N.C. (Beupré Éole) qui détient une participation de 50,0 % dans Parcs éoliens de la Seigneurie de Beupré 2 et 3, société en nom collectif (Parcs 2 et 3). Valener détient aussi, par l'entremise d'une filiale détenue à 100 %, Valener Éole 4 Inc. (Valener Éole 4), une participation de 49,0 % dans Beupré Éole 4 S.E.N.C. (Beupré Éole 4) qui détient une participation de 50,0 % dans Parc éolien de la Seigneurie de Beupré 4 S.E.N.C. (Parc 4). Les activités de Parcs 2 et 3 et de Parc 4 sont essentiellement le développement et l'exploitation de projets éoliens situés sur les terres privées de la Seigneurie de Beupré.

Les actions ordinaires et les actions privilégiées à taux rajustable et à dividende cumulatif de série A (actions privilégiées de série A) de Valener sont inscrites et se négocient à la Bourse de Toronto (TSX) sous les symboles « VNR » et « VNR.PR.A », respectivement.

## 2. MÉTHODES COMPTABLES

### PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de Valener sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada inclus à la Partie V du Manuel de CPA Canada – Comptabilité (Manuel), intitulée *Normes comptables pré-basculement*.

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de la Compagnie comprennent les comptes de Valener et de ses filiales. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser les états financiers consolidés, la direction de Gaz Métro inc. (GMI), en sa qualité de commandité de Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener (la direction du gestionnaire), doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant au bilan consolidé, sur les éventualités mentionnées à la date des états financiers consolidés et sur les montants des composantes des états consolidés des résultats et du résultat étendu de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments des états financiers consolidés qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations comprennent l'évaluation des actifs à long terme, plus particulièrement l'évaluation des participations dans des satellites, ainsi que de l'impôt sur les bénéfices, incluant notamment l'évaluation de la provision pour moins-value et l'estimation des échéanciers, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur pour l'établissement des impôts futurs.

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et de placements très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

### PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES

La Compagnie comptabilise ses participations dans des satellites à la valeur de consolidation. La valeur de consolidation est une méthode de comptabilisation selon laquelle la Compagnie comptabilise initialement le placement au coût et ensuite vient ajuster la valeur comptable en enregistrant la quote-part des résultats et la quote-part des opérations affectant l'avoir de la société satellite. La direction du gestionnaire procède périodiquement à une analyse individuelle des participations de la Compagnie dans des satellites et lorsqu'elles subissent une moins-value durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats.

## **PARTICIPATION DANS GAZ MÉTRO**

Les activités de distribution de gaz naturel au Québec de Gaz Métro sont réglementées par la Régie de l'énergie. De plus, Gaz Métro exerce, par l'intermédiaire de certaines filiales, certaines coentreprises et certains satellites, d'autres activités qui sont soumises à la réglementation d'autres organismes, tels que le Vermont Public Service Board, l'Office national de l'énergie et la Federal Energy Regulatory Commission. Dans l'exercice de leurs pouvoirs, les organismes de réglementation rendent des décisions, entre autres, en matière de développement de réseaux, de fixation des tarifs et d'utilisation de certaines méthodes comptables sous-jacentes qui diffèrent de celles autrement appliquées par les entreprises non réglementées.

En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, la valeur de la participation dans Gaz Métro et la quote-part des bénéfices de Gaz Métro auraient été différentes considérant les traitements réglementaires utilisés par cette dernière. La Compagnie n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences de ces pratiques, liées à la réglementation des tarifs, sur la valeur de sa participation dans Gaz Métro et sur la quote-part des bénéfices de celle-ci.

## **IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

Valener est imposable sur l'ensemble de ses bénéfices, tel que déterminé par les lois fiscales en vigueur, incluant les bénéfices provenant de ses participations dans des satellites constitués en sociétés en commandite. Ces sociétés en commandite ne présentent pas de dépense d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois fiscales en vigueur, leur bénéfice est imposable au niveau de leurs associés.

La Compagnie utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs de la Compagnie ainsi que sa quote-part des écarts temporaires des satellites constitués en sociétés en commandite. Ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers consolidés, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts futurs est incluse dans les résultats de la période au cours de laquelle la modification est entrée en vigueur ou pratiquement entrée en vigueur. Dans tous les cas, les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés seulement s'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront. La contrepartie des impôts futurs relatifs aux activités assujetties à la réglementation des tarifs est reflétée dans la participation dans Gaz Métro.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS**

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan consolidé lorsque la Compagnie devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les évaluations subséquentes sont effectuées en fonction de leur classement, décrit ci-après.

La Compagnie a établi les classements suivants :

- La trésorerie est classée dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et est comptabilisée à la juste valeur. Les gains ou les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils se produisent.
- Le montant à recevoir de Gaz Métro et les distributions à recevoir de Gaz Métro sont classés dans la catégorie prêts et créances. Les prêts et créances sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif lequel, lors de l'enregistrement initial, correspond à la juste valeur.
- Les fournisseurs et charges à payer, les dividendes à payer aux actionnaires ordinaires et privilégiés et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction. Ils sont comptabilisés à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif lequel, lors de l'enregistrement initial, correspond à la juste valeur.

## COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés aux résultats lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction sont ajoutés ou déduits de la valeur comptable de l'instrument sous-jacent et ils sont alors amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le capital-actions est présenté déduction faite des frais d'émission d'actions.

## BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE

Le bénéfice net de base par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Aux 30 septembre 2014 et 2013, il n'existe aucun instrument ayant un effet dilutif sur le bénéfice net de base par action ordinaire.

### 3. MODIFICATIONS COMPTABLES

#### MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

##### Changement de référentiel comptable

Valener a choisi d'utiliser l'exemption prévue à l'Introduction de la Partie I du Manuel, intitulée *Normes internationales d'information financière* (IFRS), permettant aux entités admissibles ayant des activités à tarifs réglementés de reporter l'application de la Partie I jusqu'aux exercices ouverts le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Par conséquent, Valener continue de présenter ses états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada inclus à la Partie V du Manuel pour l'exercice 2014 et continuera également de le faire pour l'exercice 2015.

Une norme intérimaire, IFRS 14 *Comptes de report réglementaires*, a été publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) le 30 janvier 2014. Cette norme permet aux entités ayant des activités à tarifs réglementés, qui appliquent les IFRS à compter de la date de publication de cette dernière, de continuer d'appliquer les méthodes comptables de leur référentiel comptable actuel en ce qui a trait aux activités à tarifs réglementés et ce, jusqu'à ce qu'une norme définitive soit publiée. Le 22 septembre 2014, l'IASB a publié un document de travail dans lequel il cherche à déterminer quelles informations au sujet des activités à tarifs réglementés sont les plus utiles aux utilisateurs des états financiers, et se penche sur les approches possibles pour présenter les incidences financières de la réglementation des tarifs. Les parties prenantes canadiennes sont invitées à soumettre leurs commentaires directement à l'IASB au plus tard le 15 janvier 2015. Valener surveille activement les discussions et les développements quant à la mise en vigueur d'une norme définitive sur les activités à tarifs réglementés.

À la suite de l'analyse de la norme intérimaire, la Compagnie a décidé d'adopter les IFRS à compter de son exercice 2016 et présentera les informations retraitées en conformité avec les IFRS pour l'exercice précédent. Compte tenu de l'avancement du projet de conversion à ce jour, la Compagnie n'est actuellement pas en mesure de quantifier l'incidence de la conversion future aux IFRS sur ses états financiers consolidés et les notes afférentes ainsi que sur l'établissement des tarifs des entités réglementées de Gaz Métro. Considérant les différences qui existent entre les PCGR du Canada et les IFRS, les incidences pourraient être importantes. Des informations supplémentaires seront divulguées tout au long de l'avancement du projet de conversion.

### 4. PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES

	Taux de participation	2014	2013
Participation dans Gaz Métro (a)	29,0 %	752 661 \$	738 449 \$
Participation dans Beauré Éole (b)	49,0 %	36 045	37 594
Participation dans Beauré Éole 4 (c)	49,0 %	8 415	7 152
		<b>797 121 \$</b>	<b>783 195 \$</b>

(a) Au cours de l'exercice 2013, Valener a souscrit, à hauteur de sa participation actuelle dans Gaz Métro, 906 325 parts de Gaz Métro pour une contrepartie totale en espèces de 14 501 000 \$.

La participation dans Gaz Métro comprend un écart d'acquisition totalisant 337 736 000 \$ au 30 septembre 2014 (332 079 000 \$ au 30 septembre 2013).

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

- (b) Au cours de l'exercice 2014, Valener a souscrit, à hauteur de sa participation actuelle dans Beaupré Éole, 2 268 728 parts de Beaupré Éole pour une contrepartie totale en espèces de 2 269 000 \$ (474 726 parts de Beaupré Éole pour une contrepartie totale en espèces de 475 000 \$ en 2013). Un montant d'intérêts de 125 000 \$ a été capitalisé dans le coût de la participation dans la filiale au cours de l'exercice 2014 (748 000 \$ en 2013) jusqu'à la date de mise en service.
- (c) Au cours de l'exercice 2014, Valener a souscrit, à hauteur de sa participation actuelle dans Beaupré Éole 4, 1 362 607 parts de Beaupré Éole 4 pour une contrepartie totale en espèces de 1 363 000 \$ (5 999 104 parts de Beaupré Éole 4 pour une contrepartie totale en espèces de 5 999 000 \$ en 2013). Un montant d'intérêts de 160 000 \$ a été capitalisé dans le coût de la participation dans la filiale au cours de l'exercice 2014 (41 000 \$ en 2013).

## 5. DETTE À LONG TERME

	Montant maximum autorisé	Échéance	2014	2013
FACILITÉ DE CRÉDIT	200 000 \$	2017	66 780 \$	67 603 \$

La facilité de crédit de Valener est garantie par les parts de Gaz Métro et les actions de Valener Éole détenues par Valener et porte intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires ou le taux préférentiel, majorés selon les termes de cette facilité de crédit. Le taux d'intérêt effectif pour l'exercice clos le 30 septembre 2014 est de 2,22 % (2,16 % en 2013).

Selon les termes de cette facilité de crédit, la Compagnie est soumise à des clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers ou le respect de certaines conditions en tout temps. Au 30 septembre 2014, Valener respecte toutes les conditions relatives à sa facilité de crédit. Compte tenu des montants empruntés et des lettres de crédit émises, la facilité de crédit inutilisée au 30 septembre 2014 est de 128 981 000 \$ (131 046 000 \$ au 30 septembre 2013).

Le montant emprunté de la facilité de crédit au 30 septembre 2014 est présenté net des frais de financement de 475 000 \$ (712 000 \$ au 30 septembre 2013).

## 6. CAPITAL-ACTIONS

### AUTORISÉ

Le capital autorisé de la Compagnie comprend un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et 10 000 000 actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, incluant jusqu'à 4 000 000 actions privilégiées de série A et 4 000 000 actions privilégiées à taux variable et à dividende cumulatif de série B (actions privilégiées de série B).

### DÉCLARÉ

38 037 286 actions ordinaires (37 744 787 au 30 septembre 2013)	2014	2013
	639 646 \$	635 330 \$
4 000 000 actions privilégiées de série A	97 480	97 480
	737 126 \$	732 810 \$

### Actions ordinaires

La Compagnie offre à ses actionnaires un régime de réinvestissement des dividendes (RRD) en vertu duquel ils peuvent choisir de réinvestir automatiquement la totalité ou une partie de leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires supplémentaires de Valener. Les actions de Valener ainsi achetées peuvent, au gré de Valener, être des actions nouvellement émises ou être acquises sur le marché libre. Si les actions de Valener devant être achetées aux termes du RRD sont des actions nouvellement émises, le prix de ces actions correspond au cours moyen pondéré des actions de Valener à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de versement du dividende sur les actions de Valener (cours moyen pondéré), et peut refléter, au gré de Valener, un escompte pouvant atteindre 5 %. Si les actions sont achetées sur le marché libre par l'entremise de la TSX, l'agent des transferts achète les actions en question durant une période de dix jours ouvrables à compter de la date de versement du dividende.

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Aucuns frais de courtage ni frais d'administration ne sont payables par les actionnaires à l'égard des achats ou des retraits d'actions de Valener aux termes du RRD, et tous les frais liés à l'administration du RRD sont pris en charge par Valener.

Au cours de l'exercice 2014, dans le cadre du RRD, 292 499 actions ordinaires ont été émises (201 965 en 2013) pour un montant total de 4 316 000 \$ (3 085 000 \$ en 2013).

### Actions privilégiées

Les actions privilégiées de série A donnent droit à des dividendes cumulatifs de 1,0875 \$ par action par année, soit un rendement de 4,35 % par année, payables trimestriellement, pour la période initiale prenant fin le 15 octobre 2017. Le taux de dividende sera rajusté le 15 octobre 2017, et tous les cinq ans par la suite, pour qu'il corresponde au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, majoré de 2,81 %. La Compagnie pourra racheter les actions privilégiées de série A à compter du 15 octobre 2017 à un prix de 25,00 \$ par action, conformément à leurs modalités.

Les porteurs d'actions privilégiées de série A auront le droit, à leur gré, de convertir leurs actions privilégiées de série A en actions privilégiées de série B le 15 octobre 2017 et par la suite, le 15 octobre tous les cinq ans, à raison d'une action privilégiée de série B pour chaque action privilégiée de série A convertie. Les porteurs d'actions privilégiées de série B auront le droit de recevoir des dividendes trimestriels cumulatifs à un taux variable annuel égal au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, majoré de 2,81 %. La Compagnie pourra racheter les actions privilégiées de série B à compter du 15 octobre 2017 à un prix de 25,00 \$ ou de 25,50 \$ par action, conformément à leurs modalités.

### BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Bénéfice net	40 992 \$	41 452 \$
Moins :		
Dividendes cumulatifs sur actions privilégiées de série A	4 350	4 350
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	<u>36 642 \$</u>	<u>37 102 \$</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base et dilué en circulation (en milliers)	37 915	37 657
Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire (en dollars)	<u>0,97 \$</u>	<u>0,99 \$</u>

### 7. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Gaz Métro, nette des impôts sur les bénéfices	9 100 \$	(6 478) \$
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Beauré Éole, nette des impôts sur les bénéfices	(14 291)	(11 906)
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Beauré Éole 4, nette des impôts sur les bénéfices	4	-
Cumul des autres éléments du résultat étendu	<u>(5 187) \$</u>	<u>(18 384) \$</u>

## 8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

### RAPPROCHEMENT DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES BÉNÉFICES

Le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est différent du taux calculé en vertu de la loi fiscale canadienne. Cet écart entre les taux d'imposition prévus par la loi et le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est expliqué dans le tableau suivant :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	<b>46 934 \$</b>	49 650 \$
Taux statutaire d'impôts sur les bénéfices	<b>26,9 %</b>	26,9 %
Impôts sur les bénéfices, au taux statutaire	<b>12 625</b>	13 356
Augmentation (diminution) découlant des éléments suivants :		
Variation des écarts temporaires liés aux activités à tarifs réglementés de Gaz Métro	<b>771</b>	330
Impôts sur les bénéfices de satellites constitués en société par actions	<b>(7 608)</b>	(6 083)
Effet net des éléments non imposables et autres	<b>154</b>	595
Impôts sur les bénéfices	<b>5 942 \$</b>	8 198 \$
Taux effectif d'impôts sur les bénéfices	<b>12,7 %</b>	16,5 %

### COMPOSANTES DES IMPÔTS FUTURS

Les impôts futurs sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires. Les principaux éléments constituant le montant du passif net d'impôts futurs sont les suivants :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Participation dans Gaz Métro	<b>(23 529) \$</b>	(25 299) \$
Participation dans Beauré Éole	<b>1 776</b>	5 277
Participation dans Beauré Éole 4	-	-
Frais d'émission d'actions	<b>491</b>	797
Autres	<b>(651)</b>	(665)
Passif net d'impôts futurs	<b>(21 913) \$</b>	(19 890) \$

### PRÉSENTATION AU BILAN CONSOLIDÉ

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Actifs d'impôts futurs :		
Court terme	<b>50 \$</b>	381 \$
Long terme	<b>2 018</b>	4 896
	<b>2 068</b>	5 277
Passifs d'impôts futurs :		
Court terme	<b>(292)</b>	-
Long terme	<b>(23 689)</b>	(25 167)
	<b>(23 981)</b>	(25 167)
Passif net d'impôts futurs	<b>(21 913) \$</b>	(19 890) \$



(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Les sociétés en commandite ne comptabilisent pas d'actifs et de passifs d'impôts futurs relatifs aux écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale de leurs actifs et de leurs passifs puisque, selon les lois fiscales en vigueur, leurs bénéfices sont imposables au niveau des associés. Le tableau suivant présente les principaux éléments constituant le passif net d'impôts futurs de Valener relativement à sa quote-part des écarts temporaires de Gaz Métro, Beaupré Éole et Beaupré Éole 4.

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Propriétés, aménagements et équipements et actifs incorporels	(18 391) \$	(19 437) \$
Frais et crédits reportés	(6 638)	(7 111)
Provisions non déductibles	1 648	1 497
Participations dans des satellites	482	6 640
Frais d'émission de dettes à long terme	(1 295)	(877)
Instruments financiers	3 572	498
Pertes autres qu'en capital reportables	2 115	5 477
Autres	(464)	(286)
	<u>(18 971)</u>	<u>(13 027)</u>
Provision pour moins-value	(2 781)	(6 995)
Passif net d'impôts futurs	<u>(21 752) \$</u>	<u>(20 022) \$</u>

La compagnie prévoit qu'elle sera en mesure d'utiliser ses pertes autres qu'en capital de 7 864 000 \$ avant qu'elles ne viennent à échéance, soit entre 2032 et 2034.

Aux 30 septembre 2014 et 2013, Valener a comptabilisé une provision de 887 000 \$ (6 995 000 \$ en 2013) pour moins-value à l'encontre de l'actif d'impôts futurs relativement à l'excédent de la valeur fiscale de sa participation dans Gaz Métro par rapport à la valeur comptable, excluant l'effet des écarts temporaires imposables propres à Gaz Métro.

Au 30 septembre 2014, Valener a comptabilisé une provision de 1 894 000 \$ (nil en 2013) pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs liés aux reports prospectifs de pertes en capital. Ces pertes en capital sont relatives aux instruments financiers détenus par sa satellite, Gaz Métro, dont les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu.

## 9. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Montant à recevoir de Gaz Métro	(205) \$	159 \$
Fournisseurs et charges à payer	(540)	3
Impôts sur les bénéfices à recevoir	(2 052)	1 009
Autres actifs à court terme	-	51
	<u>(2 797) \$</u>	<u>1 222 \$</u>
Autres informations :		
Intérêts reçus	32 \$	-
Intérêts versés	896 \$	307 \$
Impôts versés	2 922 \$	8 758 \$

## 10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Toutes les opérations entre apparentés suivantes sont réalisées dans le cours normal des activités et, sauf indication contraire, sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

### CONVENTION D'ADMINISTRATION ET DE SOUTIEN DE GESTION

Gaz Métro et Valener ont conclu une convention d'administration et de soutien de gestion (convention d'administration), échéant en 2025, aux termes de laquelle, notamment (i) Gaz Métro, directement ou par l'intermédiaire de GMi, son commandité, fournit à Valener certains services d'administration et de soutien de gestion se rapportant uniquement à la participation de Valener dans Gaz Métro et aux questions relatives aux sociétés ouvertes et, dans certains cas, certains services supplémentaires, et (ii) Gaz Métro rembourse à Valener tous les frais administratifs généraux que cette dernière engage (y compris les coûts afférents aux sociétés ouvertes), sous réserve de certaines restrictions. Dans le cadre de cette convention d'administration, Valener a facturé à Gaz Métro des frais de 1 756 000 \$ pour l'exercice 2014 (1 810 000 \$ en 2013).

## CONVENTION RELATIVE À L'OPTION SEIGNEURIE

En décembre 2010, Valener a exercé une option lui permettant d'acquérir directement ou indirectement une participation de 49 % dans la participation directe ou indirecte de Gaz Métro dans les projets Seigneurie au coût de 3 391 000 \$. Au 30 septembre 2014, tous les montants à payer à Gaz Métro relatifs à cette option avaient été réglés (un montant à payer de 1 000 000 \$ relativement à cette option était inclus à la rubrique *Fournisseurs et charges à payer* du bilan consolidé au 30 septembre 2013).

## 11. GESTION DU CAPITAL

Valener gère ses capitaux de manière à favoriser un rendement stable et prévisible pour ses actionnaires, en plus de favoriser une création de richesse pour ceux-ci au fil des ans. Pour y parvenir, Valener participe au développement de Gaz Métro et considère les occasions de croissance et de création de valeur, tels les projets Seigneurie. Valener prend en considération les caractéristiques de ses actifs, les besoins de fonds prévus et les ratios financiers à respecter dans la gestion de sa structure de capital.

Les activités relevant de la gestion du capital de Valener comprennent l'émission de nouvelles dettes, l'émission de nouvelles actions ordinaires directement sur le marché ou par le RRD, l'émission de nouvelles actions privilégiées, les investissements requis pour maintenir ses pourcentages de participation dans Gaz Métro et dans les projets Seigneurie, les distributions reçues de ses satellites, les versements de dividendes à ses actionnaires, ainsi que l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les autres variations de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le niveau des besoins de financement de la Compagnie demeure soumis à une certaine volatilité selon le niveau de distributions reçues de Gaz Métro, de Beupré Éole et de Beupré Éole 4 et du niveau d'investissements requis dans ses satellites. Ainsi, la Compagnie doit demeurer vigilante dans l'établissement des niveaux de dividendes appropriés afin de ne pas y transposer indûment cette volatilité et s'assurer de bénéficier en tout temps de suffisamment de facilités de crédit non utilisées pour parer à toutes les éventualités.

Valener considère l'avoir des actionnaires et la dette à long terme comme des éléments de sa structure de capital. Aux 30 septembre 2014 et 2013, la structure de capital de la Compagnie s'établissait comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Dettes à long terme, nette des frais de financement	<b>66 780 \$</b>	67 603 \$
Avoir des actionnaires	<b>713 463</b>	697 234
Total du capital investi	<b>780 243 \$</b>	764 837 \$
Ratio de la dette par rapport au capital investi	<b>8,6 %</b>	8,8 %

Valener effectue un suivi de la gestion du capital en utilisant le ratio de la dette par rapport au capital investi, lequel correspond au total de la dette à long terme, nette des frais de financement, divisé par le capital investi. Ce dernier correspond à la somme du total de la dette à long terme, nette des frais de financement, et de l'avoir des actionnaires.

La dette à long terme de la Compagnie est soumise à des clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers ou le respect de certaines conditions en tout temps. Entre autres, sur la base de ses états financiers non consolidés, la Compagnie doit respecter un ratio de couverture des intérêts d'au moins 3,00 fois et un ratio de dette à long terme sur le total des distributions et dividendes reçus réduit des frais généraux et d'administration de moins de 4,25 fois. Le ratio de couverture des intérêts est obtenu en faisant le rapport entre (i) le total des intérêts sur la dette à long terme et (ii) le total des distributions et dividendes reçus réduit des frais généraux et d'administration. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2014, ces ratios étaient de 30,81 fois (61,26 fois en 2013) et de 1,52 fois (1,31 fois en 2013) respectivement. La Compagnie respecte toutes les conditions relatives à sa facilité de crédit aux 30 septembre 2014 et 2013.

## 12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées ou, puisque leurs modalités sont comparables, à celles du marché actuel pour des instruments similaires.



### 13. GESTION DES RISQUES RELIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

Les stratégies, les politiques et les contrôles en place sont conçus pour assurer que les risques assumés par Valener et les autres risques connexes sont conformes aux exigences réglementaires, aux objectifs de Valener et à sa tolérance aux risques. Les risques sont gérés à l'intérieur des limites établies par son conseil d'administration et mises en application par la direction du gestionnaire.

#### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Valener est exposée à un risque de flux de trésorerie en raison de sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux variables. La Compagnie cherche à maintenir une structure appropriée de dettes afin de réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt. En supposant une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt variables, le bénéfice net de Valener aurait diminué d'environ 640 000 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2014.

#### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que Valener ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à leur échéance. Valener gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer ses besoins en financement et en s'assurant qu'elle dispose des liquidités et de facilités de crédit suffisantes pour combler ses besoins et pour respecter ses engagements à leur échéance. La facilité de crédit engagée ainsi que l'accès aux marchés des capitaux permettent de répondre à ses besoins. Cependant, toute réduction importante de la capacité de Valener d'accéder aux marchés des capitaux, en raison notamment de toute détérioration importante de la conjoncture économique, de l'état général des marchés financiers ou de la perception négative sur les marchés financiers de la situation ou des perspectives financières de Valener, pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou le bénéfice net consolidé de Valener.

Le tableau suivant présente les versements de capital et d'intérêts requis pour les passifs financiers au 30 septembre 2014, en présumant que les soldes empruntés sur la facilité de crédit demeurent constants.

Échéance	Fournisseurs et charges à payer	Dividendes à payer aux actionnaires ordinaires	Dividendes à payer aux actionnaires privilégiés	Dettes à long terme	Intérêts	Total
Moins d'un an	921 \$	9 509 \$	1 088 \$	- \$	1 490 \$	13 008 \$
1 à 5 ans	-	-	-	66 780	1 600	68 380
Total	921 \$	9 509 \$	1 088 \$	66 780 \$	3 090 \$	81 388 \$

Il est à noter que les intérêts sont présentés selon les échéances contractuelles et selon les taux en vigueur au 30 septembre 2014.

### 14. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Certaines garanties, principalement reliées au financement du projet éolien de Parc 4, ont été émises sous forme de lettres de crédit supportées par la facilité de crédit de Valener. Au 30 septembre 2014, ces lettres de crédit totalisaient 3 519 000 \$.

### 15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

#### SIGNATURE D'ACCORDS DE CRÉDIT CROISÉ

Le 23 octobre 2014, Valener a conclu des accords de crédit croisé d'une valeur nominale totale de 44 757 000 \$, ayant une date de terminaison anticipée obligatoire fixée au 31 octobre 2016, dans le but de couvrir le risque de fluctuation des taux d'intérêt pour l'émission future d'une dette. L'éventualité de l'émission de cette dette dépend du résultat d'un appel d'offres lancé par Hydro-Québec pour la production d'un bloc d'énergie éolienne. En date d'aujourd'hui, les conditions permettant d'appliquer la comptabilité de couverture à ces accords de crédit croisé ne sont pas réunies. Les variations de leur juste valeur seront donc comptabilisées aux résultats. La direction réévaluera le respect des conditions permettant d'appliquer la comptabilité de couverture au cours de l'exercice 2015, lorsqu'elle connaîtra le résultat de l'appel d'offres.

**DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES**

Le 27 novembre 2014, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,25 \$ par action ordinaire pour le trimestre clos le 31 décembre 2014 payable le 15 janvier 2015 aux actionnaires ordinaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 31 décembre 2014.

**DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE AUX ACTIONNAIRES PRIVILÉGIÉS**

Le 27 novembre 2014, le conseil d'administration a également déclaré un dividende de 0,271875 \$ par action privilégiée de série A, pour la période du 16 octobre 2014 au 15 janvier 2015, payable le 15 janvier 2015 aux actionnaires privilégiés inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 9 janvier 2015.

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

Les états financiers consolidés de Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport relèvent de la responsabilité de la direction de Gaz Métro inc. (GMi), en sa qualité de commandité de Gaz Métro. La responsabilité de la direction de GMi à cet égard inclut la sélection des méthodes comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada et les ordonnances des organismes qui régissent les différentes activités réglementées de Gaz Métro. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport est compatible avec celle des états financiers consolidés. Cette information et les états financiers consolidés sont publiés avec l'approbation du conseil d'administration de GMi.

La direction de GMi s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables et à la protection de l'actif.

Pour sa part, le conseil d'administration de GMi assume ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son comité d'audit composé exclusivement d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction de GMi. Le comité d'audit a révisé toute l'information contenue dans ce rapport et les états financiers consolidés annuels et en a recommandé l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit étudie aussi de façon suivie les résultats financiers trimestriels et les résultats des travaux effectués par les auditeurs internes et les auditeurs externes indépendants sur les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. De plus, il incombe à ce comité de recommander au conseil d'administration le choix des auditeurs externes. Les auditeurs externes et internes ont l'entière liberté de communiquer avec le comité d'audit.

Les états financiers consolidés de Gaz Métro au 30 septembre 2014 et 2013 et pour les exercices clos à ces dates ont été audités par KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés, selon les normes canadiennes d'audit. Ses audits ont comporté l'application de sondages et autres procédures qu'elle a jugés nécessaires dans les circonstances. Son opinion indépendante sur ces états financiers consolidés est présentée ci-après.

(signé)

\_\_\_\_\_  
SOPHIE BROCHU

La présidente et chef de la direction  
de GMi, en sa qualité de commandité de Gaz Métro

(signé)

\_\_\_\_\_  
PIERRE DESPARS, FCPA, FCMA, CA

Le vice-président exécutif,  
Affaires corporatives et chef des finances  
de GMi, en sa qualité de commandité de Gaz Métro

Montréal (Canada)  
Le 26 novembre 2014

## **RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS**

### **AUX ASSOCIÉS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Société en commandite Gaz Métro, qui comprennent les bilans consolidés au 30 septembre 2014 et au 30 septembre 2013, les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des associés et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction de Gaz Métro inc., en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Société en commandite Gaz Métro au 30 septembre 2014 et au 30 septembre 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé)

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L. <sup>1</sup>

Montréal (Canada)  
Le 26 novembre 2014

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119245

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

	2014	2013
<b>REVENUS</b>	<b>2 536 708 \$</b>	2 217 356 \$
<b>COÛTS DIRECTS</b>	<b>1 522 636</b>	1 283 252
<b>MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE</b>	<b>1 014 072</b>	934 104
<b>FRAIS</b>		
Exploitation et entretien	471 355	473 209
Amortissements (notes 5, 8 et 11)	247 770	202 847
Intérêts sur la dette à long terme (note 15)	155 707	128 995
Frais financiers et autres	(5 578)	(3 699)
	<b>869 254</b>	801 352
<b>BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS</b>	<b>144 818</b>	132 752
Quotes-parts des bénéfices de satellites	76 881	62 016
Gain net sur disposition d'une participation dans une coentreprise (note 4)	-	14 749
<b>BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>221 699</b>	209 517
Impôts sur les bénéfices (note 21)	47 904	30 649
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<b>173 795 \$</b>	178 868 \$
<b>BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ATTRIBUABLE AUX :</b>		
Participations ne donnant pas le contrôle	(889)	(1 569)
Associés	174 684	180 437
	<b>173 795 \$</b>	178 868 \$
<b>BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR PART ATTRIBUABLE AUX ASSOCIÉS DE GAZ MÉTRO (en dollars)</b>	<b>1,15 \$</b>	1,21 \$
<b>NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ DE PARTS DE BASE ET DILUÉ EN CIRCULATION (en milliers de parts)</b>	<b>151 796</b>	148 680

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2014	2013
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<b>173 795 \$</b>	178 868 \$
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU</b>		
Variation des écarts de conversion des établissements étrangers autonomes	88 347	43 419
Variation des écarts de conversion relatifs aux activités de couverture de l'investissement net	(51 708)	(21 217)
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture	(7 158)	18 600
Impôts sur les bénéfices	1 397	(2 493)
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU</b>	<b>30 878</b>	38 309
<b>RÉSULTAT ÉTENDU</b>	<b>204 673 \$</b>	217 177 \$
<b>RÉSULTAT ÉTENDU ATTRIBUABLE AUX :</b>		
Participations ne donnant pas le contrôle	(4 138) \$	7 403 \$
Associés	208 811	209 774
	<b>204 673 \$</b>	217 177 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	Attribuable aux associés			Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Avoir des associés
	Capital	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 18)			
Solde au 30 septembre 2012	1 446 825 \$	(44 389) \$	(92 870) \$	1 309 566 \$	27 358 \$	1 336 924 \$
Bénéfice net (perte nette)	-	180 437	-	180 437	(1 569)	178 868
Autres éléments du résultat étendu	-	-	29 337	29 337	8 972	38 309
Émissions de parts	50 000	-	-	50 000	6 474	56 474
Distributions	-	(166 512)	-	(166 512)	-	(166 512)
<b>Solde au 30 septembre 2013</b>	<b>1 496 825 \$</b>	<b>(30 464) \$</b>	<b>(63 533) \$</b>	<b>1 402 828 \$</b>	<b>41 235 \$</b>	<b>1 444 063 \$</b>
Bénéfice net (perte nette)	-	174 684	-	174 684	(889)	173 795
Autres éléments du résultat étendu	-	-	34 127	34 127	(3 249)	30 878
Émissions de parts	-	-	-	-	3 630	3 630
Distributions	-	(170 012)	-	(170 012)	-	(170 012)
<b>Solde au 30 septembre 2014</b>	<b>1 496 825 \$</b>	<b>(25 792) \$</b>	<b>(29 406) \$</b>	<b>1 441 627 \$</b>	<b>40 727 \$</b>	<b>1 482 354 \$</b>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	103 657 \$	59 495 \$
Encaisse affectée	27 175	4 819
Clients et autres débiteurs (note 6)	211 865	222 574
Impôts sur les bénéfices à recevoir	3 206	2 196
Stocks (note 7)	114 905	93 347
Frais payés d'avance	14 987	10 389
Impôts futurs (note 21)	37 053	16 986
Instruments financiers dérivés (note 25)	1 057	522
	<u>513 905</u>	<u>410 328</u>
<b>Propriétés, aménagements et équipements (note 8)</b>	<u>3 973 508</u>	<u>3 583 650</u>
<b>Encaisse affectée</b>	18 373	9 536
<b>Actifs incorporels (note 11)</b>	78 543	67 774
<b>Frais reportés (note 5)</b>	394 804	473 494
<b>Placements et autres (note 9)</b>	736 755	639 100
<b>Écarts d'acquisition (note 12)</b>	348 969	321 721
<b>Impôts futurs (note 21)</b>	4 676	5 289
<b>Instruments financiers dérivés (note 25)</b>	86	3 808
<b>Autres éléments d'actif à long terme (note 13)</b>	74 595	68 128
	<u>1 656 801</u>	<u>1 588 850</u>
	<u>6 144 214 \$</u>	<u>5 582 828 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Découvert bancaire	5 422 \$	3 376 \$
Emprunts bancaires (note 14)	-	19 700
Fournisseurs et charges à payer	341 073	314 407
Impôts sur les bénéfices à payer	199	-
Distributions à payer	42 503	41 628
Impôts futurs (note 21)	-	1 936
Instruments financiers dérivés (note 25)	11 882	27 646
Échéances courantes de la dette à long terme (note 15)	27 016	89 886
	<u>428 095</u>	<u>498 579</u>
<b>Dette à long terme (note 15)</b>	<u>3 140 762</u>	<u>2 692 075</u>
<b>Crédits reportés (note 5)</b>	304 801	264 230
<b>Impôts futurs (note 21)</b>	416 041	331 810
<b>Instruments financiers dérivés (note 25)</b>	12 691	7 880
<b>Autres éléments du passif à long terme (note 16)</b>	359 470	344 191
	<u>4 661 860</u>	<u>4 138 765</u>
<b>AVOIR DES ASSOCIÉS</b>		
<b>Capital (note 17)</b>	1 496 825	1 496 825
<b>Déficit</b>	(25 792)	(30 464)
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 18)</b>	(29 406)	(63 533)
	<u>(55 198)</u>	<u>(93 997)</u>
	<u>1 441 627</u>	<u>1 402 828</u>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	40 727	41 235
	<u>1 482 354</u>	<u>1 444 063</u>
	<u>6 144 214 \$</u>	<u>5 582 828 \$</u>

Engagements et garanties (note 27)

Éventualités (note 28)

Événements postérieurs à la date du bilan (note 29)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

Au nom du conseil d'administration de Gaz Métro inc. en sa qualité de commandité,

(signé)

 \_\_\_\_\_  
 SOPHIE BROCHU  
 Administrateur

(signé)

 \_\_\_\_\_  
 PIERRE MONAHAN  
 Administrateur

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice net	173 795 \$	178 868 \$
Distributions reçues des satellites	65 390	35 923
Éléments hors caisse :		
Amortissement des propriétés, aménagements et équipements (note 8)	183 468	157 920
Amortissement des frais et crédits reportés, des actifs incorporels et des frais reliés au financement (notes 5, 11 et 15)	68 291	46 956
Variation des frais reportés reliés au coût de l'énergie	109 638	103 208
Variation des comptes de stabilisation tarifaire	23 822	(16 388)
Quotes-parts des bénéfices de satellites	(76 881)	(62 016)
Gain net sur disposition d'une participation dans une coentreprise (note 4)	-	(14 749)
Impôts futurs (note 21)	43 105	27 550
Autres	2 668	(14 145)
	<u>593 296</u>	<u>443 127</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 19)	11 706	44 842
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<u>605 002</u>	<u>487 969</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation de l'encaisse affectée	(29 941)	(7 029)
Acquisitions de propriétés, aménagements et équipements	(451 477)	(454 339)
Variation des frais et crédits reportés	(116 473)	(170 728)
Acquisitions d'actifs incorporels et autres	(19 609)	(20 796)
Variation d'une participation dans un satellite et autres	(25 558)	(36 137)
Disposition d'une participation dans une coentreprise (note 4)	-	42 362
Autres	1 770	(6 621)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<u>(641 288)</u>	<u>(653 288)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Variation des emprunts bancaires	(21 227)	5 349
Augmentation des crédits à terme	2 842 445	2 218 117
Remboursements des crédits à terme	(2 638 972)	(2 056 197)
Émissions de dettes à long terme	117 125	284 144
Remboursements de dettes à long terme	(58 611)	(159 642)
Émissions de parts	3 630	56 474
Distributions	(169 137)	(165 112)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<u>75 253</u>	<u>183 133</u>
<b>INCIDENCE DES FLUCTUATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET LE DÉCOUVERT BANCAIRE</b>	<u>3 149</u>	<u>819</u>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉDUCTION FAITE DU DÉCOUVERT BANCAIRE</b>	<u>42 116</u>	<u>18 633</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉDUCTION FAITE DU DÉCOUVERT BANCAIRE, AU DÉBUT <sup>(1)</sup></b>	<u>56 119</u>	<u>37 486</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉDUCTION FAITE DU DÉCOUVERT BANCAIRE, À LA FIN <sup>(1)</sup></b>	<u>98 235 \$</u>	<u>56 119 \$</u>

<sup>(1)</sup> Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie est composé de 103 657 \$ d'encaisse, nil de placements temporaires et 5 422 \$ de découvert bancaire au 30 septembre 2014 comparativement à 55 872 \$, 3 623 \$ et 3 376 \$ respectivement au 30 septembre 2013.

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.



## 1. NATURE DES ACTIVITÉS

Société en commandite Gaz Métro (la Société ou Gaz Métro) est une société dont une des principales activités est la distribution de gaz naturel au Québec (Gaz Métro-daQ). Gaz Métro est aussi, par l'intermédiaire de sa filiale à part entière, Northern New England Energy Corporation (NNEEC), l'unique actionnaire de Vermont Gas Systems, Inc. (VGS), qui est le seul distributeur gazier au Vermont (États-Unis), et de Green Mountain Power Corporation (GMP), le plus important distributeur d'électricité au Vermont. Gaz Métro est de plus engagée, par l'intermédiaire de filiales, de coentreprises et de satellites, dans d'autres activités, en majeure partie réglementées, dans le marché du transport et de l'entreposage du gaz naturel ainsi que dans le développement et l'exploitation de projets énergétiques porteurs tels que la production d'énergie éolienne et l'utilisation du gaz naturel comme carburant dans le transport. Le contexte réglementaire de Gaz Métro ainsi que de certaines de ses filiales, coentreprises et satellites et l'impact de ce contexte sur les états financiers consolidés sont décrits à la note 5.

## 2. MÉTHODES COMPTABLES

### PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de Gaz Métro sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada inclus à la Partie V du Manuel de CPA Canada - Comptabilité (Manuel), intitulée *Normes comptables pré-basculement*.

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les comptes de Gaz Métro et de toutes ses filiales. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés. Les investissements de la Société dans des entreprises sous contrôle conjoint (coentreprises) sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle. La consolidation proportionnelle est une méthode selon laquelle la Société inscrit sa quote-part de chacun des actifs, passifs, revenus et dépenses de la coentreprise, ligne par ligne, dans le poste correspondant de ses états financiers.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser les états financiers consolidés, la direction de Gaz Métro inc. (GMi) (la direction), en sa qualité de commandité de Gaz Métro, doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant au bilan consolidé, sur les éventualités mentionnées à la date des états financiers consolidés et sur les montants des composantes des états consolidés des résultats et du résultat étendu de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments des états financiers consolidés qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations comprennent les hypothèses actuarielles et économiques utilisées pour la comptabilisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite pour les employés, la durée de vie utile des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement, l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus être générés par les actifs utilisés aux fins des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à long terme, l'estimation de volumes livrés et non facturés aux fins de la constatation des revenus, la détermination de la juste valeur des éléments d'actif et de passif lors de regroupements d'entreprises, les effets des décisions et autres démarches réglementaires sur les frais et crédits reportés, le coût éventuel du retrait des propriétés, aménagements et équipements, les provisions pour impôts sur les bénéfices, incluant notamment l'évaluation de la provision pour moins-value et l'estimation des échéanciers, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur pour l'établissement des impôts futurs, la juste valeur des instruments financiers et l'évaluation des provisions telles que les éventualités légales.

### RÉGLEMENTATION

Une des principales activités de Gaz Métro est la distribution de gaz naturel au Québec, activité qui est réglementée par la Régie de l'énergie (Régie).

De plus, elle exerce, par l'intermédiaire de certaines filiales, certaines coentreprises et certains satellites, d'autres activités qui sont soumises à la réglementation d'autres organismes. Ainsi, Intragaz, société en commandite, entité faisant partie du groupe Intragaz (Intragaz), est réglementée par la Régie et Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. (TQM) de même que Corporation Champion Pipe Line Limitée (Champion) relèvent de la compétence de l'Office national de l'énergie (ONÉ). Portland Natural Gas Transmission System (PNGTS), Vermont Electric Power Company, Inc. (Velco) et Vermont Transco LLC (Transco) sont assujetties à la réglementation de la Federal Energy Regulatory Commission (FERC). VGS et GMP sont, quant à elles, soumises à la réglementation du Vermont Public Service Board

(VPSB). Vermont Yankee Nuclear Power Corporation (VYNPC) est assujettie à la réglementation de la FERC et du VPSB.

Dans l'exercice de leurs pouvoirs, les organismes de réglementation rendent des décisions, entre autres, en matière de développement de réseaux, de fixation des tarifs et d'utilisation de certaines méthodes comptables sous-jacentes qui diffèrent de celles autrement appliquées par les entreprises non réglementées.

## **TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et de placements très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

## **ENCAISSE AFFECTÉE**

L'encaisse affectée est principalement composée de trésorerie et équivalents de trésorerie dont l'utilisation est limitée à des usages précis dans le cadre d'arrangements de financement d'extension de réseau ou de financement d'activités de développement. L'encaisse affectée est présentée dans l'actif à long terme lorsque son usage est limité à des projets d'acquisition ou de développement d'actifs à long terme. La portion présentée dans l'actif à court terme représente la portion de l'encaisse affectée qui servira à régler des éléments du passif à court terme.

## **STOCKS**

Les stocks sont principalement composés de gaz naturel relié à Gaz Métro-daQ et à VGS et incluent également des stocks de fournitures et matériaux. Ceux-ci sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Gaz Métro-daQ et VGS ne sont pas autorisées à faire de profit sur la vente de gaz naturel. Ainsi, l'écart entre les tarifs de fourniture approuvés par la Régie ou le VPSB, selon le cas, et le coût réel d'approvisionnement du gaz naturel est comptabilisé à titre d'ajustement des coûts directs et en contrepartie, en tant que compte de frais ou de crédits reportés conformément au mécanisme réglementaire.

## **PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS**

Les propriétés, aménagements et équipements sont composés principalement d'actifs utilisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés et sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Le coût comprend les coûts directs et les frais généraux ainsi qu'un rendement sur les fonds utilisés pour certains projets de construction. Gaz Métro capitalise des intérêts dans le coût de construction des projets découlant d'activités à tarifs non réglementés jusqu'à ce que le projet entre en phase d'exploitation.

En ce qui a trait aux projets de construction réalisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés, Gaz Métro capitalise des intérêts calculés en fonction de son coût moyen pondéré du capital qui inclut une composante intérêt et une composante de rendement liée aux capitaux propres, tel que reconnu par les divers organismes de réglementation. En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, cette composante de rendement capitalisée pour certains projets de construction, les bénéfices correspondants ainsi que l'amortissement subséquent de ces éléments ne seraient pas constatés. La Société n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences en termes financiers de cette pratique sur la valeur des propriétés, aménagements et équipements, les charges d'amortissement ou les autres composantes des états financiers consolidés.

Au moment de la mise hors service de propriétés, aménagements et équipements relatifs à certaines activités à tarifs réglementés, les profits et pertes sur aliénation sont comptabilisés à l'amortissement cumulé, tel qu'exigé par les organismes de réglementation, sans aucune incidence sur le bénéfice net consolidé de la Société.

L'amortissement est calculé principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie résiduelle estimative des actifs existants. Les taux d'amortissement utilisés pour les actifs des activités à tarifs réglementés sont révisés et approuvés périodiquement par les différents organismes de réglementation et dans certains cas, ils tiennent compte de l'estimation du coût éventuel de retrait et des profits et pertes sur l'aliénation des biens déjà retirés. La contrepartie est comptabilisée en augmentation des crédits reportés tandis que les coûts réels de retrait sont plutôt comptabilisés en diminution de ceux-ci. L'incidence de cette pratique est présentée à la note 5.

L'amortissement des propriétés, aménagements et équipements est calculé selon les taux d'amortissement suivants :

Stockage	1,75 % à 38,71 %
Transport	0,24 % à 12,75 %
Distribution	1,55 % à 10,00 %
Installations générales	1,01 % à 50,00 %
Production	1,00 % à 20,00 %

### **OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE DES PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS**

La juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service des propriétés, aménagements et équipements est constatée, lorsqu'une obligation juridique existe, à titre de passif dans la période au cours de laquelle elle est engagée, pourvu qu'une estimation raisonnable de la juste valeur puisse être établie. L'obligation est initialement évaluée à sa juste valeur en utilisant l'approche de la valeur actualisée prévue et est subséquemment ajustée pour refléter tout changement découlant du passage du temps et tout changement relatif à la date de paiement prévue ou au montant de l'estimation initiale.

Pour certaines activités à tarifs réglementés, il n'est cependant pas possible de déterminer la portée exacte des obligations juridiques, ni le moment où elles devraient engager des coûts pour s'acquitter de ces obligations. Par conséquent, il n'est pas possible d'établir une estimation raisonnable de la juste valeur du passif connexe. Toutefois, la direction estime qu'il est raisonnable de croire que si des coûts de mise hors service relatifs à ces propriétés, aménagements et équipements étaient engagés, ils seraient récupérés à même les tarifs des exercices futurs.

### **PLACEMENTS ET AUTRES**

Les placements et autres sont constitués principalement de participations dans des satellites et d'autres placements. La Société comptabilise ses participations dans des satellites à la valeur de consolidation. La valeur de consolidation est une méthode de comptabilisation selon laquelle la Société comptabilise initialement le placement au coût et ensuite vient ajuster la valeur comptable en enregistrant la quote-part des résultats et la quote-part des opérations affectant l'avoir de la société satellite. Les autres placements sont comptabilisés à la juste valeur, sauf les polices d'assurance-vie, qui sont comptabilisées à la valeur de rachat. Toutes les participations dans des satellites sont dans des entités ayant des activités assujetties à la réglementation des tarifs.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle de ses participations dans des satellites et lorsqu'elle subit une moins-value durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats.

En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, la valeur des participations et la quote-part des bénéfices de la Société dans des satellites ayant des activités assujetties à la réglementation des tarifs auraient été différentes considérant les traitements réglementaires utilisés par ces derniers. La Société n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences en termes financiers de ces pratiques, liées à la réglementation des tarifs, sur la valeur des participations dans des satellites et sur les quotes-parts des bénéfices des satellites présentées aux états financiers consolidés.

### **FRAIS ET CRÉDITS REPORTÉS**

Les frais reportés représentent des sommes déboursées que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient recouvrer de leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs, tel qu'approuvé par les différents organismes de réglementation. Les crédits reportés représentent des sommes encaissées que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient remettre à leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs.

Les frais et crédits reportés ne seraient pas comptabilisés comme ils le sont si les tarifs n'étaient pas réglementés. Conformément à la réglementation en vigueur, les frais et crédits reportés sont amortis dans les tarifs sur diverses périodes, en fonction de leur nature, et sont soumis au rendement sur le capital investi, ou des intérêts sont généralement cumulés sur les soldes qui seront recouverts ou remis au moyen des tarifs imputés à la clientèle dans le futur.

Les frais et crédits reportés font l'objet de suivis et d'évaluation périodiques. Si la Société jugeait qu'il n'était plus probable que certains montants puissent être recouverts ou remboursés par de futurs ajustements tarifaires, à la suite des interventions des organismes de réglementation, la valeur comptable du compte de frais ou crédits reportés sous-jacents serait ajustée en conséquence.

### **ACTIFS INCORPORELS**

Les actifs incorporels sont constitués principalement de frais reliés au développement informatique, qui comprennent notamment les coûts encourus par la Société relativement au développement de systèmes informatiques ainsi que le coût des logiciels et des licences acquis destinés à usage interne. Les dépenses de maintenance et de formation sont comptabilisées aux résultats, lorsqu'elles sont engagées, à la rubrique *Exploitation et entretien*. Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives de 5 et 10 ans.

### **REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, tous les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, y compris toute participation ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées comme un élément distinct des capitaux propres. De plus, les coûts liés aux acquisitions d'entreprises de même que les coûts de restructuration découlant d'une acquisition sont comptabilisés en charges.

### **ÉCARTS D'ACQUISITION**

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition sur le montant net des valeurs attribuées à tous les éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge au moment de l'acquisition d'une entreprise et ne sont pas amortis. Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les écarts d'acquisition pourraient ne pas être recouvrables. Ce test, qui s'effectue en deux étapes, consiste dans un premier temps à comparer la valeur comptable et la juste valeur des unités d'exploitation. La juste valeur d'une unité d'exploitation est établie selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou en fonction d'évaluations externes. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, la deuxième étape du test est alors réalisée. À cette étape, la juste valeur de l'écart d'acquisition lié à l'unité d'exploitation est comparée à sa valeur comptable et tout excédent de cette dernière représente une perte de la valeur qui est comptabilisée à l'état consolidé des résultats. La juste valeur des écarts d'acquisition correspond à l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur le total des sommes attribuées aux actifs et aux passifs sous-jacents.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués soit le 1<sup>er</sup> avril ou le 1<sup>er</sup> juillet de chaque exercice, selon l'unité d'exploitation testée.

### **DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME**

Les actifs à long terme pouvant être soumis à un test de dépréciation comprennent les propriétés, aménagements et équipements, les frais reportés, les participations dans des satellites et les actifs incorporels à durée de vie utile limitée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel des entrées de trésorerie indépendantes sont générées. Le test de recouvrabilité est effectué en comparant la somme des flux de trésorerie nets futurs non actualisés qui sont directement associés à l'utilisation et à la cession éventuelle du groupe d'actifs à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe d'actifs excède les flux de trésorerie nets futurs non actualisés, le montant de la dépréciation, soit l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur du groupe d'actifs, est constaté à l'état consolidé des résultats. La juste valeur est établie selon des techniques d'évaluation, tel le prix en vigueur sur le marché, si disponible, ou basée sur le total des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle du groupe d'actifs.

### **FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

Les frais de recherche sont imputés à l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les coûts afférents aux activités de développement sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle ils sont engagés à moins que ceux-ci ne répondent à tous les critères de report. Les frais de

développement capitalisés sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile des actifs sous-jacents.

### CONVERSION DES DEVISES

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont portés à l'état consolidé des résultats de l'exercice en cours.

Les éléments d'actif et de passif de satellites étrangers et des établissements étrangers considérés comme autonomes sont convertis en dollars canadiens, au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et les pertes de change latents en résultant sont présentés dans les *Autres éléments du résultat étendu* et sont constatés à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes est réduit.

### CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus de la Société sont constitués essentiellement de produits issus d'activités à tarifs réglementés et, dans une moindre importance, d'activités à tarifs non réglementés.

Les revenus tirés d'activités à tarifs réglementés proviennent principalement des activités de distribution et de transport de gaz naturel et d'électricité au Canada et aux États-Unis. Ces revenus sont constatés conformément aux ententes sous-jacentes approuvées par les différents organismes de réglementation. Plus précisément, les revenus relatifs à la distribution d'énergie sont constatés lorsque la livraison a eu lieu, soit en fonction des relevés des compteurs et autres méthodes d'estimation de la consommation des clients.

Les revenus tirés d'activités à tarifs non réglementés proviennent principalement de la production d'énergie des parcs éoliens, de la prestation de services, de consultations et de ventes d'équipements. Ces revenus sont constatés lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- les services ont été rendus ou les produits ont été livrés aux clients;
- il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- les montants sont déterminés ou déterminables; et
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus tirés d'activités à tarifs non réglementés proviennent également de revenus de location, qui sont constatés linéairement sur la durée des contrats.

Les contributions reçues des clients provenant des activités à tarifs réglementés sont comptabilisées en réduction du coût des propriétés, aménagements et équipements auxquels elles se rattachent. Les contributions reçues des clients provenant d'activités à tarifs non réglementés sont comptabilisées à titre de revenus reportés, présentés à la rubrique *Autres éléments du passif à long terme* du bilan consolidé, et sont amorties sur la durée du contrat sous-jacent.

### AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale est constatée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle soit réalisée et elle est comptabilisée selon la méthode de la réduction des coûts. Selon cette méthode, l'aide gouvernementale est portée en diminution de la dépense ou de l'actif auquel elle se rapporte.

### IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Gaz Métro et ses filiales et coentreprises constituées en sociétés en commandite ne présentent pas de dépense d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois fiscales en vigueur, les bénéfices sont imposables au niveau des associés.

Les filiales et coentreprises constituées en sociétés par actions utilisent la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers consolidés, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts futurs est incluse dans les résultats de la période au cours de laquelle la



modification est entrée en vigueur ou pratiquement entrée en vigueur. Dans tous les cas, les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés seulement s'il est plus probable qu'improbable qu'ils seront réalisés.

Selon des traitements réglementaires, certaines filiales et coentreprises détenues par Gaz Métro récupèrent, à même leurs tarifs, les coûts liés aux impôts sur les bénéfices selon une méthode différente de celle prévue au chapitre 3465 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Impôts sur les bénéfices*. Les écarts cumulés entre les traitements réglementaires et la méthode prévue au chapitre 3465 sont comptabilisés à titre de frais ou crédits reportés.

### **AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

Des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie sont offerts à la presque totalité des salariés.

Le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes d'avantages complémentaires de retraite est comptabilisé par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles. Ces calculs actuariels sont basés sur des hypothèses clés fondées sur les meilleures estimations faites par la direction portant notamment sur (i) le taux d'actualisation, (ii) le rendement prévu des actifs des régimes, (iii) l'évolution future des niveaux de salaires et des coûts des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie et (iv) l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée à l'aide des valeurs de marché à la date de mesure. La méthode fondée sur la juste valeur est utilisée afin de calculer le rendement prévu de l'actif des régimes servant à la détermination du coût au titre des prestations constituées.

Les gains et les pertes actuariels nets en excédent de 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes au début de la période sont amortis sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés couverts, qui varie entre 6 et 18 ans, selon le régime.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés à la date des modifications.

Les actifs et les obligations transitoires sont amortis linéairement sur une période qui correspond à la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés qui devraient recevoir des avantages en vertu des régimes.

Selon des traitements réglementaires, Gaz Métro-daQ récupère à même les tarifs les coûts liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite de ses employés lorsque ceux-ci sont déboursés (méthode des déboursés). Les écarts cumulés entre les coûts constatés aux résultats en vertu des traitements réglementaires et les coûts établis par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles, prévue au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, sont comptabilisés à titre de frais ou crédits reportés.

Les soldes non amortis existant à la date d'acquisition de certaines entreprises ayant des activités à tarifs réglementés sont comptabilisés à titre de frais reportés puisque ces soldes sont récupérables dans les tarifs futurs. Ces frais reportés sont amortis en fonction des traitements réglementaires approuvés par leur organisme de réglementation des tarifs.

Le coût relatif aux régimes de retraite à cotisations déterminées est comptabilisé au moment de la prestation des services par les employés de la Société, qui correspond généralement au moment où les cotisations sont versées.

### **INSTRUMENTS FINANCIERS**

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan consolidé lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur au moment de la constatation initiale. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers, exception faite des instruments financiers dérivés, dans les différentes catégories établies :

<b>Catégories</b>	<b>Instruments financiers</b>
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Trésorerie et équivalents de trésorerie Encaisse affectée
Prêts et créances	Clients et autres débiteurs Billet à recevoir
Actifs financiers disponibles à la vente	Fonds de placement <sup>(a)</sup>
Passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction	Découvert bancaire Emprunts bancaires Fournisseurs et charges à payer Distributions à payer Dettes à long terme

<sup>(a)</sup> Cet instrument financier est présenté à la rubrique *Placements et autres* du bilan consolidé.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats, dans la période au cours de laquelle ils se produisent, à l'exception de ceux découlant des instruments financiers désignés comme instruments de couverture, dont les variations sont comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat étendu*.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat étendu*, dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Les prêts et créances et les passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif lequel, lors de l'enregistrement initial, correspond à la juste valeur.

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon trois niveaux établis en fonction du caractère observable des données entrant dans leur évaluation. La hiérarchie de la juste valeur comprend les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 - Cette catégorie comprend les actifs et passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et à des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation. Par marché actif pour un actif ou un passif, il faut entendre un marché sur lequel des opérations sont conclues à une fréquence et à des volumes suffisants pour procurer, de manière constante, de l'information sur les cours.
- Niveau 2 - Cette catégorie comprend des évaluations établies au moyen de données directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés inclus dans le niveau 1. Les instruments financiers de cette catégorie sont évalués au moyen de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards dans le secteur, techniques qui sont dérivées de données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation utilisent des données comme les prix cotés sur le marché à terme, la valeur temps, les facteurs de volatilité et les prix cotés par les courtiers qui peuvent être observés ou corroborés sur le marché pour toute la durée de l'instrument financier dérivé.
- Niveau 3 - Cette catégorie comprend des évaluations basées sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou pour lesquelles les données observables ne permettent pas d'étayer en grande partie la juste valeur des instruments financiers. En général, les évaluations de niveau 3 portent sur des opérations à longue échéance qui sont conclues sur des marchés moins actifs ou à des endroits pour lesquels il est impossible d'obtenir de l'information sur le prix, ou à l'égard desquelles aucun prix coté par les courtiers n'a de force exécutoire pour justifier une classification de niveau 2.

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

Les instruments financiers dérivés qui sont classifiés à titre d'actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats, dans la période au cours de laquelle ils se produisent, à l'exception de ceux découlant des instruments financiers dérivés relatifs aux activités à tarifs réglementés et de ceux découlant des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture.

Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour réduire ou éliminer les risques inhérents à certaines opérations et soldes identifiables qui surviennent dans le cours normal des activités. Les risques inhérents que présentent ces opérations et soldes identifiables découlent des variations des prix du gaz naturel et de l'électricité, des taux d'intérêt et des taux de change. L'utilisation d'instruments financiers dérivés vise donc à s'assurer que les variations des flux de trésorerie découlant de ces opérations et soldes soient contrebalancées par les variations des flux de trésorerie des instruments financiers dérivés. Aucun instrument financier dérivé n'est détenu ni n'a été émis à des fins spéculatives.

### **Instruments financiers dérivés relatifs aux activités réglementées**

Des instruments financiers dérivés liés au coût de l'énergie sont utilisés pour gérer l'exposition à la volatilité du prix du gaz naturel. Les prix payés sont basés sur des indices et sont donc variables. Les outils utilisés permettent soit de fixer, soit de circonscrire les prix selon des balises temporelles, volumétriques et financières approuvées par la Régie dans le cadre des activités de Gaz Métro-daQ, ou par la direction dans le cas de VGS. La Régie a toutefois mis fin à ce programme et Gaz Métro-daQ ne peut plus contracter de nouveaux instruments financiers dérivés liés au coût de l'énergie. Les dérivés actuellement en vigueur ont des dates d'échéance jusqu'en octobre 2015. Des contrats de change à terme sont également utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change lié à une portion importante des achats de gaz naturel libellés en dollars canadiens pour VGS.

Les instruments financiers dérivés liés au coût de l'énergie ainsi que les contrats de change à terme de VGS ne sont pas désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture. Les gains et pertes découlant des variations de juste valeur de ces instruments financiers sont constatés à titre d'ajustement des frais ou crédits reportés, comme approuvé par la Régie et par le VPSB, puisqu'ils seront remboursés ou récupérés à même les tarifs futurs.

### **Instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture**

La comptabilité de couverture est appliquée pour les transactions qui y sont admissibles, ce qui comprend les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes. En effet, pour contrer le risque de change sur son investissement net dans ses établissements étrangers autonomes, certaines dettes libellées en dollars américains sont désignées comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes qui ont comme monnaie fonctionnelle le dollar américain.

Toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts sont documentées formellement, de même que les objectifs et la stratégie de gestion de risque motivant les opérations de couverture. De plus, l'efficacité de la couverture est évaluée au moment de sa mise en place, à chaque date de bilan ainsi qu'à l'échéance de la désignation de couverture. La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque la relation de couverture n'est plus efficace ou lorsque les éléments de couverture ou couverts cessent d'exister puisqu'ils sont vendus ou liquidés ou si la désignation de couverture cesse.

Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné comme élément de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat étendu* et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les montants antérieurement constatés au *Cumul des autres éléments du résultat étendu* sont reclassés aux résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats ou lorsque l'élément couvert est réglé.

Des accords de crédit croisé de taux d'intérêt sont utilisés afin de fixer les taux d'intérêt sur une portion des emprunts à taux variable et des contrats de change à terme ont été utilisés jusqu'en octobre 2013 afin de gérer l'exposition au risque de change lié à une portion importante d'achats d'équipements en euros pour les projets éoliens des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3, société en nom collectif (Parcs 2 et 3). Ces instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.



Un accord de crédit croisé de taux d'intérêt est utilisé afin de fixer le taux d'intérêt sur un emprunt à taux variable d'Intragaz. Cet instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture admissible à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Dans le cas d'une relation de couverture de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes, la partie efficace des gains et pertes de change à la conversion des dettes désignées comme élément de couverture est incluse dans les *Autres éléments du résultat étendu* et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les gains ou pertes de change latents sur ces éléments de couverture constatés au *Cumul des autres éléments du résultat étendu* sont reclassés aux résultats lorsque l'investissement net correspondant est réduit, soit au même moment où les gains ou pertes de change latents sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes sont constatés aux résultats.

Une portion d'un solde d'encaisse libellé en euros est utilisée afin de gérer l'exposition au risque de change lié à une portion importante d'achats d'équipements en euros pour le projet éolien de Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4, S.E.N.C. (Parc 4). Cet instrument financier est désigné comme instrument de couverture admissible à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

### **COÛTS DE TRANSACTION**

Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés aux résultats lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction sont ajoutés ou déduits de la valeur comptable de l'instrument sous-jacent et ils sont alors amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR PART**

Le calcul du bénéfice net de base par part est basé sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation. Aux 30 septembre 2014 et 2013, il n'existe aucun instrument ayant un effet dilutif sur le bénéfice net de base par part.

## **3. MODIFICATIONS COMPTABLES**

### **MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES**

#### **Changement de référentiel comptable**

Gaz Métro a choisi d'utiliser l'exemption prévue à l'Introduction de la Partie I du Manuel, intitulée *Normes internationales d'information financière* (IFRS), permettant aux entités admissibles ayant des activités à tarifs réglementés de reporter l'application de la Partie I jusqu'aux exercices ouverts le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Par conséquent, Gaz Métro continue de présenter ses états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada inclus à la Partie V du Manuel pour l'exercice 2014 et continuera également de le faire pour l'exercice 2015.

Une norme intérimaire, IFRS 14 Comptes de report réglementaires, a été publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) le 30 janvier 2014. Cette norme permet aux entités ayant des activités à tarifs réglementés, qui appliquent les IFRS à compter de la date de publication de cette dernière, de continuer d'appliquer les méthodes comptables de leur référentiel comptable actuel en ce qui a trait aux activités à tarifs réglementés et ce, jusqu'à ce qu'une norme définitive soit publiée. Le 22 septembre 2014, l'IASB a publié un document de travail dans lequel il cherche à déterminer quelles informations au sujet des activités à tarifs réglementés sont les plus utiles aux utilisateurs des états financiers, et se penche sur les approches possibles pour présenter les incidences financières de la réglementation des tarifs. Les parties prenantes canadiennes sont invitées à soumettre leurs commentaires directement à l'IASB au plus tard le 15 janvier 2015. Gaz Métro surveille activement les discussions et les développements quant à la mise en vigueur d'une norme définitive sur les activités à tarifs réglementés.

À la suite de l'analyse de la norme intérimaire, la Société a décidé d'adopter les IFRS à compter de son exercice 2016 et présentera les informations retraitées en conformité avec les IFRS pour l'exercice précédent. Compte tenu de l'avancement du projet de conversion à ce jour, la Société n'est actuellement pas en mesure de quantifier l'incidence de la conversion future aux IFRS sur ses états financiers consolidés et les notes afférentes ainsi que sur l'établissement des tarifs des entités réglementées de Gaz Métro. Considérant les différences qui existent entre les PCGR du Canada et les IFRS, les incidences pourraient être importantes. Des informations supplémentaires seront divulguées tout au long de l'avancement du projet de conversion.

#### 4. DISPOSITION D'UNE PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE

Le 27 novembre 2012, la Société a conclu la vente de la totalité des parts qu'elle détenait dans sa coentreprise HydroSolution, s.e.c. (HydroSolution) pour une contrepartie en espèces de 42 362 000 \$, nette des frais de transaction et de l'encaisse disposée de 2 016 000 \$. La transaction, exécutoire le 27 novembre 2012, a généré un gain net sur disposition de 14 749 000 \$. Cette coentreprise était auparavant incluse dans le secteur *Services énergétiques, entreposage et autres*.

La quote-part des actifs et passifs cédés d'HydroSolution se détaille comme suit :

Actif à court terme, excluant l'encaisse disposée de 2 016 \$	2 329 \$
Propriétés, aménagements et équipements	28 050
Actifs incorporels	9 108
Placements et autres	67
Écart d'acquisition	13 345
	<u>52 899</u>
Passif à court terme	1 652
Dette à long terme	21 454
Autres éléments du passif à long terme	2 180
	<u>25 286</u>
Valeur nette de l'actif cédé	27 613
Contrepartie reçue (nette des frais de transaction et de l'encaisse disposée)	42 362
Gain net sur disposition d'une participation dans une coentreprise	<u>14 749 \$</u>

#### 5. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

##### APPROBATION DES TARIFS

La Société exerce ses activités dans divers secteurs assujettis à la réglementation selon laquelle les coûts liés à l'énergie et à la prestation des services sont recouverts dans les tarifs facturés aux clients. Les informations qui suivent présentent les principales entreprises ayant des activités à tarifs réglementés et les incidences de la réglementation sur les traitements comptables qui en découlent.

##### Établissements réglementés au Québec

###### Distribution au Québec

Les activités de Gaz Métro-daQ sont régies par la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Les tarifs des exercices 2013 et 2014 ont été établis en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service. La méthode du coût de service permet à Gaz Métro-daQ de fixer ses tarifs chaque année de manière à recouvrer les frais prévus afin de desservir sa clientèle et à tirer un rendement de base juste et raisonnable sur l'avoir présumé des associés affecté à cette activité. Gaz Métro-daQ prévoit maintenir l'utilisation de la méthode fondée sur le coût de service jusqu'à l'instauration d'un prochain mécanisme incitatif prévu pour l'exercice 2018.

Le coût moyen pondéré du capital sur la base de tarification doit être fixé en utilisant une structure de capital dite présumée. Dans cette structure, l'avoir présumé des associés est de 46,0 %, dont 38,5 % sont rémunérés comme s'il s'agissait d'actions ordinaires et 7,5 % comme s'il s'agissait d'actions privilégiées.

Le taux de rendement de base autorisé sur l'avoir ordinaire présumé est habituellement établi à partir de l'application d'une formule d'ajustement automatique approuvée par la Régie. Pour les exercices clos les 30 septembre 2014 et 2013, la Régie a accepté de ne pas appliquer la formule d'ajustement automatique et de fixer ce taux à 8,90 %.

Quant au service de fourniture, c'est-à-dire l'approvisionnement en gaz naturel, la *Loi sur la Régie de l'énergie* prévoit que le gaz naturel soit revendu par le distributeur au coût réel d'approvisionnement. Le tarif de fourniture de gaz naturel est ajusté mensuellement selon le mécanisme d'ajustement tarifaire en place.

### Intragaz

Gaz Métro détient des participations dans les entités formant Intragaz variant entre 40 % et 60 %. Intragaz concentre ses activités dans l'entreposage du gaz naturel et ses tarifs sont approuvés par la Régie.

Plus particulièrement, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013, les tarifs d'Intragaz, société en commandite sont établis en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service, comparativement à la méthode antérieure qui était fondée sur les coûts évités. Dans sa décision de mai 2013, la Régie a également approuvé l'utilisation d'une structure de capital présumée moyenne composée de 46 % d'avoir présumé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013, pour une période de 10 ans. Le taux de rendement de l'actionnaire approuvé par la Régie, fixé pour une période de 10 ans, s'élève à 8,50 %.

### **Établissements réglementés ailleurs au Canada**

#### TQM et Champion

TQM, détenue à 50 % par Gaz Métro, et Champion, propriété exclusive de Gaz Métro, concentrent leurs activités dans le transport de gaz naturel. Leurs principales activités sont réglementées par l'ONÉ, un organisme fédéral indépendant qui réglemente les aspects internationaux et interprovinciaux des secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité en ce qui a trait à la détermination des revenus, des droits, de la construction et de l'exploitation.

En février 2014, l'ONÉ a approuvé une entente de tarification pour TQM pour les exercices 2014 à 2016 étant donné que l'entente de tarification approuvée en mai 2013 et couvrant l'année 2013 est venue à échéance. Dans le cadre de cette entente, et comme pour l'entente précédente, la tarification annuelle est calculée à l'aide d'une formule qui comprend une composante fixe et une composante de coûts entièrement récupérables auprès des clients ou remboursables à ceux-ci. Selon cette méthode, TQM est en mesure de déterminer sa structure de capital optimale pour lui permettre de refléter davantage la réalité économique et le risque d'affaires auxquels elle est exposée. Par ailleurs, TQM a maintenu une structure de capital comportant 40 % de capitaux propres au cours de l'exercice 2014.

Les tarifs de Champion sont établis en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service qui inclut notamment un taux de rendement spécifique sur les capitaux propres ainsi que les frais d'exploitation, les impôts sur les bénéfices et l'amortissement. Champion utilise un taux de rendement sur les capitaux propres et une structure de capital équivalant à ceux approuvés par la Régie pour l'établissement des tarifs de Gaz Métro-daQ, tels que définis précédemment.

### **Établissements réglementés aux États-Unis**

#### VGS, GMP et VYNPC

VGS et GMP sont deux filiales détenues indirectement en propriété exclusive par Gaz Métro et qui sont soumises à la réglementation du VPSB. La tarification de leurs activités est établie à l'aide d'une méthode fondée sur le coût de service. Les tarifs de base de VGS et GMP sont approuvés annuellement par le VPSB, alors que les prix du gaz naturel et de l'électricité sont ajustés trimestriellement selon les mécanismes d'ajustement tarifaire en place.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'encadrement réglementaire de chacune de ces filiales pour les exercices clos les 30 septembre 2014 et 2013.

	2014		2013	
	Avoir présumé des actionnaires	Taux de rendement autorisé sur l'avoir ordinaire	Avoir présumé des actionnaires	Taux de rendement autorisé sur l'avoir ordinaire
VGS	55,00 %	10,26 %	55,00 %	9,75 %
GMP	49,56 %	9,58 %	51,58 %	8,84 %

VYNPC est une filiale détenue indirectement en propriété exclusive par Gaz Métro et qui est soumise à la réglementation de la FERC en ce qui concerne ses tarifs et du VPSB pour tout ce qui ne touche pas les tarifs. La principale activité de VYNPC est la gestion de son fonds de placement dont les sommes serviront à régler ses obligations envers le Department of Energy des États-Unis (DOE) pour l'élimination de combustible nucléaire irradié. Le taux de rendement de base autorisé sur l'avoir ordinaire, qui est fixé par la FERC, se situe à 7,5 % depuis le 31 juillet 2002.

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

**PNGTS, VELCO et TRANSCO**

PNGTS, détenue indirectement à 38,3 % par Gaz Métro, exploite un gazoduc dans le Nord-Est des États-Unis. Elle est assujettie à la réglementation des tarifs par la FERC en matière de transport de gaz naturel conformément aux conditions de la *Natural Gas Act*.

Au 30 septembre 2014, Velco et Transco sont détenues indirectement à 38,8 % et à 70,0 % (38,8 % et 69,1 % au 30 septembre 2013), respectivement, par Gaz Métro. Velco exploite une ligne de transmission et agit comme gestionnaire de Transco et Transco exploite un système de transmission d'électricité. Velco et Transco sont assujetties à la réglementation de la FERC en ce qui a trait à leurs tarifs et à leur financement et à celle d'autres organismes de réglementation du Vermont pour, entre autres, la construction d'actifs reliés à la transmission d'électricité.

**ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES**

Les actifs réglementaires sont regroupés au bilan consolidé sous la rubrique *Frais reportés* alors que les passifs réglementaires sont regroupés sous la rubrique *Crédits reportés*. Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des actifs et passifs réglementaires aux 30 septembre 2014 et 2013 :

	Années prévues pour le recouvrement ou le règlement	2014	2013
<b>FRAIS REPORTÉS <sup>(1)</sup></b>			
Compte de stabilisation tarifaire relié à la température et au vent (a)	2015-2020	26 790 \$	70 245 \$
Compte de stabilisation tarifaire relié aux écarts d'inventaire (a)	2015-2016	8 081	7 080
Frais reliés au coût de l'énergie (b)	2015	49 855	73 411
Subventions octroyées (c)	2015-2024	109 676	109 206
Frais reliés aux instruments financiers (d)	2015-2017	11 648	29 122
Frais reliés aux programmes d'efficacité énergétique (e)	2015-2024	23 169	22 235
Frais reliés à la capitalisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite (f)	Indéterminable	64 226	72 595
Frais reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis (g)	2015-2034	13 899	15 049
Provision pour vacances (h)	2015-2017	5 223	6 964
Frais reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes (i)	2015-2016	15 278	176
Frais reliés aux impôts sur les bénéfices (j)	Indéterminable	23 109	23 034
Frais reliés au renouvellement du parc de compteurs (k)	2015-2018	10 061	11 899
Frais reliés aux tempêtes (l)	2016	4 826	9 308
Autres	Indéterminable	28 963	23 170
		<b>394 804 \$</b>	<b>473 494 \$</b>
<b>CRÉDITS REPORTÉS <sup>(2)</sup></b>			
Compte de stabilisation tarifaire relié à la température et au vent (a)	2015	2 030	-
Crédits reliés au coût de l'énergie (b)	2015	1 419	2 967
Crédits reliés aux instruments financiers (d)	2015	566	471
Crédits reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes (i)	2015-2016	1 252	1 860
Crédits reliés à la redevance au Fonds vert (m)	2015	5 833	4 245
Crédits reliés au Fonds pour l'expansion et la fiabilité du réseau (n)	Indéterminable	16 301	9 839
Crédits reliés au programme d'assistance électrique (o)	2015	7 861	2 456
Coûts éventuels de retrait des propriétés, aménagements et équipements (p)	Indéterminable	252 813	233 205
Autres	Indéterminable	16 726	9 187
		<b>304 801 \$</b>	<b>264 230 \$</b>

<sup>(1)</sup> L'amortissement des frais reportés est de 64 372 000 \$ en 2014 (55 619 000 \$ en 2013).

<sup>(2)</sup> L'amortissement des crédits reportés est de 12 244 000 \$ en 2014 (23 130 000 \$ en 2013).

- (a) Gaz Métro maintient des comptes de stabilisation tarifaire dans le but de pallier les effets imprévisibles et incontrôlables sur les activités de Gaz Métro-daQ des variations de la température et du vent ainsi que des écarts d'inventaire de gaz naturel. Les variations annuelles de la température et du vent sont amorties de façon à être recouvrées ou remises à même les tarifs à compter du deuxième exercice subséquent sur 5 ans et les écarts annuels d'inventaire sont amortis de façon à être recouverts ou remis à même les tarifs à compter du deuxième exercice subséquent sur 1 an.

VGS bénéficie, quant à elle, d'un mécanisme similaire pour les variations de la température. Les variations annuelles de la température sont amorties de façon à être recouvrées ou remises à même les tarifs au cours de l'exercice subséquent.

Concernant les variations de la température et du vent, des montants nets de 26 736 000 \$ à remettre aux clients et de 11 463 000 \$ à récupérer auprès des clients ont été enregistrés aux comptes de stabilisation tarifaire durant les exercices 2014 et 2013 respectivement. Ces montants nets n'auraient pas été enregistrés en l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs. La dépense d'amortissement relative au compte de stabilisation lié à la température et au vent s'élève à 18 749 000 \$ en 2014 et à 14 540 000 \$ en 2013.

Des ajustements reliés aux écarts d'inventaire de Gaz Métro-daQ totalisant 2 916 000 \$ en 2014 et 5 090 000 \$ en 2013 ont été reportés aux exercices 2016 et 2015 respectivement au lieu d'être comptabilisés immédiatement aux dépenses à l'état consolidé des résultats sous la rubrique *Coûts directs*. La dépense d'amortissement relatif au compte de stabilisation tarifaire relié aux écarts d'inventaire s'élève à 1 915 000 \$ au cours de l'exercice 2014 comparativement à 753 000 \$ pour l'exercice 2013.

En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, les résultats des exercices 2014 et 2013 auraient été affectés par l'utilisation d'une approche différente à l'établissement des tarifs dont les impacts ne peuvent être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

- (b) Une description de l'incidence de la réglementation des tarifs sur le traitement comptable de ces actifs est présentée à la note 2, sous la rubrique *Stocks*. Les frais et crédits reliés au coût de l'énergie sont composés des contreparties reliées aux réévaluations des stocks, des écarts de facturation liés à la mise en place tardive des nouveaux tarifs annuels applicables et autres ajustements du coût de l'énergie distribuée nécessaires afin d'annuler les effets découlant de la vente d'énergie sur les résultats, tel que prescrit par la Régie et le VPSB. Ces montants sont par la suite remboursés ou récupérés auprès des clients sous forme d'ajustements des tarifs sur une période de 12 mois. En l'absence du traitement réglementaire applicable à cette situation, un compte à recevoir ou à payer de la part des clients aurait été enregistré au niveau du bilan consolidé en remplacement des frais ou des crédits reportés car ces coûts d'énergie sont, en vertu des lois, entièrement aux frais des clients, qui doivent ultimement payer pour les coûts engagés. Ces comptes ne représentent, en substance, que des écarts de facturation aux clients qui sont corrigés à l'intérieur d'une période subséquente de 12 mois.
- (c) Les subventions octroyées sont principalement composées de sommes et d'autres aides données aux clients de Gaz Métro-daQ et de VGS pour l'achat d'équipements pour se convertir au gaz naturel ou pour remplacer leurs équipements actuels par des équipements ayant une meilleure efficacité énergétique. En ce qui concerne Gaz Métro-daQ, les sommes sont reportées puis amorties sur des périodes de 5 et 10 ans. En ce qui a trait à VGS, ces sommes sont reportées puis amorties sur une période de 3 ans.

N'eût été l'application des traitements réglementaires, les subventions octroyées auraient été comptabilisées à l'état consolidé des résultats lorsqu'encourues. Considérant ces différences, une charge supplémentaire de 189 000 \$ pour l'exercice 2014 (152 000 \$ en 2013) aurait été enregistrée et incluse dans une demande d'ajustement tarifaire.

- (d) Les frais et crédits reliés aux instruments financiers correspondent aux impacts nets des réévaluations des instruments financiers dérivés des entreprises du secteur de la distribution d'énergie. Les instruments financiers dérivés doivent être présentés au bilan consolidé et réévalués à leur juste valeur. La contrepartie de ces réévaluations, qui est actuellement incluse dans les comptes de frais et crédits reportés, devrait, en l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, être enregistrée directement aux résultats. N'eût été l'application des traitements réglementaires, la Société aurait modifié ses stratégies de couverture de façon à éviter que la variation de la juste valeur des instruments financiers reliés aux entreprises de ce secteur, qui s'élève à 17 569 000 \$ et à 36 191 000 \$ respectivement au cours des exercices 2014 et 2013,



n'influence les résultats. Les impacts sur les résultats ne peuvent donc pas être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

- (e) Gaz Métro-daQ a mis sur pied un Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) et GMP a instauré des fonds en efficacité énergétique (FEÉ), tous visant à développer des programmes d'efficacité énergétique auxquels leurs clients peuvent participer en respectant certains critères. Gaz Métro-daQ et GMP engagent donc des déboursés pour développer des programmes et verser des subventions aux clients qui y participent.

Les frais reliés au PGEÉ de Gaz Métro-daQ sont composés des écarts entre les déboursés réels et ceux projetés en début d'exercice au dossier tarifaire et des sommes relatives à l'incitatif à la performance du PGEÉ. Cet incitatif vise principalement à encourager Gaz Métro-daQ à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de ses clients et consiste en une bonification de rendement pour les associés. Lorsque l'objectif annuel de réduction des volumes de gaz naturel distribué par Gaz Métro-daQ est atteint, Gaz Métro comptabilise un revenu équivalant au montant de cet incitatif et un compte de frais reportés du même montant en contrepartie.

Les sommes relatives au PGEÉ de Gaz Métro-daQ sont reportées, puis amorties en totalité à compter du deuxième exercice subséquent.

Quant à GMP, les frais reliés à ses FEÉ sont composés des sommes déposées dans les différents fonds au cours de l'exercice. Ces frais sont reportés durant l'exercice courant et puis amortis sur une période de 10 ans à compter de l'exercice suivant.

N'eût été l'application des traitements réglementaires, les coûts auraient été constatés aux résultats lorsqu'ils auraient été encourus et l'incitatif aurait été comptabilisé à titre de revenus lorsqu'il aurait été effectivement perçu auprès des clients. Ainsi, aucune charge d'amortissement subséquente de ces frais n'aurait été enregistrée. En l'absence de ce traitement réglementaire, le bénéfice net consolidé de Gaz Métro aurait été supérieur de 590 000 \$ pour l'exercice 2014 et inférieur de 6 345 000 \$ pour l'exercice 2013.

- (f) Les frais reportés reliés à la capitalisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont constitués des écarts cumulés entre les traitements réglementaires utilisés par Gaz Métro-daQ et les normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel et des montants découlant d'acquisitions d'entreprises ayant des activités à tarifs réglementés.

Pour Gaz Métro-daQ, ces frais reportés s'élèvent à 15 404 000 \$ et 20 676 000 \$ respectivement au 30 septembre 2014 et 2013. Ces frais représentent en substance les coûts que Gaz Métro-daQ s'attend à pouvoir récupérer à travers les tarifs futurs. Ces frais ne sont pas soumis à un rendement sur le capital investi ni à aucun amortissement spécifique. En l'absence de ce traitement réglementaire, les coûts enregistrés aux résultats auraient été moins élevés de 5 272 000 \$ et de 10 726 000 \$ respectivement pour les exercices 2014 et 2013. Ces coûts auraient été inclus dans une demande d'ajustement tarifaire, annulant ainsi l'incidence sur les résultats.

Les frais reportés découlant d'acquisitions d'entreprises ayant des activités à tarifs réglementés totalisent 48 822 000 \$ au 30 septembre 2014 (51 919 000 \$ au 30 septembre 2013) et sont composés d'une partie des soldes non amortis des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes d'avantages complémentaires de retraite lors de l'acquisition de GMP et de CVPS. En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, ces frais reportés découlant de l'acquisition de GMP et de CVPS auraient influencé l'allocation de leur prix d'achat. La Société n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences de ces pratiques sur l'allocation du prix d'achat.

- (g) Les frais reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis sont liés à VGS et GMP. Une portion de ces coûts, qui seront éventuellement déboursés par VGS et GMP, serviront à décontaminer un terrain sur lequel était située une usine de gaz manufacturé ayant cessé ses activités en 1966. En effet, VGS et GMP, conjointement avec d'autres entreprises, ont été tenues potentiellement responsables de la pollution de ce site. Ces frais reportés représentent des coûts encourus pour un montant de 9 344 000 \$ au 30 septembre 2014 (7 158 000 \$ au 30 septembre 2013) et une estimation des coûts futurs pour un montant de 4 555 000 \$ au 30 septembre 2014 (7 891 000 \$ au 30 septembre 2013). Les coûts encourus et les coûts futurs estimatifs de VGS et de GMP ont été reportés et sont amortis sur une période de 10 à 20 ans. En contrepartie d'une partie de ces frais reportés, un passif au montant de 4 555 000 \$ au 30 septembre 2014 (7 891 000 \$ au 30 septembre 2013) a

été reconnu pour refléter les déboursés futurs estimés et est présenté à la rubrique *Autres éléments du passif à long terme* au bilan consolidé.

Tel qu'approuvé par le VPSB, les frais liés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis sont amortis de manière à être récupérés dans les tarifs futurs sans rendement sur le capital investi. En l'absence de traitements réglementaires, les coûts passés auraient été enregistrés aux résultats au moment où ils auraient été encourus.

- (h) Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012, Gaz Métro-daQ utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des coûts relatifs aux vacances en remplacement de la méthode des déboursés qui était utilisée auparavant. Les frais reportés relatifs à la provision pour vacances sont donc constitués des écarts cumulés entre les coûts constatés aux résultats en vertu de la méthode des déboursés et les coûts établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Ces frais reportés sont soumis à un rendement sur le capital investi et à un amortissement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans. En l'absence de ce traitement réglementaire, les tarifs des exercices antérieurs à l'exercice 2013 n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ce traitement réglementaire ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

- (i) Les frais et crédits liés aux mécanismes de partage des profits et pertes se composent de montants relatifs à Gaz Métro-daQ, VGS et GMP. En vertu du mécanisme de partage de profits et de pertes relié à Gaz Métro-daQ, la Régie exige que l'excédent de rendement ou le manque à gagner attribuable aux clients soit remis ou récupéré principalement sous forme d'ajustement des tarifs dans l'exercice suivant son approbation. En ce qui concerne VGS et GMP, le mécanisme de partage des profits et des pertes approuvé par le VPSB prévoit un ajustement des tarifs dans l'exercice suivant son approbation. Ces frais et crédits reportés sont enregistrés dans les exercices au cours desquels ils sont engendrés.

En l'absence de ces traitements réglementaires, les profits et pertes auraient été comptabilisés aux résultats au cours des exercices durant lesquels ils se sont matérialisés. Toutefois, les tarifs n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ce traitement réglementaire ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

- (j) Les frais liés aux impôts sur les bénéfices sont constitués principalement de sommes à récupérer à même les tarifs futurs de TQM, de VGS et de GMP relativement à l'écart entre la charge d'impôts sur les bénéfices calculée selon la méthode utilisée aux fins de l'établissement des tarifs et celle établie conformément aux normes définies au chapitre 3465 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Impôts sur les bénéfices*. En l'absence de ces traitements réglementaires, les charges d'impôts sur les bénéfices auraient été comptabilisées aux résultats au cours des exercices durant lesquels elles se sont matérialisées; toutefois les tarifs n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ces traitements réglementaires ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.
- (k) Les frais liés au renouvellement du parc de compteurs sont constitués des sommes engagées par GMP pour le retrait des compteurs qui ont été remplacés par des compteurs de nouvelle génération dans le cadre du déploiement de son réseau de distribution d'électricité intelligent. Les frais liés au renouvellement du parc de compteurs seront amortis jusqu'en 2018 de manière à être récupérés dans les tarifs futurs. En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, ces frais auraient été comptabilisés aux résultats au moment où ils ont été encourus et aucune charge d'amortissement subséquente n'aurait été enregistrée. Donc, en l'absence de traitement réglementaire, le bénéfice net consolidé de Gaz Métro aurait été supérieur de 2 780 000 \$ pour l'exercice 2014 et inférieur de 11 092 000 \$ pour l'exercice 2013.
- (l) Les frais liés aux tempêtes sont composés de dépenses relatives à des facteurs exogènes affectant le réseau de GMP qui sont en excédent du montant de 1 200 000 \$ US autorisé par le régime de réglementation alternative et qui sont récupérables auprès des clients sur une période de 12 mois. En l'absence de ce traitement réglementaire, les coûts engagés auraient été enregistrés aux résultats au moment où ils ont été encourus.
- (m) Les frais reportés liés à la redevance au Fonds vert de Gaz Métro-daQ correspondent à la différence entre le montant de redevance versé au gouvernement et celui facturé aux clients. Cette différence est expliquée par deux éléments. Tout d'abord, une partie est attribuable aux écarts de facturation liés à la mise en place tardive des nouveaux tarifs annuels applicables. Ensuite, le deuxième élément expliquant la différence découle de (i) l'écart entre les volumes de gaz naturel réellement distribués et ceux projetés et de (ii) l'écart entre la redevance réelle et celle projetée ayant servi à l'établissement du tarif.

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Il est à noter que le frais reporté relié à la redevance au Fonds vert demeurera en application jusqu'au 31 décembre 2014. À partir de cette date, l'amortissement du solde de ce frais reporté sera intégré au calcul mensuel du prix du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.

N'eût été l'application du traitement réglementaire, les écarts relatifs à la redevance au Fonds vert auraient été constatés aux résultats durant l'exercice au cours duquel ils ont été créés et aucune charge d'amortissement subséquente de ces frais n'aurait été enregistrée.

- (n) L'utilisation des baisses du prix du gaz naturel pour la création d'un fonds servant à l'expansion et la fiabilité du réseau de VGS a été approuvée par le VPSB. Ce fonds permet à VGS de déposer dans un compte d'encaisse affectée, les sommes retenues qui auraient autrement permis une réduction des tarifs et de les utiliser pour supporter le développement du réseau dans d'autres régions avec peu ou pas d'impact tarifaire. Dans le cas où l'expansion du réseau n'aurait pas lieu, les sommes seront retournées aux clients de VGS. VGS comptabilise les sommes récupérées en tant que passif réglementaire étant donné qu'elles seront remises aux clients par l'expansion du réseau ou par un remboursement. En contrepartie de ce passif réglementaire, un actif totalisant 16 454 000 \$ et 9 536 000 \$ est comptabilisé à la rubrique *Encaisse affectée* au bilan consolidé aux 30 septembre 2014 et 2013 respectivement.

En l'absence de traitements réglementaires, les tarifs n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ces traitements réglementaires ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

- (o) Le programme d'assistance électrique de GMP est financé par une redevance imposée par compteur pour tous les types de clients. Les sommes perçues permettent de réduire de 25 % le tarif d'électricité des clients résidentiels à faibles revenus admissibles et de couvrir les dépenses administratives afférentes au programme. Les crédits reportés reliés au programme d'assistance électrique sont donc constitués de l'excédent des sommes perçues par les redevances sur les coûts engagés par GMP aux 30 septembre 2014 et 2013. Dans le cas où des sommes seraient perçues en trop, elles pourraient être réattribuées aux clients par l'entremise d'un crédit sur leur facture ou elles pourraient être utilisées pour le développement du programme en fonction d'une décision du VPSB. En l'absence de traitements réglementaires, il n'y aurait aucun impact significatif aux états financiers consolidés puisque l'excédent des sommes perçues par les redevances sur les coûts engagés par GMP serait comptabilisé à titre de revenus reportés.
- (p) En vertu de traitements réglementaires, la Société comptabilise l'estimation des coûts éventuels de retrait liés à certains propriétés, aménagements et équipements, récupérés à même les tarifs principalement par le biais des taux d'amortissement, en augmentation des crédits reportés tandis que les coûts réels de retrait sont, pour leur part, enregistrés en diminution des crédits reportés. En l'absence de ce traitement réglementaire, les résultats des exercices 2014 et 2013 auraient été affectés par l'utilisation d'une approche différente à l'établissement des tarifs dont les impacts ne peuvent être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

## 6. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Comptes clients	193 217 \$	163 906 \$
Billets à recevoir (a)	6 291	25 888
Taxes à recevoir	2 609	21 401
Autres débiteurs	9 748	11 379
	<u>211 865 \$</u>	<u>222 574 \$</u>

- (a) Le billet à recevoir au 30 septembre 2014 ne porte pas intérêt et est relatif aux coûts de construction remboursables par Hydro-Québec après le début des activités commerciales de Parc 4. Le billet à recevoir au 30 septembre 2013 était relatif aux coûts de construction remboursables de Parcs 2 et 3 par Hydro-Québec et a été remboursé au cours de l'exercice 2014.

## 7. STOCKS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Gaz naturel	96 595 \$	76 015 \$
Fournitures et matériaux	18 310	17 332
	<u>114 905 \$</u>	<u>93 347 \$</u>



**8. PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS**

	2014			
	Coût	Amortissement cumulé	Projets en cours	Total
Stockage	172 259 \$	46 296 \$	16 205 \$	142 168 \$
Transport	660 192	300 715	9 332	368 809
Distribution	3 455 679	1 159 391	119 219	2 415 507
Installations générales	410 336	169 649	21 313	262 000
Production	744 723	68 970	109 271	785 024
	<b>5 443 189 \$</b>	<b>1 745 021 \$</b>	<b>275 340 \$</b>	<b>3 973 508 \$</b>

  

	2013			
	Coût	Amortissement cumulé	Projets en cours	Total
Stockage	172 088 \$	44 129 \$	4 748 \$	132 707 \$
Transport	610 152	283 741	8 483	334 894
Distribution	3 219 098	1 073 813	77 552	2 222 837
Installations générales	377 715	169 416	18 449	226 748
Production	339 908	27 330	353 886	666 464
	<b>4 718 961 \$</b>	<b>1 598 429 \$</b>	<b>463 118 \$</b>	<b>3 583 650 \$</b>

Le coût des propriétés, aménagements et équipements non amortissables, excluant les projets en cours, aux 30 septembre 2014 et 2013, est respectivement de 79 269 000 \$ et de 80 829 000 \$ et représente principalement le coût du gaz coussin des sites d'entreposage et des terrains.

La Société détient des appareils qu'elle loue en vertu de contrats de location-exploitation. Ces appareils en location ont un coût et un amortissement cumulé respectivement de 55 485 000 \$ et de 32 519 000 \$ au 30 septembre 2014 comparativement à 46 276 000 \$ et 25 104 000 \$ au 30 septembre 2013. Les revenus tirés de ces contrats de location-exploitation représentent 7 697 000 \$ et 10 714 000 \$ pour les exercices 2014 et 2013 respectivement.

La charge d'amortissement est de 183 468 000 \$ en 2014 comparativement à 157 920 000 \$ en 2013. Au cours de l'exercice 2014, la Société a réalisé et imputé à l'amortissement cumulé des pertes nettes sur aliénation de propriétés, aménagements et équipements totalisant 3 431 000 \$ (2 860 000 \$ en 2013).

Au cours de l'exercice 2014, un montant d'intérêts de 4 357 000 \$ a été capitalisé dans les projets en cours de certaines activités à tarifs non réglementés (13 304 000 \$ en 2013).

**9. PLACEMENTS ET AUTRES**

	Taux de participation	2014	2013
Participations dans des satellites			
PNGTS (a)	38,3 %	93 150 \$	89 388 \$
Transco (69,1 % en 2013) (b)	70,0 %	428 570	356 011
Velco	38,8 %	11 555	10 404
Autres		1 947	1 834
		<b>535 222</b>	457 637
Fonds de placement (c)		174 313	158 193
Valeur de rachat de polices d'assurance-vie (d)		27 220	23 270
		<b>736 755 \$</b>	<b>639 100 \$</b>

(a) Le placement dans PNGTS a été donné en garantie de billets de premier rang de 106 613 000 \$ (95 190 000 \$ US) de cette société au 30 septembre 2014.

(b) Le 27 décembre 2012, par l'intermédiaire d'une de ses filiales américaines, Gaz Métro a investi un montant de 33 181 000 \$ (33 473 000 \$ US) dans Transco. À la suite de cet investissement, son niveau de participation est passé de 68,5 % à 69,1 %. Ces fonds sont destinés à financer les investissements en capital dans des activités reliées à la transmission d'électricité.

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Le 23 décembre 2013, par l'intermédiaire d'une de ses filiales américaines, Gaz Métro a investi un montant de 24 409 000 \$ (23 251 000 \$ US) dans Transco, augmentant ainsi son niveau de participation de 69,1 % à 70,0 %. Ces fonds sont destinés à financer les investissements en capital dans des activités reliées à la transmission d'électricité.

- (c) Les fonds de placement sont composés principalement de fonds gérés par VYNPC qui serviront à régler les passifs reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis et à l'élimination de combustible nucléaire irradié. Pour plus de détails quant à ces passifs, se référer à la note 16.
- (d) Il s'agit de polices d'assurance sur la vie de dirigeants actifs et à la retraite.

## 10. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
TQM	50,0 %	50,0 %
TQM Services Inc.	50,0 %	50,0 %
Société en commandite Rabaska (Rabaska)	33,3 %	33,3 %
CDH Solutions & Opérations Inc.	50,0 %	50,0 %
Intragaz	40,0 à 60,0 %	40,0 à 60,0 %
Parcs 2 et 3	50,0 %	50,0 %
Parc 4	50,0 %	50,0 %

La quote-part des composantes des coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est la suivante :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>RÉSULTATS</b>		
Revenus	95 513 \$	62 786 \$
Frais	76 421	41 174
Bénéfice net	<u>19 092 \$</u>	<u>21 612 \$</u>
<b>BILAN</b>		
Actif à court terme	67 597 \$	70 071 \$
Actif à long terme	720 098	640 193
Passif à court terme	(49 375)	(113 606)
Passif à long terme	(496 361)	(353 459)
Actif net	<u>241 959 \$</u>	<u>243 199 \$</u>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX :</b>		
Activités d'exploitation	87 278 \$	38 726 \$
Activités d'investissement	(140 686)	(168 677)
Activités de financement	60 534	127 311
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, déduction faite du découvert bancaire	<u>7 126 \$</u>	<u>(2 640) \$</u>

La société détient une quote-part dans des actifs sous contrôle conjoint de génération et de transmission électrique. Au 30 septembre 2014, la quote-part des actifs sous contrôle conjoint, inclus dans l'actif à long terme du bilan consolidé, est de 84 496 000 \$ (75 935 000 \$ au 30 septembre 2013) et la quote-part des frais, inclus dans les résultats consolidés, est de 22 097 000 \$ (16 657 000 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013). Les frais liés aux actifs sous contrôle conjoint sont inclus dans la base de tarification et donc génèrent des revenus inclus dans les revenus consolidés de la société.

## 11. ACTIFS INCORPORELS

	<u>2014</u>			<u>2013</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Développement informatique	161 651 \$	83 108 \$	78 543 \$	144 129 \$	76 355 \$	67 774 \$

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Les actifs incorporels capitalisés ont totalisé 19 609 000 \$ en 2014 et 20 796 000 \$ en 2013. De ce montant, 16 206 000 \$ sont associés à des actifs acquis et 3 403 000 \$ sont associés à des actifs générés à l'interne en 2014 (15 343 000 \$ et 5 453 000 \$ respectivement en 2013). La charge d'amortissement est de 12 174 000 \$ en 2014 et de 12 438 000 \$ en 2013.

**12. ÉCARTS D'ACQUISITION**

	<b>2014</b>			
	Distribution d'énergie	Transport de gaz naturel	Services énergétiques, entreposage et autres	Total
Solde au début	312 976 \$	7 596 \$	1 149 \$	321 721 \$
Écart de conversion des établissements étrangers autonomes	27 248	-	-	27 248
<b>Solde à la fin</b>	<b>340 224 \$</b>	<b>7 596 \$</b>	<b>1 149 \$</b>	<b>348 969 \$</b>

  

	<b>2013</b>			
	Distribution d'énergie	Transport de gaz naturel	Services énergétiques, entreposage et autres	Total
Solde au début	299 157 \$	7 596 \$	14 494 \$	321 247 \$
Écart de conversion des établissements étrangers autonomes	13 819	-	-	13 819
Disposition d'une participation dans une coentreprise (note 4)	-	-	(13 345)	(13 345)
<b>Solde à la fin</b>	<b>312 976 \$</b>	<b>7 596 \$</b>	<b>1 149 \$</b>	<b>321 721 \$</b>

**13. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS À LONG TERME**

	<b>2014</b>	2013
Actif au titre des prestations constituées (note 20)	<b>57 111 \$</b>	50 183 \$
Billets à recevoir (a)	-	1 750
Autres	<b>17 484</b>	16 195
	<b>74 595 \$</b>	68 128 \$

(a) Ce billet à recevoir ne porte pas intérêt et est relatif aux coûts de construction remboursables par Hydro-Québec de Parc 4. L'encaissement du billet à recevoir est prévu au cours de l'exercice 2015 et, par conséquent, il est présenté à la rubrique *Clients et autres débiteurs* au bilan consolidé au 30 septembre 2014 (note 6).

**14. EMPRUNTS BANCAIRES**

	Montants maximums autorisés	Taux d'intérêt	Échéance	<b>2014</b>	2013
<b>GAZ MÉTRO (a)</b>	<b>50 000 \$</b>	-	2015	-	-
<b>VGS (b) (1,13 % en 2013)</b>	<b>- \$</b>	-	2016	<b>- \$</b>	19 700 \$

(a) La facilité de crédit à court terme de Gaz Métro n'est pas garantie.

(b) Les facilités de crédit à court terme de VGS, échues en 2014, ont été renégociées et viendront à échéance en 2016. Au 30 septembre 2014, le solde de ces facilités de crédit est présenté dans la dette à long terme (note 15).

**15. DETTE À LONG TERME**

	Taux d'intérêt	Échéance	2014	2013
<b>GAZ MÉTRO</b>				
Obligations de première hypothèque (a)				
Série « D »	10,45 %	2017	125 000 \$	125 000 \$
Série « E »	9,00 %	2025	100 000	100 000
Série « F »	7,20 %	2028	50 000	50 000
Série « I »	7,05 %	2031	125 000	125 000
Série « I »	6,30 %	2034	125 000	125 000
Série « J »	5,45 %	2021	150 000	150 000
Série « J »	5,70 %	2036	150 000	150 000
Série « L »	4,93 %	2019	100 000	100 000
			<b>925 000</b>	<b>925 000</b>
Billets garantis de rang supérieur (b)				
Série « A » (130 000 \$ US)	3,86 %	2022	145 600	133 939
Série « B » (130 000 \$ US)	5,06 %	2042	145 600	133 939
Série « C » (100 000 \$ US)	4,04 %	2043	112 000	103 030
Série « D » (100 000 \$ US)	4,19 %	2048	112 000	103 030
			<b>515 200</b>	<b>473 938</b>
Crédit à terme, garanti (0,71 % en 2013) (a), (n)	0,80 %	2019	364 996	252 028
Autres (1,45 % en 2013)	1,90 %	2015	790	1 530
			<b>365 786</b>	<b>253 558</b>
			<b>1 805 986</b>	<b>1 652 496</b>
<b>NNEEC</b>				
Billets de premier rang, non garantis				
Série « A » (50 000 \$ US)	5,93 %	2017	56 000	51 515
Série « B » (50 000 \$ US)	6,12 %	2022	56 000	51 515
			<b>112 000</b>	<b>103 030</b>
<b>GMP (c)</b>				
Obligations de première hypothèque (d)				
Série 6,04 % (24 000 \$ US en 2014 et 30 000 \$ US en 2013)	6,04 %	2018	26 880	30 909
Série 6,70 % (15 000 \$ US)	6,70 %	2019	16 800	15 455
Série 9,64 % (9 000 \$ US)	9,64 %	2020	10 080	9 273
Série 8,65 % (11 500 \$ US en 2014 et 12 000 \$ US en 2013)	8,65 %	2022	12 880	12 364
Série 6,53 % (30 000 \$ US)	6,53 %	2036	33 600	30 909
Série 6,17 % (16 000 \$ US)	6,17 %	2038	17 920	16 485
Série 5,98 % (15 000 \$ US)	5,98 %	2019	16 800	15 455
Série 2010A (22 120 \$ US en 2014 et 22 815 \$ US en 2013)	2,60 %	2015		
	à 5,00 %	à 2035	24 774	23 506
Série 2010B (5 000 \$ US)	6,00 %	2035	5 600	5 152
Série 4,56 % - Tranche A (50 000 \$ US)	4,56 %	2042	56 000	51 515
Série 4,61 % - Tranche B (25 000 \$ US)	4,61 %	2042	28 000	25 758
Série 5,72 % (55 000 \$ US)	5,72 %	2019	61 600	56 667
Série 6,90 % (17 500 \$ US)	6,90 %	2024	19 600	18 030
Série 6,83 % (60 000 \$ US)	6,83 %	2028	67 200	61 818
Série 8,91 % (15 000 \$ US)	8,91 %	2032	16 800	15 455
Série 5,89 % (40 000 \$ US)	5,89 %	2041	44 800	41 212
Série 3,99 % (85 000 \$ US)	3,99 %	2043	95 200	87 576
Série 4,39 % (20 000 \$ US)	4,39 %	2034	22 400	-
Série 4,89 % (43 000 \$ US)	4,89 %	2044	48 160	-
Série 4,07 % (12 000 \$ US)	4,07 %	2029	13 440	-
			<b>638 534</b>	<b>517 539</b>
Obligations de la Vermont Economic Development Authority (VEDA), garanties (30 000 \$ US) (e)				
	5,00 %	2021	33 600	30 909
Crédit à terme, non garanti (40 101 \$ US en 2014 et 48 294 \$ US en 2013), (1,29 % en 2013) (f), (n)				
	1,44 %	2016	44 913	49 757
Autres (1 779 \$ US en 2014 et 1 246 \$ US en 2013)				
		2015	1 993	1 284
			<b>46 906</b>	<b>51 041</b>
			<b>719 040</b>	<b>599 489</b>

	Taux d'intérêt	Échéance	2014	2013
<b>VGS (g)</b>				
Billets de premier rang, non garantis				
Série 7,62 % (10 000 \$ US) (h)	7,62 %	2028	11 200	10 303
Série 6,44 % (10 000 \$ US)	6,44 %	2036	11 200	10 303
Série 7,00 % (10 000 \$ US)	7,00 %	2014	-	10 303
Série 5,14 % (35 000 \$ US)	5,14 %	2044	39 200	-
			<u>61 600</u>	<u>30 909</u>
Crédit à terme, non garanti (45 000 \$ US) (n)	-	2016	-	-
			<u>61 600</u>	<u>30 909</u>
<b>TQM</b>				
Obligations, non garanties				
Série « k »	4,05 %	2014	-	37 500
Série « l »	4,25 %	2017	50 000	50 000
			<u>50 000</u>	<u>87 500</u>
Crédit à terme, non garanti (i)				
Portion à taux variable (2,22 % en 2013) (n)	2,25 %	2018	20 098	21 168
Portion à taux fixe	2,81 %	2018	37 500	-
			<u>107 598</u>	<u>108 668</u>
<b>INTRAGAZ</b>				
Crédit à terme, garanti (5,21 % en 2013) (j), (n)	5,21 %	2023	44 779	47 747
<b>PARCS 2 ET 3 (k)</b>				
Prêt à terme, garanti	4,70 % et 5,45 %	2031	260 209	232 555
Crédit-relais, garanti	3,01 %	2014	-	24 695
			<u>260 209</u>	<u>257 250</u>
<b>PARC 4 (l)</b>				
Prêt de construction, garanti	5,66 %	2034	71 223	-
Crédit-relais, garanti	2,75 %	2015	1 484	-
			<u>72 707</u>	<u>-</u>
<b>AUTRES</b>				
Crédits à terme, garantis (2,54 % en 2013) (m), (n)	2,54 %	2016 à 2023	16 836	15 764
Autres	2,69 %		344	-
			<u>17 180</u>	<u>15 764</u>
			<u>3 201 099</u>	<u>2 815 353</u>
<b>FRAIS DE FINANCEMENT, DÉDUCTION FAITE DE L'AMORTISSEMENT</b>				
			<u>33 321</u>	<u>33 392</u>
			<u>3 167 778</u>	<u>2 781 961</u>
<b>ÉCHÉANCES COURANTES</b>				
			<u>27 016</u>	<u>89 886</u>
			<u>3 140 762 \$</u>	<u>2 692 075 \$</u>

### VERSEMENTS DE CAPITAL

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices pour respecter les échéances et les fonds d'amortissement, exclusion faite des rachats avant échéance au gré de la Société, sont de :

	2015	2016	2017	2018	2019
Versements de capital	27 016 \$	87 013 \$	257 053 \$	84 699 \$	580 128 \$

- (a) Au cours de l'exercice 2012, GMi, à titre de commandité de Gaz Métro, a conclu une nouvelle convention de crédit, selon laquelle le montant maximum autorisé s'élève à 600 000 000 \$, en remplacement de sa convention de crédit d'un montant maximum autorisé de 400 000 000 \$, qui serait venue à échéance le 21 décembre 2012. Le 3 avril 2014, GMi a prolongé l'échéance de sa convention de crédit jusqu'en mars 2019.

Une partie du crédit à terme est libellée en devises américaines, soit 129 136 000 \$ (115 300 000 \$ US) au

30 septembre 2014 et 118 794 000 \$ (115 300 000 \$ US) au 30 septembre 2013.

Pour les obligations de première hypothèque ainsi que le crédit à terme autorisé de 600 000 000 \$, GMi a agi comme emprunteur au marché et a simultanément prêté le produit des emprunts à Gaz Métro à des conditions similaires.

Les obligations de première hypothèque sont garanties par Gaz Métro en vertu des actes de fiducie. Le crédit à terme autorisé de 600 000 000 \$ est garanti par Gaz Métro. Les obligations de première hypothèque et le crédit à terme comportent également une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de Gaz Métro et de GMi situés dans la province de Québec. Ainsi, les créanciers bénéficient d'une hypothèque immobilière de premier rang sur les conduites et le réseau de gaz naturel présents et futurs de la Société.

Les obligations de première hypothèque sont remboursables au gré de GMi, par l'entremise de Gaz Métro, en vertu d'une entente entre celle-ci et GMi, au plus élevé de la valeur nominale ou d'une valeur reflétant les conditions de marché, majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat.

Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient que Gaz Métro n'émettra pas de nouvelle dette à long terme si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de Gaz Métro excède 65 % et le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est inférieur à 1,5, sur la base de ses états financiers non consolidés. Les actes de fiducie prévoient aussi que Gaz Métro ne fera aucune distribution à ses associés si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de la Société excède 75 % sur la base de ses états financiers non consolidés.

Les actes de fiducie et autres conventions prévoient que le total des intérêts détenus par Gaz Métro dans des activités non réglementées reliées à l'énergie et dans des activités non reliées à l'énergie ne doit pas représenter plus de 10 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2014 et 2013, les actifs détenus par Gaz Métro dans ces activités représentent respectivement 2,95 % et 2,67 % de son actif total non consolidé. De plus, dans le cas des activités non reliées à l'énergie, les intérêts détenus par Gaz Métro dans ces activités ne doivent pas représenter plus de 5 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2014 et 2013, Gaz Métro ne détient aucun intérêt dans ces activités.

- (b) Le 5 février 2013, GMi a conclu une convention d'achat de billets avec des investisseurs, par voie de placement privé. Le 10 avril 2013, les billets de Série « C » et de Série « D », garantis par Gaz Métro, ont été émis pour un montant en capital global de 200 000 000 \$ US, soit deux séries de 100 000 000 \$ US chacune. Le produit de l'émission a été prêté à Gaz Métro, à des conditions similaires à celles des billets garantis, afin d'être utilisé aux fins générales de l'entreprise et de rembourser à leur échéance, le 15 avril 2013, les obligations de première hypothèque de Série « L » d'un montant de 150 000 000 \$.

Les billets garantis de Série « A » et de Série « B » ont été émis par GMi et sont garantis par Gaz Métro. Le produit de l'émission a simultanément été prêté à Gaz Métro, à des conditions similaires à celles des billets garantis, afin de financer une portion de l'acquisition par NNEEC de la totalité des actions de CVPS.

- (c) Le 1<sup>er</sup> octobre 2012, par voie de fusion, CVPS a regroupé ses activités avec celles de GMP pour ne former qu'une seule entité, qui a conservé le nom de GMP. À la suite de cette fusion, les obligations de première hypothèque de CVPS ont été échangées contre de nouvelles obligations émises en vertu de l'acte de fiducie des obligations de première hypothèque de GMP. Les nouvelles obligations ont les mêmes valeurs nominales, échéances, modalités de remboursement et taux d'intérêt que les anciennes obligations de CVPS. L'acte de fiducie des obligations de première hypothèque de GMP a été modifié le 1<sup>er</sup> décembre 2012 afin d'exiger le maintien d'un ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi n'excédant pas 65 %. Le 1<sup>er</sup> octobre 2012, les VEDA ainsi que les autres dettes à long terme ont également été échangées contre de nouvelles dettes ayant les mêmes conditions que celles en vigueur avant la fusion.

Essentiellement, la totalité des actifs de GMP est assujettie au privilège de l'acte de fiducie en vertu duquel les obligations de première hypothèque ont été émises. Les obligations de première hypothèque contiennent certaines restrictions quant aux versements de dividendes par GMP. Selon les conditions les plus restrictives, approximativement 70 162 130 \$ US des bénéfices non répartis sont libres de restrictions au 30 septembre 2014 comparativement à 62 511 000 \$ US au 30 septembre 2013. Certaines de ces obligations de première hypothèque requièrent des versements annuels dans un fonds d'amortissement.

- (d) Le 1<sup>er</sup> décembre 2013, GMP a conclu une convention d'achat d'obligations avec des investisseurs, par voie de placement privé, en vue de l'émission d'obligations de première hypothèque pour un montant en capital global de



(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

75 000 000 \$ US, soit trois séries de 43 000 000 \$ US, 20 000 000 \$ US et 12 000 000 \$ US. Le 16 décembre 2013, GMP a procédé à l'émission des séries d'obligations de 43 000 000 \$ US et de 20 000 000 \$ US, venant à échéance le 16 décembre 2043 et le 16 décembre 2033 et portant intérêt aux taux annuels de 4,89 % et de 4,39 % respectivement. La série d'obligations de 12 000 000 \$ US a été émise le 9 janvier 2014. Ces obligations, venant à échéance le 9 janvier 2029, portent intérêt au taux annuel de 4,07 %.

Le 6 décembre 2012, GMP a procédé, par voie de placement privé, à l'émission d'obligations de première hypothèque d'un montant de 85 000 000 \$ US, pour financer une partie de ses investissements en propriétés, aménagements et équipements et pour rembourser certaines dettes à court terme. Ces obligations de première hypothèque portent intérêt au taux annuel de 3,99 % et viendront à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2042.

La Série 2010A des obligations de première hypothèque, au montant initial de 24 765 000 \$ US, vient à échéance par tranche de montants variables le 1<sup>er</sup> avril de chaque année, et ce, depuis l'exercice 2011.

- (e) Les obligations de première hypothèque et de la VEDA sont garanties par la quasi-totalité des actifs de GMP. Les obligations de première hypothèque sont remboursables au gré de GMP, au plus élevé de la valeur nominale ou d'une valeur reflétant les conditions de marché, majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat.
- (f) Le 1<sup>er</sup> octobre 2012, les facilités de crédit de GMP et de CVPS ont été annulées et les sommes à payer ont été remboursées à l'aide d'une nouvelle facilité de crédit, contractée par GMP. Cette nouvelle facilité de crédit autorise un crédit à terme de 70 000 000 \$ US, pouvant être augmenté jusqu'à concurrence d'un montant additionnel de 15 000 000 \$ US, sous réserve de l'approbation du prêteur, et viendra à échéance le 30 septembre 2016.
- (g) Le 30 janvier 2014, VGS a procédé, par voie de placement privé, à l'émission de billets de premier rang pour un montant total de 35 000 000 \$ US. Les billets de premier rang viendront à échéance le 30 janvier 2044 et portent intérêt au taux annuel de 5,14 %.

Les facilités de crédit de VGS, d'un montant total de 45 000 000 \$US ont été renégociées au cours de l'exercice 2014 et viendront à échéance en 2016. Au 30 septembre 2013, les soldes de ces facilités de crédit étaient présentées dans les emprunts bancaires (note 14).

- (h) Le billet de premier rang de Série 7,62 % de VGS comprend une clause de remboursement par anticipation de 1 000 000 \$ US par année commençant en 2019.
- (i) Le 27 juin 2014, TQM a amendé sa facilité de crédit, qui comprend maintenant une portion prêt à terme de 75 000 000 \$ (37 500 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) et une portion marge de crédit de 60 000 000 \$ (30 000 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro). Une première tranche du prêt à terme de 35 000 000 \$ (17 500 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) a été contractée le 2 juillet 2014 et porte intérêt au taux annuel de 2,79 %, et sa deuxième tranche de 40 000 000 \$ (20 000 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) a été contractée le 15 septembre 2014 et porte intérêt au taux annuel de 2,82 %. Ces emprunts ont servi à une partie du remboursement de la Série K venue à échéance le 15 septembre 2014. La portion marge de crédit demeure à taux variable. La facilité de crédit amendée viendra à échéance le 19 août 2018.
- (j) Le 29 août 2013, Intragaz a conclu une nouvelle convention de crédit qui viendra à échéance le 28 avril 2023. Au 30 septembre 2014, le montant disponible en vertu de cette facilité de crédit s'élève à 74 631 000 \$ (44 779 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro). Intragaz a contracté un accord de crédit croisé fixant le taux d'intérêt à 5,21 % jusqu'à la date d'échéance. Le taux présenté reflète l'effet de l'accord de crédit croisé.
- (k) Le 8 novembre 2011, Parcs 2 et 3, une coentreprise, a conclu une convention de crédit pour le financement des projets éoliens 2 et 3 avec un groupe de prêteurs. Aux 30 septembre 2014 et 2013, le montant total disponible et utilisé de ce financement garanti par les actifs de Parcs 2 et 3 est de 603 777 000 \$ (301 889 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) et 695 155 000 \$ (347 578 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) respectivement et consiste en :
  - un prêt de construction de deux ans comportant une tranche couverte et une tranche non couverte qui a été converti en prêt à terme le 28 juillet 2014. La tranche couverte est garantie par la République fédérale d'Allemagne par l'entremise de son agence de crédit à l'exportation Euler-Hermes et porte intérêt à un taux de 4,70 %. Le montant disponible de cette tranche est de 246 473 000 \$ (123 237 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) au 30 septembre 2014 et de 260 000 000 \$ (130 000 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) au 30 septembre 2013. La tranche non couverte porte intérêt à un taux de



(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

5,45 %. Le montant disponible de cette tranche est de 273 945 000 \$ (136 973 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) au 30 septembre 2014 et de 300 157 000 \$ (150 079 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) au 30 septembre 2013. Le taux d'intérêt de la tranche non couverte sera augmenté de 25 points de base tous les quatre ans suivant la conversion du prêt le 28 juillet 2014. Le prêt à terme viendra à échéance en 2031;

- une facilité de lettres de crédit de 83 359 000 \$ (41 680 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) aux 30 septembre 2014 et 2013 afin que Parcs 2 et 3 puisse satisfaire aux différentes garanties exigées par diverses contreparties. Les frais de lettres de crédit sont équivalents à la marge applicable à la tranche non couverte;
- un crédit-relais permettant de financer certains coûts de construction remboursables par Hydro-Québec après le début des activités commerciales de Parcs 2 et 3. Les activités commerciales ayant débuté au cours de l'exercice 2014 et Parcs 2 et 3 ayant reçu le remboursement d'Hydro-Québec, Parcs 2 et 3 a remboursé et annulé le crédit-relais et, par conséquent, le montant disponible au 30 septembre 2014 est nul. Le montant disponible était de 51 639 000 \$ (25 820 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) au 30 septembre 2013; et
- un crédit de soutien de 28 750 000 \$ (14 375 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro), au 30 septembre 2012, afin de procurer les liquidités nécessaires à Parcs 2 et 3 dans l'éventualité où la valeur de l'euro s'apprécierait étant donné les différents paiements que devait effectuer Parcs 2 et 3 dans cette devise au cours de l'exercice 2013. L'euro s'étant déprécié après la clôture du financement, Parcs 2 et 3 a annulé ce crédit de soutien au cours de l'exercice 2013 et, par conséquent, le montant disponible aux 30 septembre 2014 et 2013 est nul.

Au cours de la période de construction, et ce jusqu'à la date de conversion des prêts, soit le 28 juillet 2014, Parcs 2 et 3 a payé uniquement les intérêts sur les montants empruntés. Le premier remboursement de capital sur les montants empruntés a été effectué le 30 juin 2014.

À la suite de la clôture du financement des projets éoliens 2 et 3 en novembre 2011, Parcs 2 et 3 a conclu des accords de crédit croisé avec ses prêteurs, couvrant 90 % de la valeur de la dette à taux variable servant à financer les projets éoliens 2 et 3. Le taux moyen de ces transactions se situe à environ 3,0 % et le notionnel est de 551 732 000 \$ (275 866 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) aux 30 septembre 2014 et 2013. Ces accords de crédit croisé seront réglés périodiquement jusqu'au 31 décembre 2031. Les taux présentés reflètent l'effet des accords de crédit croisé.

- (l) Le 29 octobre 2013, le financement par emprunt du projet éolien de Parc 4 a été conclu avec un groupe de prêteurs. Le montant total de ce financement sans recours est de 166 119 000 \$ (83 060 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) et consiste en :
- un prêt de construction de 142 445 000 \$ (71 223 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) qui se convertira en prêt à terme amorti sur 19,5 ans après le début de l'exploitation commerciale à un taux de 5,66 % pour la durée complète du prêt; ce prêt représente environ 75 % de l'investissement total prévu, incluant les frais de financement initiaux, les intérêts payables durant la période de construction, le fonds de roulement et les contingences;
  - un crédit-relais à court terme de 12 901 000 \$ (6 451 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro), permettant de financer certains coûts encourus durant la construction et remboursables par Hydro-Québec; et
  - une facilité de lettres de crédit de 10 773 000 \$ (5 387 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) afin que Parc 4 puisse satisfaire aux différentes garanties exigées par diverses contreparties.
- (m) Les autres filiales et coentreprises de Gaz Métro peuvent emprunter jusqu'à 29 500 000 \$ en vertu de facilités de crédit à terme, garanties par des hypothèques de premier rang.
- (n) Les crédits à terme portent intérêt à des taux fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les termes des conventions de crédit.

Les intérêts sur la dette à long terme totalisent respectivement 155 707 000 \$ et 128 995 000 \$ pour les exercices 2014 et 2013. Les intérêts sur la dette à long terme incluent notamment les intérêts sur les obligations de première hypothèque, les billets garantis de rang supérieur ainsi que sur le crédit à terme garanti de Gaz Métro qui totalisent respectivement 88 520 000 \$ et 88 065 000 \$ pour les exercices 2014 et 2013. Les frais financiers et autres comprennent l'amortissement des frais reliés au financement de 1 640 000 \$ et de 1 726 000 \$ pour les exercices 2014 et 2013 respectivement.

Aux 30 septembre 2014 et 2013, GMi et Gaz Métro et ses filiales et coentreprises respectent toutes les exigences auxquelles elles sont soumises en vertu des divers actes de fiducie et conventions de crédit à terme régissant la dette à long terme.

## 16. AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF À LONG TERME

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Passif au titre des prestations constituées	<b>126 126 \$</b>	127 345 \$
Passifs relatifs à la rémunération différée de GMP et de VGS	<b>8 395</b>	7 129
Revenus reportés (a)	<b>32 078</b>	27 601
Passifs reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis (b)	<b>4 555</b>	7 891
Passif relié à l'élimination de combustible nucléaire irradié (c)	<b>162 322</b>	149 261
Autres	<b>25 994</b>	24 964
	<b><u>359 470 \$</u></b>	<u>344 191 \$</u>

(a) Les revenus reportés correspondent principalement à certains coûts de construction remboursables par Hydro-Québec à Parcs 2 et 3 et à Parc 4.

(b) VGS et GMP, filiales de NNEEC, conjointement avec d'autres entreprises, ont été déclarées potentiellement responsables de la pollution d'un terrain sur lequel était située une usine de gaz manufacturé ayant cessé ses activités en 1966. Un protocole de règlement a été signé en 1999 entre l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) et les entreprises impliquées, comportant un plan d'action pour réhabiliter le site et un mode de partage des coûts. Ce plan d'action a été entériné par le VPSB en 2001 et s'est avéré efficace dans l'ensemble. Les coûts encourus jusqu'à maintenant par VGS et GMP ont fait l'objet d'ententes avec le VPSB selon lesquelles ces sommes sont récupérées à même les tarifs sur une période de 10 à 20 ans. Si les déboursés futurs excèdent les provisions déjà enregistrées aux livres, de nouvelles demandes de récupération à même les tarifs seront déposées auprès du VPSB.

(c) Ce passif représente la somme qui devra être versée par VYNPC au DOE pour l'élimination de combustible nucléaire irradié. Cette somme comprend un montant fixe unique établi en 1983 ainsi que des intérêts composés trimestriellement depuis cette date, comptabilisés en augmentation de ce passif en fonction du taux des bons du Trésor américain, comme prévu à l'entente avec le DOE. Cette somme devra être payée au plus tard à la première livraison de combustible irradié au DOE, laquelle livraison demeure indéterminable étant donné que le site de dépôt fédéral pour le combustible nucléaire irradié n'est pas encore connu.

## 17. CAPITAL

### AUTORISÉ

Nombre illimité de parts, chacune étant de rang égal à toute autre part et conférant les mêmes droits, privilèges et obligations.

### ÉMIS ET PAYÉ

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Nombre de parts aux 30 septembre (en milliers de parts)	<b>151 796</b>	151 796

Le 30 septembre 2013, la Société a procédé, par voie de placement privé, à l'émission de 3 125 000 nouvelles parts au prix unitaire de 16,00 \$ par part, pour un produit total de 50 000 000 \$.

**18. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Écarts de conversion des établissements étrangers autonomes	63 674 \$	(24 673) \$
Écarts de conversion relatifs aux activités de couverture de l'investissement net	(61 962)	(10 254)
Écarts reliés à la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture, nets des impôts sur les bénéfices	(31 118)	(28 606)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	<u>(29 406) \$</u>	<u>(63 533) \$</u>

**19. FLUX DE TRÉSORERIE**

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Clients et autres débiteurs	23 515 \$	4 548 \$
Stocks	(20 427)	21 148
Frais payés d'avance	(3 915)	1 859
Fournisseurs et charges à payer	13 493	8 641
Impôts sur les bénéfices à payer et à recevoir	(960)	8 646
	<u>11 706 \$</u>	<u>44 842 \$</u>

Autres informations :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Intérêts reçus	3 430 \$	3 860 \$
Intérêts versés	151 325 \$	135 323 \$
Impôts versés (reçus)	7 773 \$	(5 637) \$

Les fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 58 286 000 \$ au 30 septembre 2014 relativement à l'acquisition de propriétés, aménagements et équipements (56 331 000 \$ au 30 septembre 2013). Ces transactions n'ont aucun effet de trésorerie et ne sont donc pas reflétées à l'état consolidé des flux de trésorerie.

**20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

La Société offre des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées qui couvrent la presque totalité des salariés ainsi que des régimes de rémunération différée qui ne sont pas capitalisés. Pour les régimes à cotisations déterminées, les cotisations de l'employeur sont fondées sur les cotisations des salariés. Le coût constaté pour les régimes de retraite à cotisations déterminées et autres s'élève à 3 190 000 \$ en 2014 et à 2 962 000 \$ en 2013.

Pour leur part, les régimes de retraite à prestations déterminées sont des régimes capitalisés qui assurent des prestations de retraite établies selon la durée du service et le salaire des meilleures années de rémunération.

Les dates d'effet des évaluations actuarielles les plus récentes, ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires aux fins de capitalisation pour les régimes de retraite capitalisés, sont les suivantes :

	Date de l'évaluation actuarielle <u>la plus récente</u>	Date de l'évaluation actuarielle <u>obligatoire</u>
Gaz Métro-daQ	31 décembre 2013	31 décembre 2014
Gaz Métro Plus	31 décembre 2013	31 décembre 2014
Climatisation et Chauffage Urbains de Montréal, s.e.c.	31 décembre 2013	31 décembre 2014
TQM	31 décembre 2013	31 décembre 2014
VGS	1 <sup>er</sup> janvier 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2015
GMP	1 <sup>er</sup> janvier 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2015

La Société procure aussi des avantages complémentaires de retraite comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie à la presque totalité de ses salariés, à leur conjoint et à leurs personnes à charge admissibles. Ces avantages ne sont toutefois pas capitalisés, sauf dans le cas de GMP.

Les tableaux suivants décrivent les engagements et les coûts de la Société liés aux avantages sociaux futurs ainsi que l'impact des montants non comptabilisés de Gaz Métro-daQ. La date de mesure utilisée est le 30 juin pour les régimes de Gaz Métro-daQ et de Gaz Métro Plus et le 30 septembre pour les autres régimes.

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

**COMPOSANTES DE L'ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES**

 Le tableau suivant présente les composantes de l'actif (passif) au titre des prestations constituées aux 30 septembre 2014 et 2013 conformément aux normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, ainsi qu'une conciliation des actifs (passifs) constatés au bilan consolidé.

	2014	2013	2014	2013
	<b>Régimes de retraite</b>	Régimes de retraite	<b>Avantages complémentaires de retraite</b>	Avantages complémentaires de retraite
<b>OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES</b>				
SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DE MESURE	<b>821 895 \$</b>	795 274 \$	<b>124 001 \$</b>	127 760 \$
Coût des services rendus	<b>24 755</b>	25 827	<b>3 603</b>	3 988
Intérêts débiteurs	<b>37 949</b>	36 274	<b>5 822</b>	5 732
Cotisations des salariés	<b>3 720</b>	3 143	<b>1 181</b>	872
Cotisations autres et transferts des employés	<b>3 258</b>	2 385	-	-
Prestations versées	<b>(31 036)</b>	(37 243)	<b>(5 719)</b>	(5 071)
Pertes (gains) actuarielles	<b>82 617</b>	(15 763)	<b>20 849</b>	(11 282)
Incidence des fluctuations du taux de change	<b>22 001</b>	11 998	<b>4 033</b>	2 002
Règlement	<b>(23 729)</b>	-	-	-
SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE DE MESURE	<b>941 430</b>	821 895	<b>153 770</b>	124 001
<b>ACTIF DES RÉGIMES, À LA JUSTE VALEUR</b>				
SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DE MESURE	<b>657 261</b>	572 057	<b>41 452</b>	36 508
Rendement réel des actifs des régimes	<b>94 887</b>	52 178	<b>4 344</b>	4 788
Cotisations de l'employeur	<b>50 316</b>	56 203	<b>2 185</b>	2 710
Cotisations des salariés	<b>3 720</b>	3 143	<b>1 181</b>	872
Cotisations autres et transferts des employés	<b>3 258</b>	2 385	-	-
Prestations versées	<b>(31 036)</b>	(37 243)	<b>(5 719)</b>	(5 071)
Incidence des fluctuations du taux de change	<b>17 762</b>	8 538	<b>4 461</b>	1 645
Règlement	<b>(23 729)</b>	-	-	-
SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE DE MESURE	<b>772 439</b>	657 261	<b>47 904</b>	41 452
<b>DÉFICIT DE L'ACTIF SUR LES OBLIGATIONS</b>				
Coût non amorti des services passés	<b>2 220</b>	4 209	-	-
Pertes actuarielles nettes non amorties (Actif) obligation transitoire non amorti	<b>173 504</b> -	152 349 (5 565)	<b>22 149</b> -	3 743 -
<b>ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA DATE DE MESURE</b>				
Cotisations de l'employeur entre la date de mesure et la date de fin d'exercice	<b>6 733</b> <b>6 524</b>	(13 641) 13 345	<b>(83 717)</b> <b>553</b>	(78 806) 501
<b>ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE</b>				
	<b>13 257 \$</b>	(296)\$	<b>(83 164)\$</b>	(78 305)\$
<b>Présenté comme suit :</b>				
Autres éléments d'actif à long terme	<b>57 111 \$</b>	50 183 \$	-	-
Fournisseurs et charges à payer et Autres éléments du passif à long terme	<b>(43 854)</b>	(50 479)	<b>(83 164)</b>	(78 305)
	<b>13 257 \$</b>	(296)\$	<b>(83 164)\$</b>	(78 305)\$

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif des régimes à la date de mesure.

CATÉGORIES D'ACTIFS	2014	2013
Titres à revenu fixe	50,4 %	49,0 %
Titres de participation	49,6 %	51,0 %
	100,0 %	100,0 %

### COMPOSANTES DU COÛT AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

Le tableau suivant présente les composantes du coût au titre des prestations constituées pour les exercices 2014 et 2013 conformément aux normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, ainsi qu'une conciliation des coûts (revenus) constatés et non constatés aux résultats découlant de traitements réglementaires. Pour plus de détails relativement aux traitements réglementaires, se référer à la note 5.

	2014	2013	2014	2013
	<b>Régimes de retraite</b>	Régimes de retraite	<b>Avantages complémentaires de retraite</b>	Avantages complémentaires de retraite
Coût des services rendus	24 755 \$	25 827 \$	3 603 \$	3 988 \$
Intérêts débiteurs	37 949	36 274	5 822	5 732
Rendement réel des actifs des régimes	(94 887)	(52 178)	(4 344)	(4 788)
Pertes (gains) actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées	82 617	(15 763)	20 849	(11 282)
Perte sur règlement	3 953	-	-	-
Coût avant ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	54 387	(5 840)	25 930	(6 350)
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes pour la période	54 086	15 933	1 473	2 142
Écart entre le montant des pertes (gains) actuarielles constaté pour la période et le montant réel des pertes (gains) actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées pour la période	(71 533)	31 404	(20 017)	12 457
Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour la période et les modifications applicables des régimes pour la période	1 978	2 020	-	-
Amortissement de l'(actif) obligation transitoire	(5 565)	(6 213)	-	1 847
Coût au titre des prestations constituées	33 353 \$	37 304 \$	7 386 \$	10 096 \$
Ce solde se détaille comme suit :				
Coût (revenu) non constaté de				
Gaz Métro-daQ	(10 509) \$	(17 645) \$	5 237 \$	6 919 \$
Coût constaté	43 862	54 949	2 149	3 177
	33 353 \$	37 304 \$	7 386 \$	10 096 \$

Le coût (revenu) non constaté de Gaz Métro-daQ correspond à l'écart entre le coût constaté aux résultats en vertu des traitements réglementaires et le coût établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles pour Gaz Métro-daQ. Ce coût (revenu) non constaté est comptabilisé à titre de frais reportés.

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

**PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	<u>Régimes de retraite</u>	<u>Régimes de retraite</u>	<u>Avantages complémentaires de retraite</u>	<u>Avantages complémentaires de retraite</u>
<b>OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS</b>				
<b>CONSTITUÉES À LA DATE DE MESURE</b>				
Taux d'actualisation	<b>4,10 %</b>	4,50 %	<b>4,10 %</b>	4,50 %
Taux de croissance de la rémunération	<b>2,75 %</b>	2,75 %	<b>2,75 %</b>	2,75 %
<b>COÛT DES PRESTATIONS POUR LES PÉRIODES</b>				
<b>DE 12 MOIS CLOSES À LA DATE DE MESURE</b>				
Taux d'actualisation	<b>4,50 %</b>	4,70 %	<b>4,50 %</b>	4,70 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	<b>5,80 %</b>	5,80 %	<b>6,65 %</b>	7,00 %
Taux de croissance de la rémunération	<b>2,75 %</b>	2,75 %	<b>2,75 %</b>	2,75 %

Les taux de croissance présumés du coût des soins de santé utilisés aux fins de la projection des coûts de l'exercice 2015 pour certains avantages complémentaires de retraite sont de 6,5 % pour Gaz Métro-daQ et 7,0 % pour GMP. Ces taux diminuent graduellement jusqu'à 3,0 % en 2035 pour Gaz Métro-daQ et jusqu'à 4,3 % en 2069 pour GMP, pour rester à ces niveaux par la suite. Une variation de 1 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé produirait les effets suivants :

	<u>Augmentation de 1 %</u>	<u>Diminution de 1 %</u>
<b>ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES AVANTAGES</b>		
<b>COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE</b>		
Effet sur le coût des services rendus et des intérêts débiteurs	<b>1 556 \$</b>	<b>(1 201) \$</b>
Effet sur les obligations au titre des prestations constituées	<b>20 583 \$</b>	<b>(16 342) \$</b>

**PAIEMENTS EN ESPÈCES**

La Société est tenue de voir à la capitalisation adéquate de ses régimes de retraite à prestations déterminées en versant des cotisations dans ces régimes, et ce, conformément aux évaluations actuarielles établies selon les hypothèses à long terme concernant notamment le rendement prévu de l'actif du régime, l'évolution future des niveaux de salaires et l'âge de départ à la retraite des employés, tel qu'exigé par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs s'élève à 48 922 000 \$ en 2014 et à 63 646 000 \$ en 2013. Celui-ci est constitué des cotisations de la Société à ses régimes de retraite à prestations déterminées et à ses régimes de retraite à cotisations déterminées ainsi que des sommes versées relativement aux avantages complémentaires de retraite et autres.

## 21. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	2014	2013
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	<b>221 699 \$</b>	209 517 \$
Impôts exigibles	<b>4 799</b>	3 099
Impôts futurs	<b>43 105</b>	27 550
Impôts sur les bénéfices	<b>47 904 \$</b>	30 649 \$

### RAPPROCHEMENT DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES BÉNÉFICES

Le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est différent du taux calculé en vertu de la loi fiscale canadienne. Cet écart entre les taux d'imposition prévus par la loi et le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est expliqué dans le tableau suivant :

	2014	2013
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	<b>221 699 \$</b>	209 517 \$
Bénéfice provenant de sociétés en commandite dont les tarifs sont réglementés	<b>(78 874)</b>	(85 738)
Bénéfice provenant de sociétés en commandite dont les tarifs ne sont pas réglementés	<b>2 832</b>	(16 765)
	<b>145 657</b>	107 014
Taux statutaire d'impôts sur les bénéfices	<b>26,9 %</b>	26,9 %
Impôts sur les bénéfices, au taux statutaire	<b>39 182</b>	28 787
Augmentation (diminution) découlant des éléments suivants :		
Écart de taux d'imposition entre les juridictions	<b>9 181</b>	4 755
Effet net des éléments non imposables et autres	<b>(459)</b>	(2 893)
Impôts sur les bénéfices	<b>47 904 \$</b>	30 649 \$
Taux effectif d'impôts sur les bénéfices <sup>(1)</sup>	<b>32,9 %</b>	28,6 %

<sup>(1)</sup> Excluant la portion du bénéfice provenant des différentes sociétés en commandite puisque les impôts sur les bénéfices reliés à celles-ci sont comptabilisés et payés au niveau de leurs associés.



### COMPOSANTES DES IMPÔTS FUTURS

Les impôts futurs sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires. Les principaux éléments constituant le montant du passif net d'impôts futurs sont les suivants :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Provisions non déductibles	19 208 \$	18 573 \$
Pertes autres qu'en capital et crédits d'impôt reportés	65 412	48 393
Frais et crédits reportés	(3 876)	(15 391)
Propriétés, aménagements et équipements et actifs incorporels	(319 161)	(257 241)
Avantages sociaux futurs	2 444	2 375
Participations dans des satellites	(137 211)	(106 142)
Autres	(1 128)	(2 038)
Passif net d'impôts futurs	<u>(374 312) \$</u>	<u>(311 471) \$</u>

### PRÉSENTATION AU BILAN CONSOLIDÉ

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Actifs d'impôts futurs :		
Court terme	37 053 \$	16 986 \$
Long terme	4 676	5 289
	<u>41 729</u>	<u>22 275</u>
Passifs d'impôts futurs :		
Court terme	-	(1 936)
Long terme	(416 041)	(331 810)
	<u>(416 041)</u>	<u>(333 746)</u>
Passif net d'impôts futurs	<u>(374 312) \$</u>	<u>(311 471) \$</u>

La Société prévoit qu'elle sera en mesure d'utiliser ses pertes autres qu'en capital de 148 956 000 \$ avant qu'elles ne viennent à échéance, soit entre 2019 et 2034.

Gaz Métro, ses filiales et coentreprises constituées en sociétés en commandite ne présentent pas de dépenses d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois en vigueur, les bénéfices sont imposables au niveau des associés. Si des impôts futurs avaient été calculés et constatés relativement aux différentes sociétés en commandite du groupe selon la méthode du passif fiscal préconisée par le chapitre 3465 inclus à la Partie V du Manuel, le solde du passif net d'impôts futurs aurait été supérieur de 80 864 000 \$ au 30 septembre 2014 et de 84 689 000 \$ au 30 septembre 2013. Les principaux éléments qui expliqueraient cet écart sont les suivants :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Provisions non déductibles	5 246 \$	5 010 \$
Frais et crédits reportés	(22 884)	(23 804)
Propriétés, aménagements et équipements et actifs incorporels	(61 973)	(65 368)
Instruments financiers	7 469	1 379
Autres	(2 190)	(1 906)
Sous-total	<u>(74 332)</u>	<u>(84 689)</u>
Provision moins-value	(6 532)	-
Passif net d'impôts futurs	<u>(80 864) \$</u>	<u>(84 689) \$</u>

Au 30 septembre 2014, la société aurait comptabilisé une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs liés aux reports prospectifs des pertes en capital sur ses instruments financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu.

**22. INFORMATIONS SECTORIELLES**

Les secteurs d'exploitation présentés sont déterminés en fonction de la structure de gestion de la Société et rendent compte de la manière dont la direction en évalue leur rendement.

*Distribution d'énergie* : Ce secteur englobe les activités reliées à Gaz Métro-daQ ainsi que les activités reliées à la distribution du gaz naturel et de l'électricité au Vermont (VGS et GMP). Les activités de ce secteur sont soumises à la réglementation des tarifs par des organismes de réglementation situés au Québec et au Vermont.

*Transport de gaz naturel* : Ce secteur englobe les résultats découlant des participations que Gaz Métro détient dans trois entreprises de transport de gaz naturel, soit TQM, Champion et PNGTS.

*Production d'énergie* : Ce secteur englobe les activités non réglementées de production d'énergie liées aux projets éoliens sur les terres privées de la Seigneurie de Beaupré.

*Services énergétiques, entreposage et autres* : Ce secteur regroupe les activités d'entreposage souterrain de gaz naturel au Québec d'Intragaz ainsi que toutes autres activités commerciales non réglementées de la Société, incluant notamment celles liées à la vente du gaz naturel comme carburant dans le transport et les services de vente, de location et d'entretien d'appareils fonctionnant au gaz naturel.

*Affaires corporatives* : Ce secteur englobe toutes les autres activités de la Société qui ne sont pas directement attribuables aux autres secteurs ainsi que les éliminations intersectorielles.

**2014**

	Distribution d'énergie			Transport de gaz naturel	Production d'énergie	Services énergétiques, entreposage et autres	Affaires corporatives	Total
	Gaz Métro- daQ	VGS et GMP	Total					
	Revenus provenant de clients externes	1 551 320 \$	866 861 \$					
Revenus intersectoriels	10 377	-	10 377	2 525	-	10 942	(23 844)	-
Total des revenus	1 561 697	866 861	2 428 558	42 826	34 842	54 250	(23 768)	2 536 708
Coûts directs	978 500	528 232	1 506 732	-	-	15 954	(50)	1 522 636
Coûts directs intersectoriels	12 603	-	12 603	-	-	10 260	(22 863)	-
Total des coûts directs	991 103	528 232	1 519 335	-	-	26 214	(22 913)	1 522 636
Marge bénéficiaire brute	570 594	338 629	909 223	42 826	34 842	28 036	(855)	1 014 072
Frais d'exploitation et d'entretien	256 160	168 059	424 219	13 566	6 757	19 327	7 486	471 355
Quotes-parts des bénéfices de satellites	-	(61 696)	(61 696)	(15 185)	-	-	-	(76 881)
BAIIA <sup>(1)</sup>	314 434	232 266	546 700	44 445	28 085	8 709	(8 341)	619 598
Amortissements	142 724	72 477	215 201	11 679	14 946	5 944	-	247 770
Intérêts sur la dette à long terme	60 847	67 997	128 844	6 132	17 149	3 582	-	155 707
Frais financiers et autres	(171)	(2 748)	(2 919)	98	(2 614)	(138)	(5)	(5 578)
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	111 034	94 540	205 574	26 536	(1 396)	(679)	(8 336)	221 699
Impôts sur les bénéfices (recouvrés)	-	36 331	36 331	10 388	(468)	2 270	(617)	47 904
Bénéfice net (perte nette)	111 034 \$	58 209 \$	169 243 \$	16 148 \$	(928) \$	(2 949) \$	(7 719) \$	173 795 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	- \$	- \$	(889) \$	- \$	- \$	(889) \$
Associés de Gaz Métro	111 034 \$	58 209 \$	169 243 \$	16 148 \$	(39) \$	(2 949) \$	(7 719) \$	174 684 \$
Participations dans des satellites	- \$	442 072 \$	442 072 \$	93 150 \$	- \$	- \$	- \$	535 222 \$
Actif	2 353 065 \$	2 798 678 \$	5 151 743 \$	321 219 \$	479 844 \$	198 534 \$	(7 126) \$	6 144 214 \$
Acquisitions de propriétés, aménagement et équipements	161 006 \$	155 883 \$	316 889 \$	9 583 \$	110 108 \$	15 004 \$	(107) \$	451 477 \$
Variation des frais et crédits reportés	114 130	1 333	115 463	974	29	7	-	116 473
	275 136 \$	157 216 \$	432 352 \$	10 557 \$	110 137 \$	15 011 \$	(107) \$	567 950 \$

<sup>(1)</sup> Le BAIIA n'est pas une mesure définie par les PCGR du Canada. La Société le définit comme le bénéfice (perte) avant amortissements, intérêts sur la dette à long terme, frais financiers et autres et impôts sur les bénéfices (recouvrés).

2013

	Distribution d'énergie			Transport de gaz naturel	Production d'énergie	Services énergétiques, entreposage et autres	Affaires corporatives	Total
	Gaz Métro- daQ	VGS et GMP	Total					
	Revenus provenant de clients externes	1 361 135 \$	769 853 \$					
Revenus intersectoriels	5 881	-	5 881	2 313	-	13 126	(21 320)	-
Total des revenus	1 367 016	769 853	2 136 869	41 166	-	60 657	(21 336)	2 217 356
Coûts directs	796 791	466 685	1 263 476	-	-	19 827	(51)	1 283 252
Coûts directs intersectoriels	14 652	-	14 652	-	-	5 764	(20 416)	-
Total des coûts directs	811 443	466 685	1 278 128	-	-	25 591	(20 467)	1 283 252
Marge bénéficiaire brute	555 573	303 168	858 741	41 166	-	35 066	(869)	934 104
Frais d'exploitation et d'entretien	266 815	166 411	433 226	11 089	1 721	20 018	7 155	473 209
Quotes-parts des bénéfices de satellites	-	(51 856)	(51 856)	(10 160)	-	-	-	(62 016)
Gain net sur disposition d'une participation dans une coentreprise	-	-	-	-	-	(14 749)	-	(14 749)
BAIIA <sup>(1)</sup>	288 758	188 613	477 371	40 237	(1 721)	29 797	(8 024)	537 660
Amortissements	122 583	62 398	184 981	11 456	-	6 410	-	202 847
Intérêts sur la dette à long terme	62 238	58 968	121 206	12 111	-	5 633	(9 955)	128 995
Frais financiers et autres	(1 973)	(2 253)	(4 226)	(5 983)	1 490	(4 920)	9 940	(3 699)
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	105 910	69 500	175 410	22 653	(3 211)	22 674	(8 009)	209 517
Impôts sur les bénéfices (recouvrés)	-	23 834	23 834	6 548	(576)	943	(100)	30 649
Bénéfice net (perte nette)	105 910 \$	45 666 \$	151 576 \$	16 105 \$	(2 635) \$	21 731 \$	(7 909) \$	178 868 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	- \$	- \$	(1 569) \$	- \$	- \$	(1 569) \$
Associés de Gaz Métro	105 910 \$	45 666 \$	151 576 \$	16 105 \$	(1 066) \$	21 731 \$	(7 909) \$	180 437 \$
Participations dans des satellites	- \$	368 249	368 249 \$	89 388 \$	- \$	- \$	- \$	457 637 \$
Actif	2 316 357 \$	2 371 351 \$	4 687 708 \$	316 160 \$	402 428 \$	173 869 \$	2 663 \$	5 582 828 \$
Acquisitions de propriétés, aménagement et équipements	120 171 \$	132 480 \$	252 651 \$	6 242 \$	187 950 \$	7 349 \$	147 \$	454 339 \$
Variation des frais et crédits reportés	166 991	4 308	171 299	(743)	-	172	-	170 728
	287 162 \$	136 788 \$	423 950	5 499 \$	187 950 \$	7 521 \$	147 \$	625 067 \$

(1) Le BAIIA n'est pas une mesure définie par les PCGR du Canada. La Société le définit comme le bénéfice (perte) avant amortissements, intérêts sur la dette à long terme, frais financiers et autres et impôts sur les bénéfices (recouvrés).

**DONNÉES D'ORDRE GÉOGRAPHIQUE**

	2014		2013	
	Revenus provenant de clients externes <sup>(1)</sup>	Propriétés, aménagements et équipements et écarts d'acquisition	Revenus provenant de clients externes <sup>(1)</sup>	Propriétés, aménagements et équipements et écarts d'acquisition
Canada	1 669 847 \$	2 605 634 \$	1 447 503 \$	2 426 276 \$
États-Unis	866 861	1 716 843	769 853	1 479 095
Total	2 536 708 \$	4 322 477 \$	2 217 356 \$	3 905 371 \$

<sup>(1)</sup> Les revenus provenant de clients externes sont répartis selon le pays d'origine des produits ou services.

**23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Toutes les opérations entre apparentés suivantes sont réalisées dans le cours normal des activités et, sauf indication contraire, sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

Gaz Métro-daQ a engagé des frais d'entreposage de gaz naturel totalisant 16 797 000 \$ au cours de l'exercice 2014 (20 539 000 \$ en 2013) avec Intragaz, une de ses coentreprises détenue en partenariat avec GDF Québec Inc. La quote-part de la Société dans les revenus d'Intragaz, qui est éliminée lors de la consolidation proportionnelle, s'élève à 10 078 000 \$ en 2014 (12 324 000 \$ en 2013). La portion non éliminée de ces frais d'entreposage de gaz naturel est présentée à titre de *Coûts directs* à l'état consolidé des résultats.

Au cours de l'exercice 2014, Transco a fourni à GMP des services de transmission d'électricité totalisant 22 747 000 \$ (19 858 000 \$ en 2013), présentés à titre de *Coûts directs* à l'état consolidé des résultats.

Dans le cadre de la convention d'administration et de soutien de gestion intervenue avec Valener, échéant en 2025, Valener a facturé à Gaz Métro des frais administratifs généraux (y compris les coûts afférents aux sociétés ouvertes) de 1 756 000 \$ pour l'exercice 2014 (1 810 000 \$ en 2013). Ces dépenses sont présentées à titre de *Frais d'exploitation et d'entretien* à l'état consolidé des résultats.

**24. GESTION DU CAPITAL**

La Société gère son capital de manière à favoriser un rendement stable et prévisible pour ses associés, en plus de favoriser une création de richesse pour ces derniers au fil des années. En matière de financement, Gaz Métro ayant comme pratique de distribuer la quasi-totalité de son bénéfice net doit se tourner vers les marchés des capitaux et ses associés pour financer ses projets d'investissements importants qui ne sont pas de nature courante.

Les activités relevant de la gestion du capital de la Société sont l'émission de nouvelles dettes, le remboursement de dettes existantes, l'émission de parts, les distributions aux associés, ainsi que l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les autres variations de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'avoir des associés, les emprunts bancaires, les échéances courantes de la dette à long terme ainsi que la dette à long terme, nette des frais de financement, sont considérés comme des éléments de la structure de capital. Aux 30 septembre 2014 et 2013, la structure de capital consolidé s'établissait comme suit :

	2014	2013
Emprunts bancaires	- \$	19 700 \$
Échéances courantes de la dette à long terme	27 016	89 886
Dette à long terme, nette des frais de financement	3 140 762	2 692 075
Total de la dette	3 167 778	2 801 661
Avoir des associés	1 482 354	1 444 063
Total du capital investi	4 650 132 \$	4 245 724 \$
Ratio de la dette par rapport au capital investi	68,1 %	66,0 %

La gestion du capital est effectuée de manière à atteindre les objectifs mentionnés précédemment tout en respectant les structures de capital exigées par les différents organismes de réglementation et les clauses restrictives des facilités de crédit et des actes de fiducie régissant la dette à long terme. La direction effectue un suivi de la gestion du capital en utilisant le ratio de la dette par rapport au capital investi ainsi que le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme. Le ratio de la dette par rapport au capital investi correspond au total de la dette divisé par le total du capital

investi. Le total de la dette est la somme des emprunts bancaires, des échéances courantes de la dette à long terme et de la dette à long terme, nette des frais de financement. Le total du capital investi correspond à la somme du total de la dette et de l'avoir des associés. Le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est obtenu en faisant le rapport entre le total des intérêts sur la dette à long terme et le bénéfice net avant les intérêts sur la dette à long terme et les impôts sur les bénéfices.

La direction s'est aussi donné comme objectif interne de fixer le taux d'intérêt d'au moins 75 % de sa dette à long terme et de laisser le solde à taux variable. Au 30 septembre 2014, 86,0 % de la dette à long terme est à taux fixe, comparativement à 88,0 % au 30 septembre 2013.

Les actes de fiducie régissant la dette à long terme de la Société sont munis de clauses restrictives, telles que mentionnées à la note 15.

Aux 30 septembre 2014 et 2013, les ratios de la dette à long terme par rapport au capital investi aux termes des actes de fiducie et conventions de crédit sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro se situent respectivement à 55,6 % et à 54,1 %.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2014 et 2013, les ratios de couverture des intérêts sur la dette à long terme, sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro, sont de 3,01 fois et de 3,13 fois respectivement.

De plus, chaque entreprise de services publics réglementée de la Société maintient une structure de capital qui lui est propre et qui correspond à la structure de capital reflétée dans les tarifs payés par ses clients et autorisée par les différents organismes de réglementation. Au 30 septembre 2014, la Société, ses filiales et coentreprises respectent toutes les exigences en matière de capital auxquelles elles sont soumises en vertu de règles extérieures.

## 25. INSTRUMENTS FINANCIERS

### INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers non dérivés comptabilisés au coût après amortissement, comme décrit à la note 2, s'établissent comme suit :

	2014		2013	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>PRÊTS ET CRÉANCES</b>				
Clients et autres débiteurs	211 865 \$	211 865 \$	222 574 \$	222 574 \$
Billet à recevoir <sup>(a)</sup>	-	-	1 750	1 750
	<u>211 865 \$</u>	<u>211 865 \$</u>	<u>224 324 \$</u>	<u>224 324 \$</u>
<b>PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS AUTRES</b>				
<b>QUE DE TRANSACTION</b>				
Découvert bancaire	5 422 \$	5 422 \$	3 376 \$	3 376 \$
Emprunts bancaires	-	-	19 700	19 700
Fournisseurs et charges à payer	341 073	341 073	314 407	314 407
Distributions à payer	42 503	42 503	41 628	41 628
Dette à long terme <sup>(b)</sup>	3 201 099	3 483 768	2 815 353	3 096 082
Total	<u>3 590 097 \$</u>	<u>3 872 766 \$</u>	<u>3 194 464 \$</u>	<u>3 475 193 \$</u>

<sup>(a)</sup> Cet instrument financier est présenté à la rubrique *Autres éléments d'actif à long terme* du bilan consolidé.

<sup>(b)</sup> La valeur comptable de la dette à long terme est présentée avant les frais de financement.

Les justes valeurs correspondent à l'estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il s'agit d'estimations établies à un moment précis qui peuvent être modifiées au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

La juste valeur de ces instruments financiers, à l'exception de la dette à long terme, se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée ou parce que leurs modalités sont comparables à celles du marché actuel pour des éléments similaires.

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

La juste valeur de la dette à long terme, incluant les échéances courantes, est fondée sur les cours du marché à la clôture de l'exercice pour les mêmes instruments ou des instruments semblables, lorsqu'ils sont disponibles, ou lorsque ces renseignements ne sont pas disponibles, sur les flux de trésorerie futurs actualisés en vertu des taux d'intérêt dont Gaz Métro et ses filiales et coentreprises pourraient se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Les billets garantis de rang supérieur ainsi qu'une portion des crédits à terme de Gaz Métro, libellés en dollars américains, sont désignés comme élément de couverture de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes ayant comme monnaie fonctionnelle le dollar américain. Au 30 septembre 2014, la valeur comptable de ces passifs financiers désignés comme élément de couverture totalise 644 336 000 \$ (575 300 000 \$ US) (592 732 000 \$ (575 300 000 \$ US) au 30 septembre 2013). La comptabilité de couverture a été appliquée par la Société à ces désignations. La partie efficace des pertes de change latentes sur couverture de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes s'élève à 51 708 000 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2014 (21 217 000 \$ de pertes en 2013) et est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat étendu*.

La répartition des instruments financiers non dérivés évalués à la juste valeur entre les trois niveaux, comme décrit à la note 2, s'établit comme suit :

				<b>2014</b>
	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>103 657 \$</b>	- \$	- \$	<b>103 657 \$</b>
Encaisse affectée	<b>45 548</b>	-	-	<b>45 548</b>
	<b>149 205 \$</b>	-	-	<b>149 205 \$</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE</b>				
Fonds de placement <sup>(a)</sup>	<b>113 695 \$</b>	<b>60 618 \$</b>	-	<b>174 313 \$</b>
				<b>2013</b>
	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	59 495 \$	-	-	59 495 \$
Encaisse affectée	14 355	-	-	14 355
	73 850 \$	-	-	73 850 \$
<b>ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE</b>				
Fonds de placement <sup>(a)</sup>	132 043 \$	26 150 \$	-	158 193 \$

<sup>(a)</sup> Ces instruments financiers sont présentés à la rubrique *Placements et autres* du bilan consolidé.

### **JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les montants que la Société estimerait recevoir au règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables à la date du bilan. Cette juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Société utilise le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent. Une prime de risque est ajoutée au taux d'intérêt sans risque lors de l'estimation de la juste valeur pour tenir compte du risque de crédit propre à la Société et ses filiales et coentreprises ainsi que du risque de crédit de chaque contrepartie.



(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés au 30 septembre 2014.

	Modèle d'évaluation	Taux d'actualisation	Volatilité implicite des prix	Prix à terme
Accords de crédit croisé	(a)	2,94 %	S/O	S/O
Contrats de change à terme	(a)	2,05 %	S/O	S/O
Instruments liés au gaz naturel :				
Contrats d'échange à prix fixe	(a)	1,82 %	S/O	3,85 \$/GJ à 4,25 \$/GJ
Colliers	Black-Scholes	1,41 %	28 % à 40 %	3,59 \$/GJ à 4,26 \$/GJ
Instrument lié à l'électricité :				
Entente 9701	Black-Scholes	0,23 %	24 %	186,38 \$ US/MWh

(a) La juste valeur de ces instruments financiers dérivés a été calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés en fonction des hypothèses indiquées dans ce tableau.

Les valeurs nominales, les justes valeurs et les échéances des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

	<b>2014</b>		
	<u>Valeur nominale</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Échéance</u>
Accords de crédit croisé (a)	<b>290 351 \$</b>	<b>(12 349) \$</b>	<b>2023-2032</b>
Contrats de change à terme	<b>35 585 \$</b>	<b>(1 063) \$</b>	<b>2015</b>
Instruments liés au gaz naturel (en milliers de gigajoules) :			
Contrats d'échange à prix fixe	<b>5 131</b>	<b>(1 111) \$</b>	<b>2015</b>
Colliers	<b>14 848</b>	<b>(1)</b>	<b>2016</b>
Instruments liés à l'électricité (en milliers de mégawattheures) :			
Entente 9701 (b)	<b>53</b>	<b>(8 906)</b>	<b>2016</b>
		<b>(10 018) \$</b>	
Total		<b>(23 430) \$</b>	
Portion présentée à titre de :			
Actif à court terme		<b>1 057 \$</b>	
Actif à long terme		<b>86</b>	
Passif à court terme		<b>(11 882)</b>	
Passif à long terme		<b>(12 691)</b>	
Total		<b>(23 430) \$</b>	

	2013		
	Valeur nominale	Juste valeur	Échéance
Accords de crédit croisé (a)	323 613 \$	(2 592) \$	2014-2032
Contrats de change à terme	36 175 \$	23 \$	2014-2015
Instruments liés au gaz naturel (en milliers de gigajoules) :			
Contrats d'échange à prix fixe	13 878	(13 244) \$	2014-2015
Colliers	31 457	(8 253)	2014-2016
Colliers à remboursement maximal	78	(116)	2014
Instruments liés à l'électricité (en milliers de mégawattheures) :			
Entente 9701 (b)	105	(7 014)	2016
		(28 627) \$	
Total		(31 196) \$	
Portion présentée à titre de :			
Actif à court terme		522 \$	
Actif à long terme		3 808	
Passif à court terme		(27 646)	
Passif à long terme		(7 880)	
Total		(31 196) \$	

- (a) Ces instruments financiers dérivés sensibles aux taux d'intérêt permettent de fixer le taux d'intérêt de certains emprunts et dettes à taux variable (notes 14 et 15) et Gaz Métro applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie sur ces instruments financiers dérivés.
- (b) L'entente 9701 entre GMP et Hydro-Québec, qui expire en 2016, comporte une option permettant à Hydro-Québec d'acheter une certaine quantité d'électricité à un prix prédéterminé.

## HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Aux 30 septembre 2014 et 2013, la juste valeur de tous les instruments financiers dérivés est évaluée selon le niveau 2, tel que décrit à la note 2.

## 26. GESTION DES RISQUES RELIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

### APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

La Société est exposée au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. Les stratégies, politiques et contrôles en place sont conçus pour assurer que les risques assumés par Gaz Métro relativement à ses instruments financiers sont conformes aux exigences réglementaires, aux objectifs de la Société et à sa tolérance aux risques. Les risques sont gérés à l'intérieur des limites établies par le conseil d'administration de GMi et mises en application par la direction.

### RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché englobent plusieurs catégories de risques. La variation des facteurs de risque tels que les taux de change, les taux d'intérêt et les prix du gaz naturel et de l'électricité a une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

#### Risque de change

Les billets garantis de rang supérieur ainsi qu'une portion des crédits à terme de Gaz Métro libellés en dollars américains sont désignés comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes. Ainsi, l'effet des variations du taux de change sur les dettes à long terme libellées en dollars

américains désignées comme élément de couverture est comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu consolidé, réduisant en partie les écarts de conversion des établissements étrangers autonomes. Pour plus de détails concernant ces relations de couverture, se référer à la note 25.

Au 30 septembre 2014, une appréciation ou une dépréciation de 5 % du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait eu un impact de 1 090 000 \$ sur le bénéfice net consolidé et de 32 217 000 \$ sur les autres éléments du résultat étendu consolidé.

VGS, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain, est exposée aux fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain, car une portion importante de ses achats de gaz naturel sont libellés en dollars canadiens. VGS utilise des contrats de change à terme pour gérer ce risque de change. Cet élément n'a pas été considéré dans l'analyse de sensibilité puisque toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans un compte de frais reportés, tel qu'approuvé par le VPSB. Conséquemment, toute variation du taux de change aurait un impact sur les actifs ou les passifs réglementaires, et non sur le bénéfice net consolidé ou les autres éléments du résultat étendu consolidé.

### **Risque lié au taux d'intérêt**

Gaz Métro est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt et gère principalement ce risque par une politique de fixation des taux d'intérêt qui lui permet de maintenir une portion importante de sa dette à long terme à taux fixe.

Gaz Métro est par contre exposée au risque de taux d'intérêt sur ses emprunts bancaires et sur la portion de sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux variables. Gaz Métro a recours à des accords de crédit croisé de taux d'intérêt, qu'elle désigne comme élément de couverture, afin de fixer les taux d'intérêt sur une portion de la dette à long terme à taux variable. Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt, dans la mesure où toutes les autres variables demeurent constantes et en considérant l'effet des accords de crédit croisé de taux d'intérêt, aurait eu un impact à la baisse sur le bénéfice net consolidé de 3 440 000 \$ tandis qu'une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu un impact à la hausse sur le bénéfice net consolidé de 2 713 000 \$. Cet impact ne tient pas compte des emprunts bancaires et de la portion de la dette à long terme portant intérêt à taux variable de Gaz Métro-daQ puisqu'en vertu d'un traitement réglementaire, la différence entre les taux d'intérêt réels et ceux utilisés lors de l'établissement des tarifs est enregistrée à titre de frais reportés de façon à être recouvrée à même les tarifs futurs.

Dans la mesure où toutes les autres variables demeurent constantes, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu un impact à la hausse sur les autres éléments du résultat étendu consolidé de 21 334 000 \$ tandis qu'une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu un impact à la baisse sur les autres éléments du résultat étendu consolidé de 23 815 000 \$.

### **Risque lié au coût de l'énergie**

Des instruments financiers dérivés liés au gaz naturel et à l'électricité sont utilisés afin de gérer l'exposition de la clientèle à la volatilité des prix du gaz naturel et de l'électricité. De plus, toutes les fluctuations des prix de l'énergie, incluant les gains et les pertes sur les instruments financiers dérivés, sont comptabilisées à titre de frais ou de crédits reportés afin d'être reflétées dans les tarifs futurs, en vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et des décisions du VPSB. Au Québec, le gaz naturel doit être vendu aux clients au prix coûtant. Au Vermont, VGS, GMP et CVPS bénéficient d'un mécanisme d'ajustement qui permet de minimiser les risques liés aux fluctuations des prix du gaz naturel et de l'électricité.

### **RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit représente le risque qu'un client, avec qui la Société ou l'une de ses filiales ou coentreprises effectue des opérations courantes de ventes de produits et services ou une contrepartie aux instruments financiers, ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations conformément aux conditions des ententes intervenues avec elle et qu'il en résulte une perte financière. Le risque de crédit maximal lié aux contreparties correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'actif du bilan consolidé.

L'analyse chronologique des comptes clients consolidés est présentée ci-dessous :

	2014	2013
Moins de 30 jours	178 544 \$	153 329 \$
30 à 60 jours	7 495	7 982
61 à 90 jours	2 941	2 167
Plus de 90 jours	11 369	7 743
	<b>200 349</b>	171 221
Moins : provision pour créances douteuses	<b>(7 132)</b>	(7 315)
	<b>193 217 \$</b>	163 906 \$

La concentration de crédit liée aux *Clients et autres débiteurs* est plutôt limitée en raison de la diversité et du grand nombre de clients. Le risque de crédit lié aux *Clients et autres débiteurs* est atténué par l'utilisation de divers moyens, incluant les dépôts de garanties obtenus des clients dans les circonstances permises par les organismes de réglementation. Au 30 septembre 2014, la Société détient des dépôts de 37 759 000 \$ fournis en garantie par des clients, comparativement à 37 084 000 \$ au 30 septembre 2013.

Le risque de crédit lié aux contreparties est atténué par l'utilisation de techniques de gestion du risque de crédit comportant une évaluation de la solvabilité d'une contrepartie et la surveillance de son évolution, la conclusion d'ententes avec plusieurs contreparties, l'établissement de limites de risque, le contrôle des risques en fonction de ces limites, l'établissement d'accords de soutien au crédit ainsi que l'obtention de garanties financières et de dépôts de garantie lorsque les circonstances le justifient et selon les modalités approuvées par les autorités réglementaires. Gaz Métro surveille et gère assidûment la concentration du risque de crédit lié aux contreparties.

Au 30 septembre 2014, la majorité des contreparties possèdent une notation de crédit élevée et au moins égale à celle de Gaz Métro, et sont toutes des sociétés importantes qui satisfont aux normes d'évaluation de crédit de la Société.

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer ses besoins en financement et en s'assurant qu'elle dispose des liquidités et des facilités de crédit suffisantes pour combler ses besoins et pour respecter ses engagements à leur échéance. Ainsi, un amalgame de facilités de crédit engagées et à demande ainsi que l'accès aux marchés des capitaux, directement par Gaz Métro ou par certaines de ses filiales ou coentreprises ou par l'entremise de GMi ou de Valener, permet de répondre à ses besoins. Cependant, toute réduction importante de la capacité de Gaz Métro ou de certaines de ses filiales ou coentreprises ou de celles de GMi ou de Valener d'accéder aux marchés des capitaux, ou toute hausse importante de leur coût de financement, en raison notamment de toute détérioration importante de la conjoncture économique, de l'état général des marchés financiers, de la perception négative sur les marchés financiers de leur situation ou de leurs perspectives financières ou d'une révision à la baisse significative de leurs notations de crédit, pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou le bénéfice net consolidé de Gaz Métro.

Le tableau suivant présente les versements de capital et d'intérêts requis pour les passifs financiers au 30 septembre 2014, en présumant que les soldes empruntés sur la facilité de crédit demeurent constants.

Échéance	Découvert bancaire	Fournisseurs et charges à payer	Distributions à payer	Passifs financiers dérivés	Dette à long terme	Intérêts	Total
Moins d'un an	5 422 \$	341 073 \$	42 503 \$	11 882 \$	27 016 \$	144 264 \$	572 160 \$
2 à 5 ans	-	-	-	342	1 008 894	522 084	1 531 320
6 à 10 ans	-	-	-	1 826	534 846	474 986	1 011 658
11 à 15 ans	-	-	-	-	352 904	369 143	722 047
16 à 20 ans	-	-	-	10 523	367 362	282 629	660 514
21 à 25 ans	-	-	-	-	229 117	187 009	416 126
26 à 30 ans	-	-	-	-	568 960	114 794	683 754
31 à 34 ans	-	-	-	-	112 000	18 771	130 771
<b>Total</b>	<b>5 422 \$</b>	<b>341 073 \$</b>	<b>42 503 \$</b>	<b>24 573 \$</b>	<b>3 201 099 \$</b>	<b>2 113 680 \$</b>	<b>5 728 350 \$</b>

Il est à noter que les intérêts sont présentés selon les échéances contractuelles et selon les taux en vigueur au 30 septembre 2014.

## 27. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

### CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

Dans le cours normal des affaires, des contrats d'approvisionnement en fourniture d'énergie (gaz naturel et électricité) ainsi qu'en transport et en entreposage de gaz naturel ont été conclus pour différentes périodes. Pour la majorité de ces contrats, les prix sont établis en fonction du marché ou des tarifs approuvés périodiquement par les organismes de réglementation en place. Les coûts relatifs à ces contrats seront récupérés auprès des clients dans les exercices correspondants.

Au 30 septembre 2014, l'échéancier des engagements contractuels reliés aux différents types d'approvisionnement, dont la durée est supérieure à un an, se présente comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	Exercices subséquents	Total
Fourniture d'énergie	252 849 \$	199 335 \$	190 544 \$	147 798 \$	140 098 \$	2 378 384 \$	3 309 008 \$
Transport	331 537	326 820	81 354	24 368	20 648	80 383	865 110
Entreposage	17 366	11 516	9 268	7 420	7 024	23 751	76 345
<b>Total</b>	<b>601 752 \$</b>	<b>537 671 \$</b>	<b>281 166 \$</b>	<b>179 586 \$</b>	<b>167 770 \$</b>	<b>2 482 518 \$</b>	<b>4 250 463 \$</b>

Les engagements contractuels sont présentés selon les prix et taux en vigueur à la date du bilan, à l'exception des contrats à prix fixe.

Parmi ces engagements reliés à l'approvisionnement en électricité, GMP et certains autres distributeurs d'électricité au Vermont ont conclu une entente commune avec Hydro-Québec. Ce contrat d'approvisionnement contient plusieurs annexes échéant entre 2015 et 2021. Il inclut également une clause de responsabilité conjointe et solidaire entre les divers distributeurs d'électricité. Ainsi, si certains partenaires au contrat n'étaient plus en mesure d'honorer leur engagement de volumes, les autres partenaires au contrat, dont GMP, auraient la responsabilité d'acheter la quantité d'électricité du partenaire en défaut. GMP estime que si tous les autres partenaires au contrat n'avaient pas acheté, en date du 30 septembre 2014, et ce, jusqu'à la fin du contrat, les volumes correspondant à leur engagement, son obligation additionnelle aurait été d'environ 30 771 000 \$ (27 474 000 \$ US). Compte tenu de la nature de cette garantie, GMP ne peut estimer le montant du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer relativement à cette responsabilité conjointe et solidaire.

En 2014, dans le cadre des mesures mises en place afin d'assurer la sécurité et la diversité des approvisionnements gaziers, Gaz Métro-daQ a conclu des ententes préalables sur des capacités de transport et des ententes de remboursement des coûts, advenant la résiliation de celles-ci, afin d'augmenter la capacité de transport de gaz naturel à partir du carrefour de Dawn, en Ontario. Les ententes relatives au transport auront une durée de 15 ans et devraient entrer en vigueur en novembre 2016. Ces dernières sont nécessaires afin de répondre aux besoins d'approvisionnement du Québec et permettront d'assurer un accès aux sources de gaz naturel diversifiées et abordables à partir du carrefour de Dawn.

### AUTRES ENGAGEMENTS

#### Projets éoliens 2 et 3

En juin 2008, dans le cadre des projets éoliens 2 et 3 d'une puissance installée de 272 mégawatts, Parcs 2 et 3 a conclu un contrat d'exploitation, d'entretien et d'administration des parcs éoliens qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2012. Les déboursés reliés au contrat qui se terminera en 2033 dépendent, entre autres, du niveau d'électricité que produisent les éoliennes. Au 30 septembre 2014, la quote-part de Beupré Éole dans les engagements de Parcs 2 et 3 en vertu de ce contrat est de 11 479 000 \$.

En août 2011, Parcs 2 et 3 a conclu deux contrats d'entretien des éoliennes de 15 ans qui sont entrés en vigueur à la date du début des livraisons d'électricité, soit en novembre et en décembre 2013 respectivement. Ces contrats comportent une option de résiliation, au gré de Parcs 2 et 3, après sept ans. Les déboursés reliés aux contrats seront effectués à compter de la deuxième année suivant la date du début des livraisons d'électricité et dépendent, entre autres, du niveau d'électricité que produiront les éoliennes. Au 30 septembre 2014, la quote-part de Beupré Éole dans les engagements de Parcs 2 et 3 en vertu de ces contrats est de 20 138 000 \$ pour les sept premières années des contrats (80 727 000 \$ pour les 15 années des contrats).

### Projet éolien 4

En novembre 2010, Beaupré Éole et une filiale à part entière de Boralex inc. (consortium) ont fait l'acquisition des droits et du contrat d'approvisionnement en électricité de 20 ans, à compter de la date de début des livraisons d'électricité, relatifs à un projet d'une puissance installée de 68 mégawatts, cédé par Kruger Énergie Bas-Saint-Laurent S.E.C. au consortium avec le consentement d'Hydro-Québec. Au cours de l'exercice 2012, les droits de Beaupré Éole sur ce contrat ont été transférés à Beaupré Éole 4, une filiale détenue indirectement à 51 % par Gaz Métro et à 49 % par Valener. Au cours de l'exercice 2013, à la suite de la création de Parc 4, Beaupré Éole 4 a transféré ses droits à cette nouvelle entité.

En août 2013, Parc 4 a conclu un contrat de construction et d'installation d'éoliennes du projet éolien 4. Les déboursés se font selon le degré d'avancement des travaux. Advenant la résiliation de ce contrat par Parc 4, celle-ci devrait, en plus des coûts des travaux déjà exécutés, rembourser à l'entrepreneur la perte de profits non réalisés sur les travaux non exécutés. Au 30 septembre 2014, la quote-part de Beaupré Éole 4 dans les engagements de Parc 4 en vertu de ce contrat est de 6 934 000 \$, soit 1 785 000 € et 4 408 000 \$.

En août 2013, Parc 4 a conclu un contrat d'exploitation, d'entretien et d'administration du parc éolien qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2013. Les déboursés reliés au contrat qui se terminera en 2034 dépendent entre autres, du niveau d'électricité que produisent les éoliennes. Au 30 septembre 2014, la quote-part de Beaupré Éole dans les engagements de Parc 4 en vertu de ce contrat est de 4 958 000 \$.

En septembre 2013, Parc 4 a conclu un contrat d'entretien des éoliennes de 15 ans qui sera en vigueur à compter de la date du début des livraisons d'électricité, prévue pour novembre 2014. Ce contrat comporte une option de résiliation, au gré de Parc 4, après sept ans. Les déboursés reliés au contrat seront effectués à compter de la deuxième année suivant la date du début des livraisons d'électricité et dépendront, entre autres, du niveau d'électricité que produiront les éoliennes. Au 30 septembre 2014, la quote-part de Beaupré Éole 4 dans les engagements de Parc 4 en vertu de ce contrat est de 5 509 000 \$ pour les sept premières années du contrat (18 956 000 \$ pour les 15 années du contrat).

### Projet d'accroissement de la capacité de l'usine de liquéfaction, stockage et regazéification

En août 2014, Gaz Métro a conclu un contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction pour l'accroissement de la capacité de son usine de liquéfaction, stockage et regazéification (usine LSR), dont la mise en service commerciale est prévue pour l'automne 2016. Les déboursés se font en fonction de l'avancement des travaux. Advenant la résiliation de ce contrat par Gaz Métro, celle-ci devrait rembourser à l'entrepreneur le coût des travaux déjà exécutés. Au 30 septembre 2014, l'engagement de Gaz Métro en vertu de ce contrat est de 94 222 000 \$.

### CONTRATS DE LOCATION

La Société, ses filiales et coentreprises se sont engagées dans des contrats de location-exploitation pour les locaux commerciaux et autres actifs utilisés dans le cours normal de leurs activités. Les versements minimaux annuels exigibles en vertu de ces contrats s'échelonnent comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	Exercices subséquents	Total
Contrats de location	4 643 \$	2 222 \$	1 260 \$	1 248 \$	1 074 \$	17 229 \$	27 676 \$

### GARANTIES

À la suite de la clôture du financement des projets éoliens 2 et 3, certaines garanties émises en faveur d'Hydro-Québec sur la facilité de crédit de GMi, sous forme de lettres de crédit, ont été annulées et remplacées par des garanties, sous forme de lettres de crédit, émises par les prêteurs de Parcs 2 et 3. À la suite de ce transfert et en vertu des contrats d'approvisionnement en électricité des projets éoliens 2 et 3, Parcs 2 et 3 a émis des garanties en faveur d'Hydro-Québec et d'Enercon Canada Inc. pour un montant total de 19 391 000 \$ sous forme de lettres de crédit. À la conversion du prêt de construction en prêt à terme, le 28 juillet 2014, Parcs 2 et 3 a émis des lettres de crédit totalisant 32 286 000 \$ et 3 095 000 \$ pour garantir, respectivement, le compte de réserve du service de la dette et le compte de réserve des dépenses d'exploitation et d'entretien, comme prévu à la convention de crédit de Parcs 2 et 3. Au 30 septembre 2014, la quote-part de Beaupré Éole dans les lettres de crédit émises par les prêteurs de Parcs 2 et 3 s'établit à 27 386 000 \$.

À la suite de la clôture du financement du projet éolien 4, certaines garanties émises en faveur d'Hydro-Québec sur la



facilité de crédit de GMi, sous forme de lettres de crédit, ont été annulées et remplacées par des garanties, sous forme de lettres de crédit, émises par les prêteurs de Parc 4. À la suite de ce transfert et en vertu des contrats d'approvisionnement en électricité du projet éolien 4, Parc 4 a émis des garanties en faveur d'Hydro-Québec pour un montant total de 2 833 000 \$ sous forme de lettres de crédit. Au 30 septembre 2014, la quote-part de Beauré Éole 4 dans les lettres de crédit émises par les prêteurs de Parc 4 s'établit à 1 417 000 \$. Au 30 septembre 2014, une lettre de crédit émise sur la facilité de crédit de GMi, en tant que commandité de Gaz Métro, pour un montant de 3 662 000 \$ est toujours en vigueur afin de garantir la quote-part de Gaz Métro dans les montants de fonds propres qu'il reste à injecter dans le projet éolien 4.

GMi, à titre de commandité de Gaz Métro, a émis des lettres de crédit d'un montant de 34 132 000 \$, sur sa facilité de crédit, afin de garantir une portion des avantages sociaux futurs de Gaz Métro-daQ. Advenant le non-renouvellement des lettres de crédit, des solutions de rechange devraient être envisagées afin de garantir les engagements de Gaz Métro à l'égard de ces avantages sociaux futurs.

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et GMi, en tant que commandité, peuvent fournir des cautionnements de soumission et des cautionnements d'exécution. La Société et GMi peuvent aussi fournir ce genre de garanties au nom des filiales et coentreprises de Gaz Métro. En général, la Société et GMi seraient responsables uniquement du montant des cautionnements de soumission si elles ou les filiales ou coentreprises de Gaz Métro n'effectuaient pas le travail une fois l'offre de soumission attribuée. Dans le cas des cautionnements d'exécution, la Société et GMi seraient aussi responsables des montants garantis si elles ou les filiales ou coentreprises de Gaz Métro étaient en défaut d'exécution de leurs engagements. Au 30 septembre 2014, le montant de ces garanties fournies par la Société et GMi est non significatif. La Société et GMi estiment qu'elles et les filiales et coentreprises de Gaz Métro se conforment à toutes ces garanties et que l'obligation totale qui pourrait être assumée concernant celles-ci n'aurait pas d'effet significatif sur les résultats de la Société ou sur sa situation financière. De plus, la Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces garanties.

La Société et certaines de ses filiales et coentreprises se sont engagées à accorder certaines sûretés accessoires, en vertu de certaines ententes reliées à des instruments financiers dérivés qui permettent de circonscrire le prix du gaz naturel ou de l'électricité, les taux d'intérêt ou le taux de change, lorsque la juste valeur desdits instruments devient négative pour Gaz Métro et dépasse une certaine limite préalablement fixée. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces sûretés.

## **28. ÉVENTUALITÉS**

### **LITIGES**

La Société fait l'objet de réclamations et de poursuites dans le cours normal de ses activités, y compris en matière d'environnement. De l'avis de la direction, ces réclamations et ces poursuites font, pour la plupart, l'objet d'une couverture d'assurance adéquate. Le dénouement des réclamations et poursuites ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les résultats ou sur la situation financière de la Société.

## **29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN**

### **INVESTISSEMENT DANS GAZ MÉTRO GNL SEC**

Le 7 octobre 2014, Gaz Métro GNL a conclu une entente avec Investissement Québec, qui est devenue partenaire de Gaz Métro GNL et financera ainsi une portion du projet d'accroissement de la capacité de liquéfaction de gaz naturel de l'usine LSR de Gaz Métro. En fonction des coûts actuellement estimés du projet et de son apport, d'un maximum de 50 000 000 \$, la participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL sera d'environ 42 %. L'apport d'Investissement Québec sera effectué graduellement tout au long du projet.

### **DÉCLARATION D'UNE DISTRIBUTION**

Le 26 novembre 2014, le conseil d'administration de GMi, agissant à titre de commandité de Gaz Métro, a déclaré une distribution trimestrielle de 42 503 000 \$, payable le 5 janvier 2015, à ses associés.

## **30. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice précédent présentés à des fins de comparaison ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.



**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**  
**REVUE DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES – STATISTIQUES D'EXPLOITATION CONSOLIDÉES <sup>(1)</sup>**

Exercices clos les 30 septembre

	2014	2013	2012	2011	2010
<b>VOLUMES DE GAZ NATUREL NORMALISÉS (10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>) <sup>(2)</sup></b>					
<b>Distribution</b>					
Industriel					
Service continu	2 983	2 714	2 394	1 914	1 858
Service interruptible	498	722	941	926	840
Commercial	1 846	1 659	1 670	2 207	2 307
Résidentiel	673	670	639	664	666
Total (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	6 000	5 765	5 644	5 711	5 671
Total (MMMpc)	212	204	199	202	200
<b>LIVRAISONS DE GAZ NATUREL (10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>)</b>					
<b>Distribution</b>					
Total (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	6 191	5 719	5 446	5 718	5 449
Total (MMMpc)	219	202	192	202	192
<b>Transport <sup>(3) (4)</sup></b>					
Total (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	7 145	7 343	6 171	5 703	5 327
Total (MMMpc)	252	259	218	201	188
<b>DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (gigawattheures) <sup>(5)</sup></b>					
Résidentiel	1 558	1 547	785	582	573
Petit commercial et industriel	1 569	1 562	916	702	692
Grand commercial et industriel	1 170	1 164	764	623	636
Total	4 297	4 273	2 465	1 907	1 901
<b>NOMBRE DE CLIENTS <sup>(5)</sup></b>					
<b>Distribution de gaz naturel et d'électricité</b>					
Industriel	7 681	7 180	5 185	2 100	2 609
Commercial	93 092	88 176	83 788	70 219	70 091
Résidentiel	401 994	403 855	403 880	251 479	247 810
Total	502 767	499 211	492 853	323 798	320 510
<b>RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉSEAUX</b>					
<b>Longueur des conduites (en km)</b>					
Distribution de gaz naturel					
Canada <sup>(6)</sup>	10 565	10 602	10 517	10 366	10 288
États-Unis	1 294	1 246	1 219	1 206	1 187
Total	11 859	11 848	11 736	11 572	11 475
Transport de gaz naturel <sup>(4)</sup>					
Canada	670	670	670	670	670
États-Unis	489	489	489	489	489
Total	1 159	1 159	1 159	1 159	1 159
<b>Longueur des lignes aériennes et souterraines (en km)</b>					
Distribution électrique					
États-Unis <sup>(5)</sup>	22 282	22 270	22 033	6 600	6 600
<b>Propriétés, aménagements et équipements bruts <sup>(7)</sup></b> (en millions de dollars)	5 719	5 182	4 667	3 877	3 696
<b>Propriétés, aménagements et équipements nets <sup>(7)</sup></b> (en millions de dollars)	3 974	3 584	3 249	2 531	2 408
<b>Dépenses en propriétés, aménagements, équipements et frais reportés (en millions de dollars)</b>	568	625	603	314	229
<b>NOMBRE D'EMPLOYÉS <sup>(4)</sup></b>					
<b>Distribution énergie</b>					
Gaz Métro-daQ	1 413	1 408	1 373	1 335	1 318
VGS	134	122	116	122	116
GMP et CVPS <sup>(5)</sup>	604	650	729	217	200
Total	2 151	2 180	2 218	1 674	1 634
<b>Production d'énergie</b>	-	-	-	-	-
<b>Transport de gaz naturel</b>	-	-	-	-	-
<b>Services énergétiques, entreposage et autres</b>	124	112	206	239	377

<sup>(1)</sup> Données non auditées.

<sup>(2)</sup> Volumes normalisés en fonction de la température et de l'intensité du vent pour la distribution de gaz naturel au Québec (Gaz Métro-daQ) et en fonction de la température pour VGS depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

<sup>(3)</sup> Inclut les volumes transportés et livrés par TQM au secteur de la distribution et à PNGTS.

<sup>(4)</sup> Ces données ne sont pas pondérées par le pourcentage de participation de Gaz Métro dans les filiales, coentreprises et satellites.

<sup>(5)</sup> Acquisition de CVPS le 27 juin 2012.

<sup>(6)</sup> La méthode d'établissement de la longueur des conduites au Canada a été modifiée en 2014 et utilise maintenant la géomatique, ce qui explique l'écart avec 2013. Les données des exercices antérieurs n'ont pas été modifiées pour refléter l'impact de cette nouvelle méthode.

<sup>(7)</sup> Les données de l'exercice terminé le 30 septembre 2013 ont été modifiées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**  
**REVUE DES DIX DERNIÈRES ANNÉES – DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES <sup>(1)</sup>**

Exercices clos les 30 septembre (en milliers de dollars)

	2014	2013
<b>SOMMAIRE DES RÉSULTATS</b>		
Revenus	2 536 708 \$	2 217 356 \$
Coûts directs	1 522 636	1 283 252
Marge bénéficiaire brute	1 014 072	934 104
Exploitation et entretien <sup>(2)</sup>	471 355	473 209
Bénéfice d'exploitation avant amortissements	542 717	460 895
Amortissements	247 770	202 847
Bénéfice d'exploitation	294 947	258 048
Intérêts sur la dette à long terme, frais financiers et autres	150 129	125 296
Bénéfice avant les éléments suivants	144 818	132 752
Quotes-parts des bénéfices de satellites	76 881	62 016
Gain net sur disposition de participations	-	14 749
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	221 699	209 517
Impôts sur les bénéfices	47 904	30 649
<b>Bénéfice net</b>	<b>173 795</b>	<b>178 868</b>
Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(889)	(1 569)
<b>Bénéfice net attribuable aux associés</b>	<b>174 684 \$</b>	<b>180 437 \$</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE</b>		
Activités d'exploitation	605 002 \$	487 969 \$
Activités d'investissement	(641 288)	(653 288)
Activités de financement :		
Distributions	(169 137)	(165 112)
Autres activités de financement	244 390	348 245
Incidence des fluctuations de taux de change <sup>(3)</sup>	3 149	819
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, déduction faite du découvert bancaire</b>	<b>42 116 \$</b>	<b>18 633 \$</b>
<b>DONNÉES PAR PART</b>		
Bénéfice net de base et dilué par part attribuable aux associés (en dollars)	1,15 \$	1,21 \$
Distributions déclarées par part aux associés (en dollars)	1,12 \$	1,12 \$
Avoir des associés par part attribuable aux associés (en dollars)	9,50 \$	9,24 \$
Nombre moyen pondéré de parts de base et dilué en circulation (en milliers)	151 796	148 680
Nombre de parts en circulation aux 30 septembre (en milliers)	151 796	151 796
<b>STRUCTURE FINANCIÈRE</b>		
Emprunts bancaires	-	19 700 \$
Échéances courantes de la dette à long terme	27 016	89 886
Dette à long terme	3 140 762	2 692 075
Frais reportés reliés au financement	-	-
Total de la dette	3 167 778	2 801 661
Avoir des associés	1 482 354	1 444 063
<b>Total du capital investi</b>	<b>4 650 132 \$</b>	<b>4 245 724 \$</b>
<b>RATIO DE LA DETTE PAR RAPPORT AU CAPITAL INVESTI</b>	<b>68,1 %</b>	<b>66,0 %</b>
<b>ACTIF TOTAL</b>	<b>6 144 214 \$</b>	<b>5 582 828 \$</b>
<b>DONNÉES FINANCIÈRES RELATIVES À LA DÉTERMINATION DU RENDEMENT DE GAZ MÉTRO-DAQ PAR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE</b>		
Base de tarification <sup>(4)</sup>	1 897 358 \$	1 837 496 \$
Avoir ordinaire présumé <sup>(4)</sup>	38,50 %	38,50 %
Taux de rendement autorisé incluant les gains de productivité sur l'avoir ordinaire présumé	8,90 %	8,90 %
Avoir privilégié présumé <sup>(4)</sup>	7,50 %	7,50 %
Taux de rendement autorisé sur l'avoir privilégié présumé	6,07 %	6,14 %
Charges fiscales présumées	31 899 \$	28 741 \$

<sup>(1)</sup> Données non auditées.

<sup>(2)</sup> Incluent les activités de développement.

<sup>(3)</sup> L'incidence des fluctuations de taux de change est présentée distinctement depuis l'exercice 2009. Pour fins de comparaison, les données de 2008 et 2007 ont été retraitées.

<sup>(4)</sup> Calculé sur une moyenne mensuelle et en fonction d'une capitalisation qui diffère de la structure financière au bilan de Gaz Métro-daQ en raison de l'inclusion du financement à court terme, de la titrisation de créances commerciales et de certains autres éléments.

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**  
**REVUE DES DIX DERNIÈRES ANNÉES – DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES <sup>(1)</sup>**

(en milliers de dollars)

2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
1 907 643 \$	1 962 764 \$	2 020 437 \$	2 249 216 \$	2 171 919 \$	1 957 469 \$	2 003 766 \$	1 808 201 \$
1 127 053	1 215 309	1 260 439	1 457 945	1 461 948	1 333 851	1 427 455	1 245 049
780 590	747 455	759 998	791 271	709 971	623 618	576 311	563 152
379 032	330 365	333 458	332 343	283 750	220 664	206 855	187 896
401 558	417 090	426 540	458 928	426 221	402 954	369 456	375 256
163 002	175 349	174 515	192 545	171 184	155 375	137 729	133 058
238 556	241 741	252 025	266 383	255 037	247 579	231 727	242 198
112 673	105 609	109 860	117 620	115 251	107 734	94 732	91 304
125 883	136 132	142 165	148 763	139 786	139 845	136 995	150 894
28 692	22 875	22 001	23 366	25 925	15 474	22 106	12 362
-	17 361	-	-	-	-	-	-
154 575	176 368	164 166	172 129	165 711	155 319	159 101	163 256
11 934	13 796	(14 517)	13 677	11 272	32 478	11 894	8 811
142 641	162 572	178 683	158 452	154 439	122 841	147 207	154 445
(1 203)	(1 405)	-	-	-	-	-	-
143 844 \$	163 977 \$	178 683 \$	158 452 \$	154 439 \$	122 841 \$	147 207 \$	154 445 \$
428 848 \$	404 736 \$	342 936 \$	499 062 \$	365 754 \$	393 675 \$	309 426 \$	319 447 \$
(1 105 053)	(319 236)	(245 833)	(283 165)	(362 318)	(457 464)	(176 319)	(335 677)
(141 499)	(106 125)	(186 701)	(149 361)	(149 356)	(148 430)	(156 283)	(157 749)
822 633	9 965	89 430	(46 839)	140 367	212 046	32 970	189 356
78	217	(1 274)	(73)	660	(1 301)	-	-
5 007 \$	(10 443) \$	(1 442) \$	19 624 \$	(4 893) \$	(1 474) \$	9 794 \$	15 377 \$
1,10 \$	1,30 \$	1,48 \$	1,32 \$	1,28 \$	1,02 \$	1,25 \$	1,33 \$
1,12 \$	1,12 \$	1,24 \$	1,24 \$	1,24 \$	1,24 \$	1,30 \$	1,36 \$
8,81 \$	8,10 \$	7,74 \$	7,88 \$	7,82 \$	7,65 \$	7,87 \$	7,99 \$
130 878	126 241	120 452	120 452	120 451	120 433	117 507	116 496
148 671	126 338	120 452	120 452	120 451	120 435	117 509	117 505
13 753 \$	48 017 \$	41 023 \$	47 722 \$	54 451 \$	38 925 \$	37 134 \$	29 848 \$
164 616	14 639	68 057	218 542	152 664	9 446	80 964	28 015
2 295 763	1 700 310	1 749 506	1 512 174	1 622 138	1 646 034	1 314 855	1 353 733
-	-	-	(8 602)	(8 767)	(9 604)	(9 577)	(7 181)
2 474 132	1 762 966	1 858 586	1 769 836	1 820 486	1 684 801	1 423 376	1 404 415
1 336 924	1 014 500	932 627	949 552	941 975	921 892	924 588	938 442
3 811 056 \$	2 777 466 \$	2 791 213 \$	2 719 388 \$	2 762 461 \$	2 606 693 \$	2 347 964 \$	2 342 857 \$
64,9 %	63,5 %	66,6 %	65,1 %	65,9 %	64,6 %	60,6 %	59,9 %
5 131 979 \$	3 727 247 \$	3 666 647 \$	3 306 764 \$	3 286 478 \$	3 146 339 \$	2 783 197 \$	2 880 094 \$
1 819 445 \$	1 757 640 \$	1 779 427 \$	1 806 845 \$	1 770 429 \$	1 764 928 \$	1 733 902 \$	1 673 214 \$
38,50	38,50 %	38,50 %	38,50 %	38,50 %	38,50 %	38,50 %	38,50 %
9,69	9,09 %	9,20 %	8,94 %	9,52 %	9,57 %	9,33 %	11,64 %
7,50	7,50 %	7,50 %	7,50 %	7,50 %	7,50 %	7,50 %	7,50 %
5,88	5,60 %	5,21 %	5,25 %	5,38 %	5,37 %	5,17 %	4,98 %
30 008 \$	33 018 \$	36 806 \$	41 652 \$	45 637 \$	47 053 \$	45 122 \$	49 030 \$

## RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

### INFORMATIONS DE MARCHÉ DE VALENER

#### Actions ordinaires

- Actions ordinaires inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole « VNR ».
- Évolution du prix des actions ordinaires au cours des douze derniers mois (du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014) : haut : 16,15 \$; bas : 15,17 \$.
- 38,0 millions d'actions ordinaires en circulation dont la juste valeur est de 597,9 millions \$ au 30 septembre 2014.

### RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

Valener offre un régime de réinvestissement des dividendes (RRD) aux termes duquel ses actionnaires peuvent choisir de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires additionnelles de Valener. Sous réserve d'exceptions limitées, seuls les résidents du Canada peuvent participer au régime.

Le RRD permet aux actionnaires d'accroître leur placement dans les actions ordinaires de Valener grâce aux avantages et aux économies intéressantes qu'il procure :

- dividendes réinvestis de façon automatique;
- escompte sur le prix de l'action pouvant aller jusqu'à 5 %;
- aucuns frais de courtage ni frais d'administration; et
- régime administré pour les actionnaires.

Comme approuvé par le conseil d'administration, pour le dividende payable le 15 janvier 2015, le réinvestissement des dividendes en actions ordinaires supplémentaires se fera par une émission de nouvelles actions ordinaires par Valener à un escompte de 5 % par rapport au cours moyen pondéré pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de versement du dividende.

Le processus d'adhésion au régime pour un actionnaire inscrit n'est pas le même que pour un actionnaire non inscrit (aussi appelé actionnaire véritable).

Un actionnaire inscrit est un actionnaire dont le nom figure sur le certificat physique représentant ses actions. Un actionnaire inscrit admissible peut adhérer au RRD en communiquant avec l'agent des transferts, Société de fiducie CST, au 1 800 387-0825 ou par courriel à [inquiries@canstockta.com](mailto:inquiries@canstockta.com) et en remplissant le formulaire d'adhésion requis.

Un actionnaire non inscrit est une personne dont les actions sont détenues pour son compte par un courtier en valeurs mobilières, une banque, une société de fiducie ou une autre institution financière. Un actionnaire non inscrit admissible qui souhaite adhérer au régime doit communiquer avec l'intermédiaire qui détient ses actions.

Le texte complet du RRD est disponible dans la section « Investisseurs » du site Internet de Valener à [www.valener.com](http://www.valener.com).

### AGENT DE TRANSFERT ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Société de fiducie CST,  
Téléphone : 1 800 387-0825  
Courriel : [inquiries@canstockta.com](mailto:inquiries@canstockta.com)

#### DIVULGATION DES RÉSULTATS

Après l'approbation du conseil d'administration, les résultats trimestriels et annuels seront connus vers les dates suivantes :

1 <sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2015 :	12 février 2015
2 <sup>e</sup> trimestre de l'exercice 2015 :	14 mai 2015
3 <sup>e</sup> trimestre de l'exercice 2015 :	7 août 2015
4 <sup>e</sup> trimestre de l'exercice 2015 :	27 novembre 2015

#### RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

1717, rue du Havre, Montréal (Québec) H2K 2X3  
Téléphone : 514 598-3039  
Télécopieur : 514 521-8168  
Courriel : [investisseurs@valener.com](mailto:investisseurs@valener.com)

Les rapports trimestriels et annuel ainsi que les communiqués de presse sont accessibles en consultant la section « Investisseurs » du site Internet de la Compagnie [www.valener.com/investisseurs](http://www.valener.com/investisseurs) et sur le site Internet [www.sedar.com](http://www.sedar.com) exploité par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières